

COLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES PARISIENNES

UN SIECLE DE LECTURE PUBLIQUE

NOTE DE SYNTHESE



Sache qu'écrire est un travail sans fin
et que trop d'étude surmène le corps
(Qoh. XII, 12)

Rédigée par Denis Guérin Sous la direction de Monsieur M. Didelot

et présentée en vue de l'obtention du
diplôme supérieur de bibliothécaire

1980 / 24

Mai 1980

16è promotion

GUERIN (Denis)

Des Bibliothèques municipales parisiennes : un siècle de lecture publique : note de synthèse / réd. par Denis Guérin ; sous la dir. de Monsieur M. Didelot. - Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1980. - 103f. : ill. ; 30 cm.

CDU 027.52 (443.61)

RESUME

Après un bref historique des 1^{ère} (1763-1797) et 2^è (1804-1871) bibliothèques publiques de la Ville, et des bibliothèques populaires dans le Paris d'alors, cette étude s'attache à retracer la mise en place du réseau municipal de bibliothèques de prêt, à en analyser l'efficacité et les faiblesses, la structure et les traits spécifiques, les aménagements et modifications au cours du 20^è siècle, jusqu'à sa complète transformation opérée dans le cadre du "Schéma directeur" des années 70.

SUMMARY

Paris municipal libraries, a century policy on public libraries.

After a short history of the 1st (1763-1797) and 2nd (1804-1871) Paris public libraries, and of the parisian popular libraries in the meanwhile, this essay focuses on the setting up of the municipal lending library network, what were its original features, efficiency and weakness, how it was managed and adjusted in the 20th century, and altered for the better within the framework of the "Schéma directeur" (development programme) in the 1970's.

SOMMAIRE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE..... 5

INTRODUCTION..... 11

I - LA BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE..... 14

La première bibliothèque de la Ville (1763-1797), buts, création, fonctionnement, confiscation ; la seconde bibliothèque de la Ville (1804-1871), installation, richesses, fonctions, incendie ; la bibliothèque historique, reconstitution, spécialité, installation ; la bibliothèque administrative de la Préfecture ; absence de bibliothèque centrale.

II - LES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES..... 22

Les cabinets de lecture ; initiatives privées des notables, des associations mutuelles ouvrières, velléités du gouvernement ; les Amis de l'instruction ; initiative du maire de Popincourt ; inspection d'A. de Saint-Albin, sa retraite ; développement des bibliothèques d'arrondissement, leurs limites ; une autre entreprise : l'action catholique.

III - LA MISE EN PLACE DU RESEAU AU XIX^è SIECLE..... 30

Hérol et Hérédia, création du Bureau des bibliothèques ; décollage des bibliothèques municipales ; des innovations, prêt d'estampes et de musique ; bibliothèques d'art industriel, legs Forney, promotion ouvrière, ce que devient la bibliothèque Forney ; bibliothèques pour apprentis ou jeunes gens ; inventaire, classement, catalogage, reliure ; admission, procédures de prêt, fonds et desserte ; locaux, personnel ; Inspection, Commission centrale de surveillance, commissions d'arrondissement, choix des livres ; autonomie municipale ; extension du prêt à domicile ; crainte de la contagion ; place des romans ; baisse des crédits ; apogée et repli.

IV - DEBUT DU XX^è SIECLE..... 50

Nomination de Coyecque, ses conceptions ; son action sur les locaux, la présentation des livres, les horaires, les conditions de prêt, la réfection des catalogues ; ses vues sur les fonds, les comités de surveillance ; la guerre, l'aide américaine, le C.A.R.D., la rue Fessart, l'Heure Joyeuse ; plan de réforme de Coyecque ; la salle publique de la B.N. ; les femmes bibliothécaires ; Gsell et Henriot ; la Forney, l'école municipale de bibliothécaires, action d'Henriot sur les fonds, les catalogues ; les sections enfantines ; surveillance ; réfections des locaux ; l'Occupation, les réformes de 1941 ; dans Marin et Durand.

V - UNE RENOVATION PLANIFIEE.....	71
<p>L'Après-Guerre ; accroissement des crédits d'investissement à partir de 1966, leur utilisation ; la Discothèque de Paris et les discothèques municipales ; le Service technique, centralisation des achats et des tâches techniques ; élaboration du Schéma directeur, les bibliothèques enfantines intersticielles, les implantations, rationalisation du réseau, contrôle des résultats ; animation ; le personnel, sa qualification, son autonomie ; difficultés susceptibles de ralentir l'achèvement du Schéma directeur.</p>	
CONCLUSION.....	93
CARTES ET GRAPHIQUES.....	96
ANNEXE.....	103

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Les ressources de la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, du centre de documentation du Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, de la bibliothèque administrative de la Ville ont été plus spécialement mises à contribution. J'ai une dette de reconnaissance envers Monsieur Pierre CASSELLE, conservateur à l'Administrative, dont la science me fut secourable. Monsieur CASSELLE a dressé un catalogue dactylographié très détaillé des ressources de l'Administrative sur les bibliothèques municipales parisiennes.

- PARIS. Bibliothèque administrative. - Catalogue des ouvrages et documents relatifs aux bibliothèques de la Ville de Paris. - Mai, 1979. - 116-XIV f.

619 notices + 13 notices manuscrites, introd., annexe, index.

On y trouve la mention de nombreuses brochures, de catalogues, de rapports au service central ou au Conseil municipal, de listes-type d'achat, etc.

Tout chercheur sur cette question devra au préalable s'y reporter pour puiser des orientations intéressantes, ou pour y cerner son sujet. Les archives les plus récentes sont conservées au Bureau des bibliothèques, boulevard Morland.

La présente bibliographie est volontairement limitée. Le lecteur qui voudrait un inventaire plus complet se reportera avantageusement au catalogue cité plus haut et aux thèses de Messieurs G.K. BARNETT, H. COMTE et J. HASSENFORDER, citées ci-dessous.

Sur les bibliothèques françaises :

- BARNETT (Graham Keith). - The History of public libraries in France from the Révolution to 1939. - Ann Arbor (Michigan) : University Microfilms International, 1976. - 2 vol., 953 p. xérogaphiées ; 21 cm

Thesis submitted for fellowship of the ~~(American)~~ Library Association, 1973.

- COMTE (Henri). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : E.N.S.B., 1977. - 447 p. ; 24 cm.

Sur les bibliothèques populaires et la lecture publique :

- RICHTER (Noé). - Les Bibliothèques populaires. - Paris : cercle de la Librairie, 1978. - 227 p. ; 21 cm.
- HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du 19^e siècle (1850-1914). - Paris : Cercle de la Librairie, 1967.
- PASSION (Dominique) et PIQUET (Michel). - Une Entreprise d'éducation populaire par le livre au 19^e siècle : la Société Franklin, 1879-1899 : note de synthèse. - Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1978.
- PELLISSON (Maurice). - Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France. - Paris : Imprimerie nationale, 1906. - 220 p.
- RICHTER (Noé). - La Lecture publique en France de 1918 à 1945. - Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979. - 75 p. ; 30 cm.
- MOREL (Eugène). - Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. - Paris : Mercure de France, 1908-1909. - 2 vol.
- MOREL (Eugène). - La Librairie publique. - Paris : A. Colin, 1910.
- SCARLATOS (Huguette). - Un Bibliothécaire : Eugène Morel (1869-1934) : note de synthèse. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1979.
- LEMAITRE (Henri). Ed. - La Lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger. - Paris : Droz, 1931.

Sur les bibliothèques de la Ville de Paris :

- SAINT-ALBIN (Emmanuel de). - Les Bibliothèques municipales de la Ville de Paris. - Paris ; Nancy : Berger-Levrault, 1896. - XXXVI-334p.-{3} f. de pl.
Ouvrage riche en anecdotes. La parenté de l'auteur, sous-chef du bureau des bibliothèques, avec le premier inspecteur des bibliothèques d'arrondissement, Alexandre de SAINT-ALBIN, reste à préciser.
- SEINE. Beaux-arts, jeunesse et sports (Direction). - Les Bibliothèques municipales parisiennes ont cent ans, 1865-1965. - Paris : Imprimerie municipale, 1965. - 19 p. : ill. ; 27 cm.
- TRAPENARD (Alain). - "Origines et développements des bibliothèques de la Ville de Paris". - Bull. de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1970, pp. 217-232.
- COEYTAUX (Violette). - "Le Centenaire des bibliothèques municipales parisiennes". - Bull. des bibliothèques de France, fév. 1966, pp. 63-70
- COEYTAUX (Violette). - "Les Bibliothèques de lecture et de prêt de la Ville de Paris de 1966 à 1971". - Bull. des bibliothèques de France, mars 1972, pp. 101-109.

- BAUDIN (Guy). - "Les Bibliothèques de la Ville de Paris". - Bull. de l'Association des bibliothécaires français, n° 90, 1er trim. 1976, pp. 21-26 : carte.
 - PARIS (Préfecture). Organisation et informatique (Service) et Bibliothèques (Bureau). - Les Bibliothèques de la Ville de Paris : analyses et prospectives, 1973-1974. - Paris : Impr. du Service Technique des bibl., (1974). - Pag. mult. : cartes, tables ; 30 cm.
 - PARIS (Préfecture). Organisation et informatique (Service) et Bibliothèques (Bureau). - Schéma directeur d'implantation des bibliothèques de la Ville de Paris. - Paris : Préfecture de Paris, 1975. - Pag. mult.: cartes.; 30 cm
 - PARIS (Ville). Action culturelle, jeunesse et sports (Direction). - Nouvelles bibliothèques pour les parisiens. - Paris : Imprimerie-municipale, 1972. - Dossier
 - "Les Bibliothèques municipales de Paris et du département de la Seine". - La Conjoncture économique dans le département(de la Seine), 2è trim., 1960. pp. 297-318
 - CAILLET (Maurice). - "L'Inspection des bibliothèques de la Ville de Paris et du département de la Seine". - Bull. des bibliothèques de France, mars 1971, pp. 152-157.
 - SPRINGER (Bernard). - Les Bibliothèques municipales de Paris : de la lecture publique à l'animation culturelle : mémoire de stage. - Paris : Ecole nationale d'administration, 1968. - 20-V p. ; 27 cm.
 - BONY (Françoise). -"Paris : un service commun à 50 bibliothèques" - Livres-Hebdo, t. 2, n° 12, 25 mars 1980, pp. 97-99.
- On retiendra toute l'oeuvre d'Ernest COYECQUE, ainsi que l'article de M. GRUNY, "Un Pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque." - Bull. d'information de l'A.B.F., n° 13, 1954
- CLAVIE (Marcel). - La Vie nouvelle des bibliothèques municipales de la Ville de Paris. - Paris : F. Alcan, 1916.
 - "Les Bibliothèques de la Ville de Paris, réformes à accomplir. - Marcure de France, t. 135, n° 115, 1er oct. 1919.
 - PREVOST (M.). - "Les Bibliothèques de prêt gratuit de la Ville de Paris". - Revue des bibliothèques, 1927; p. 333.
 - ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. Comité français de la bibliothèque moderne. - Bibliothèques municipales de Paris, leur réorganisation moderne. - Bordeaux : Impr. Delmas, 1929. - 12 p.
 - CHARENSOL (G.). -"Les Vingt arrondissements de Paris et leurs bibliothèques." - Les Nouvelles littéraires, 23 mai et 16 juin 1931
 - HENRIOT (Gabriel). - Des Livres pour tous. - Paris : Durassié, 1943. - 262 p.
 - La Bibliothèque pour tous : trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques. - Paris : Bibliothèque Forney, 1931. - 38 p.-(8) f. de pl. ; 22 cm.

- MOEUVRET (Colette). - "Une carrière de bibliothécaire : Gabriel Henriot, 1880-1965. - Bull. de l'Association des bibliothécaires français, n° 48, 3è trim. 1965., pp. 233-243.
- BERTOIGNE (Michel). - "Les Bibliothèques municipales de Paris et de la Seine". - Cahiers français de documentation, n° 153, 1er avril 1950
- Communication de M. le Préfet de la Seine au Conseil municipal de Paris sur l'activité des bibliothèques municipales de Paris de 1949 à 1952. - Paris : Imprimerie municipale, 1953. - 19 p.-[2] f. de pl. ; 26 cm.

Cette brochure donne le nombre de bibliothèques municipales de 1865 à 1952.

Enfin notons que notre brillante condisciple, Aline GIRARD, présente une note de synthèse sur la planification des réseaux urbains de bibliothèques, prenant comme exemple les réseaux de Montréal et de Paris.

Sur la première bibliothèque de la Ville :

- TISSERAND (Lazare-Maurice). - La Première bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris (1760-1797) avec les preuves extraites des Archives nationales et des papiers de la Ville. - Paris : Imprimerie nationale, 1873. - XII-128 p.-[4] f. de de pl. : ill. ; 34 cm. (Hist. générale de Paris, coll. de documents)

Sur la bibliothèque administrative de la Préfecture de la Seine :

- LEFEVRE (Anne-Marie). - Une Bibliothèque administrative : la bibliothèque de la préfecture de Paris. - Paris : Ecole des Hautes Études en sciences sociales, 1976. - VII-107 f. multigr. ; 30 cm.

Sur la bibliothèque Forney :

- Histoire de l'Hôtel de Sens et de la bibliothèque Forney : exposition du 3 avril au 28 avril 1973... / [réd. par Mme Jacqueline VIAUX]. - [Paris] : [Bibliothèque Forney], 1973. - Pag. mult. : ill., couv. ill. ; 27 cm.

Sur la bibliothèque historique :

- SURIREY de SAINT-REMY (Henry). - La Bibliothèque historique de la Ville de Paris. - [Paris] : [Bibliothèque historique], 1969. - 63 p. : ill. ; 27 cm.

Sur les discothèques de la Ville de Paris :

- DISCOTHEQUE DE LA VILLE DE PARIS. - Année 1977 : [rapport]. - Paris : Discothèque de la Ville de Paris, 1978. - 14 f. ; 30 cm.
- DISCOTHEQUE DE LA VILLE DE PARIS. - 1967-1977, la Discothèque de la Ville de Paris a dix ans. - Paris : Discothèque de la Ville de Paris, 1977. - 15 f. ; 30 cm.

Sur les statistiques :

Pour une bibliographie sur les statistiques dans les bibliothèques en général, on se reportera au polycopié de Monsieur DIDELOT :

- DIDELOT (Maurice). - Statistiques des bibliothèques. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1980. - 14 p. ; 30 cm. - (D.S.B. 16 ; 1409).

Les statistiques des bibliothèques municipales parisiennes sont reprises dans :

- SEINE (Préfecture). Statistique municipale (Service). - Annuaire statistique de la Ville de Paris, année... [1880→1967]. - Paris : Impr. nationale : [puis] Impr. Deshayes : [puis] Impr. municipale, 1881-1972.

Le contenu, de plus en plus sommaire au cours des ans, se décom^opose comme ceci :

- + Rapports pour 1880-1890, et, plus succints, pour 1897-1903.
- + Relevé mensuel des lecteurs sur place et des livres prêtés à domicile, pour 1880, avec un rappel pour 1879.
- + Le même relevé ventilé par arrt. pour 1881.
- + Relevé mensuel des lectures sur place et des prêts à domicile (comptabilisés séparément) ventilé par arrt. ou par bibliothèque : 1882-1894, 1896.
- + Le même relevé, mais annuel : 1895, 1897-1903.
- + Relevé annuel des livres lus (lectures sur place et prêts à domicile confondus), ventilé par arrt. ou bibl. : 1904-1913.
- + Statistique du prêt à domicile par bibl. ou arrt. : 1914-1934.
- + Statistique globale du prêt à domicile : 1935-1967
- + Classement des arrts par nombre des ouvrages lus (consultation sur place et prêt à domicile confondus) : 1881-1889, 1897, 1898, 1914, 1919-1930.
- + Classement des arrts. par nombre d'ouvrages lus par rapport à la population : 1882-1890, 1932-1937.
- + Récapitulation par trimestre du nombre de livres lus : 1883-1890
- + Livres lus ventilés par genre, et parfois aussi par bibl. : 1881-1894, 1896-1898, 1905-1913.
- + Décompte à part de la musique : 1882-1890.
- + Prêt des bibliothèques d'art industriel, par bibliothèque et quelque fois aussi par sujet : 1886-1895, 1897-1913.
- + Tableau des créations de bibliothèques depuis 1865 : 1884-1891.
- + Fonds du prêt à domicile et fonds de la lecture sur place, par arrt. : 1881, 1882.
- + Etat général des fonds, avec notamment la mention des livres non rendus par les lecteurs, et à partir de 1885, des livres hors d'usage : 1883-1888.
- + Etat des volumes et des estampes des bibliothèques d'art industriel : 1886, 1896-1913.
- + Bibliothèques libres subventionnées, fonctionnement : 1883, 1884, 1886, 1887, 1889-1894.
- + Bibliothèques libres subventionnées, prêt ventilé par sujet (à partir de 1905 prêt à domicile et lecture sur place confondus) : 1884, 1886, 1887, 1889-1894, 1897-1913.
- + Bibliothèques libres subventionnées : répartition socio-professionnelle des sociétaires : 1884.
- + Salle publique des Imprimés de la Bibliothèque nationale, nombre d'entrées de lecteurs, et nombre de communications d'ouvrages : 1908-1913, (avec un rappel du nombre de lecteurs depuis 1898).

Les statistiques des bibliothèques de la Ville, à partir de celles de 1915, sont aussi reprises dans le Bulletin municipal officiel. Publiées entre mars et juin,

pour l'année précédente, leur titre a varié :

- + De 1915 à 1928 : ~~Les~~ Bibliothèques municipales de Paris, statistiques générales pour...
- + De 1929 à 1948 : Bibliothèques municipales de Paris, statistiques du nombre de livres prêtés à domicile de... à...
- + 1949 : Bibliothèques municipales de Paris.
- + De 1950 à 1967 : Les bibliothèques municipales de Paris en...
- + De 1968 à 1971 : Les bibliothèques de lecture et de prêt de la Ville de Paris en..

Les statistiques n'ont pas été publiées en 1924 et 1940 ; les renseignements correspondant aux années 1923 et 1939 sont paru respectivement en 1925 et 1941.

Leur contenu se décompose comme ceci :

- + Rapports d'activité : 1950-1971.
- + Nombre de livres prêtés par bibliothèque (avec rappel des trois années précédentes à partir de 1933) : 1915-1971.
- + Nombre de livres prêtés par arrondissement : 1915-1928.
- + Classement des bibliothèques par nombre de prêts de livres: 1915-1971.
- + Graphique du mouvement mensuel des prêts de livres : 1915-1928.
- + Statistiques comparées du nombre d'inscription nouvelles : 1915-1928.
- + Publication des catalogues imprimés : 1918-1928.
- + Total du prêt à domicile des périodiques : 1916-1928.
- + Prêt aux ambulances militaires : 1915-1922.
- + Prêt aux aveugles : 1915-1922.
- + Prêt des bibliothèques pour enfants : 1941-1971.
- + Prêt des sections enfantines : 1969-1971.
- + Prêt des disques : 1969 ; par discothèque : 1970.

Après 1971, les statistiques paraissent dans les rapports d'activité publiés par le Bureau des bibliothèques :

- Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1972-1973. - Paris : Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, 1974. - 40 p. ; 30 cm.
- Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1974-1975. - Paris : Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, 1976. - 49 p. ; 30 cm.
- Les Bibliothèques de la Ville de Paris en 1976-1977-1978. - Paris : Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, 1979. - 27-(25) p. : ill. ; 30_{cm}.

On trouvera des données chiffrées complémentaires en parcourant les contributions citées plus haut dans la bibliographie, notamment dans l'ouvrage d'Emmanuel de SAINT-ALBIN, passim.

INTRODUCTION

En 1965 l'administration parisienne a tenu à marquer le centenaire de ses bibliothèques de prêt et de lecture publique. A la Toussaint de 1865, ouvrait la première bibliothèque populaire d'arrondissement sur l'initiative du maire de Popincourt. A vrai dire, comme toutes les institutions qui ont une histoire, les bibliothèques de lecture publique à Paris ~~à Paris~~ n'ont pas d'âge aussi précis. C'est dès 1862 que fut ouverte la première bibliothèque populaire subventionnée par la Ville, en 1872 la première bibliothèque accordant à côté de la lecture sur place le prêt à domicile, et ce n'est qu'en 1878 que fut constitué un embryon de service central, qui reçut l'année suivante les moyens de sa politique. Cette année-là les bibliothèques d'arrondissement prirent le titre de bibliothèques municipales. En revanche il faut remonter jusqu'en 1763 pour trouver la première bibliothèque publique de la Ville sur les fonts baptismaux.

Le développement des bibliothèques à Paris a connu des périodes plus ou moins fastes, des progrès rapides et des années de tassement ; on a la chance de pouvoir le suivre avec une remarquable continuité. Sous l'impulsion de leur service central, elles furent les premières en France à présenter de façon systématique des statistiques sur leurs activités. Leur étude est indispensable pour écrire l'histoire de la lecture publique en France autrement que par touches impressionnistes.

Certes, Paris se situe à part à plus d'un titre. Aucune ville française ne saurait lui être comparée par sa taille, sa densité de population, ses activités politiques, administratives, culturelles, industrielles, commerciales, son rayonnement international... et sa foire agricole. L'administration municipale parisienne jouit d'un statut qui ne l'aligne pas sur celle des autres communes ; son personnel a des garanties de traitement

et de carrière qui se rapprochent de celles des fonctionnaires de l'Etat. Veritable ministère elle-même, la Ville ne subit pas de la part des départements ministériels une tutelle aussi forte que celle des autres communes. L'élection du Maire de Paris en 1977 n'a pas sensiblement modifié cet état de fait ; et les bibliothèques ne font pas exception à la règle.

Cependant Paris ne tourne pas le dos au reste du pays. la centralisation, quelqu'en soient par ailleurs les avantages et les inconvénients pour le pays, n'explique pas à elle-seule cette symbiose. Dès la Restauration la population s'est diversifiée, s'est transformée par l'afflux de provinciaux, s'accompagnant d'une prolétarianisation remarquablement analysée dans le livre de Louis CHEVALIER, Classes laborieuses, classes dangereuses. La population décrite par Sébastien MERCIER ou RESTIF de LA BRETONNE était étonnamment "parisienne" par rapport aux siècles antérieurs ou postérieurs. Les sans-culottes étaient des petits artisans, des boutiquiers installés depuis souvent plusieurs générations, des domestiques ne venant pas plus loin que la Picardie, la Champagne ou la Normandie. Tout autres étaient les ouvriers communards. Le regard de la Province pour sa capitale avait quant à lui considérablement évolué. Tout petit rentier de sous-préfecture rêvait de se rendre à une des expositions universelles qui agrémentaient le Paris de la fin du siècle. Dans ce contexte, les bibliothèques de Paris se sont nourries d'expériences menées dans dans les villes de province, de projets conçus par le gouvernement et les associations d'audience nationale. Elles ont à leur tour et simultanément présenté des aspects exemplaires qui ont inspiré les promoteurs de la lecture dans les départements.

Par la richesse et la continuité des archives à leur sujet, par leur imbrication dans l'histoire de la lecture publique dans la nation, une note de synthèse sur le développement des bibliothèques de prêt et de lecture publique de la Ville de Paris n'aborde pas une question marginale. Je n'ai pas la prétention d'épuiser un aussi vaste sujet dans le délai qui m'est imparti, et par une étude qui n'a pas l'envergure d'une thèse. J'espère

toutefois pouvoir offrir une vue d'ensemble suffisamment pertinente des balbutiements et des mues de ce service public. Des points de détail demeurent dans l'ombre, des données restent approximatives ; mais une présentation globale est une ébauche nécessaire pour des recherches plus ponctuelles qui viendront la préciser ou la corriger.

Il m'a semblé plus rationnel de m'en tenir à une division par grandes tranches chronologiques. Cette présentation rendra mieux compte du développement des bibliothèques en vagues successives et des différentes stratifications que présente le réseau actuel, venues de son héritage plus que séculaire. Un chapitre sur chacune des fonctions des bibliothèques aurait entraîné à des redites et des rapprochements trompeurs du fait du changement de contexte social et idéologique. On trouvera en fin d'ouvrage des tableaux statistiques généraux qui trahissent les progrès et les replis, les initiatives et les routines, les efforts et les négligences qui ont ponctué cette histoire, On pourra s'y reporter en cours de lecture.

I - LA BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

C'est donc en 1763 que caracolait, rue François Miron, un cortège , officiel ; M. CAMUS de PONTCARRE, seigneur de VIARMES, prévôt des marchands, accompagné de l'édilité parisienne, se rendait de l'Hôtel de Ville à la rue pavée-en-Marais pour inaugurer à l'hôtel Lamoignon la première bibliothèque mise par la Ville à la disposition du public.

La ville de Paris n'obeissait pas exactement aux mêmes impératifs dans cette création que les villes ~~villes~~ de province qui cherchaient à répandre sur leurs concitoyens l'esprit du siècle. Depuis cent vingt années déjà, la bibliothèque de Mazarin avait ouvert ses portes "aux amateurs et aux curieux", suivie en cela par la bibliothèque du Roi et celle de plusieurs des grands établissements religieux de la capitale. Les motifs de la Ville étaient plus précis, plus restreints, moins généraux, moins généreux peut-être, en tout cas moins pionniers que ceux des villes qui se réclamaient de la philosophie des Lumières en installant leur bibliothèque publique. L'idée fondamentale était d'assurer la pérennité des faits mémorables de la Ville. L'année 1725 vit l'achèvement de l'histoire officielle de la Ville, oeuvre de deux mauristes de Saint-Germain-des-Près, Doms Michel FELIBIEN et Guy-Alexis LOBINEAU. Michel-Etienne TURGOT, prévôt des marchands de 1729 à 1740, afin que soit continuée l'oeuvre de ces bénédictins, et de "faire passer à la postérité les fastes dont l'Hôtel de Ville possède les preuves en son sein", fait créer, en prenant son office, la charge d'historiographe de la Ville, et rassemble au greffe de l'Hôtel de Ville une collection de quelques deux cents volumes consacrés à l'histoire de France et plus particulièrement l'histoire de Paris, qui devait former, disait-il, "un commencement de bibliothèque".

Nous sommes encore sous un régime où ^{un} personnage, prince, ministre, famille, chapitre, municipalité, n'est rien s'il ne s'illustre de quelque façon, fastes, gloire militaire, faveur à la Cour, procès retentissant (les duels ne

sont plus de mise), qui imposent ou consolident auprès des contemporains et de la postérité une préséance contestée, une prétention controuvée, un droit à paraître sur la scène publique.

Mise à part Grenoble qui lança une souscription publique, les villes attendirent en général un don important pour ouvrir leur bibliothèque. Les donateurs se nomment Jacques HENNEQUIN à Troyes, l'abbé MELLAREDE à Chambéry, le marquis de MEJANES à Aix-en-Provence, Mgr Malachie d'INGUIMBERT à Carpentras. Après la décision de TURGOT, Paris attendit trente ans son Evergète. Ce fut Antoine MORIAU, ancien collaborateur de TURGOT, procureur du Roi et de la Ville de Paris, qui constitua une bibliothèque où l'histoire municipale trouvait une large place. Il installa à l'hôtel Lamoignon, qu'il occupait depuis 1738, sa bibliothèque riche de 14 000 imprimés, 2 000 manuscrits, et environ 500 portefeuilles de pièces diverses (cartes, estampes, dessins), et céda, à la veille de mourir, la totalité de ses collections à la Ville, par testament des 11 et 14 mai 1759, à charge pour elle d'aménager une bibliothèque publique à l'image de celle de l'Hôtel de Ville de Lyon. Par délibération des 22 juillet et 2 septembre 1760, le Bureau de la Ville accepte ce legs et nomme bibliothécaire Pierre-Nicolas BONAMY, pensionnaire de l'Académie royale des Belles-lettres et déjà historiographe de la Ville. On réunit les collections de TURGOT à celles de MORIAU, et de nombreux dons vinrent encore enrichir ce fonds de départ. On nota principalement les libéralités de BONAMY, le premier bibliothécaire, de Joseph TAUXIER, avocat, de Nicolas de LA PINTE de LIVRY, évêque de Callinique, dont la collection, selon son donateur, devait concourir au "progrès des sciences et des lettres", mais faisait dévier la bibliothèque vers un esprit encyclopédique contraire à sa spécialisation originelle.

Après l'expulsion du royaume des Pères de la Compagnie, la bibliothèque fut transférée, durant l'hiver 1772-1773, dans l'ancienne maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine, occupée également par

quelques religieux génoevains, les chanoines réguliers dits de Saint-Louis-la-Culture. La bibliothèque fut alors ouverte au public tous les mercredis et samedis de 15h. à 18 h. l'été, et de 14 h. à 16 h. l'hiver ; elle restait fermée pendant la quinzaine de Pâques et de la Nativité de la Vierge à la Saint-Martin d'hiver (8 septembre-11 novembre). En 1770 l'abbé Pierre BOUQUET succède à BONAMY et meurt en 1781. L'abbé Hubert-Pascal AMEILHON le remplace, assisté de son frère Jacques comme sous-bibliothécaire.

Pendant les évènements révolutionnaires les frères AMEILHON se rallièrent sans tarder aux idées nouvelles. Les oeuvres de BAILLY, le premier maire de Paris, trônèrent à la place d'honneur sur les rayons. AMEILHON ne saisit pourtant pas l'occasion offerte par la confiscation des biens des congrégations religieuses, comme le firent les bibliothèques nationale, Sainte-Geneviève et Mazarine. Sous le Directoire, la Commune ne s'intéressa pas plus à sa bibliothèque, peut-être pour se démarquer des oripeaux de l'ancienne Prévôté. Délaissée, mais rassemblant entre 20 et 30 000 volumes, elle suscita des convoitises. Le 1er messidor an V, un arrêté du Directoire avait mis la bibliothèque de l'Arsenal à la disposition de l'Institut national. Or, sous l'influence d'AMEILHON qui désirait sans doute être nommé conservateur de l'Arsenal, celle-ci fut rendue publique par le gouvernement, qui dédommagea l'Institut en prenant, le 27 ventôse an V (17 mars 1797), l'arrêté suivant :

"Le Directoire exécutif, après avoir entendu le rapport du ministre de l'intérieur, sur la demande faite par l'Institut national des sciences et des arts, (disposant) de la bibliothèque dite de la Ville pour former la bibliothèque que la loi du 15 germinal lui accorde, voulant, autant qu'il est en son pouvoir, fournir à l'Institut national les moyens de remplir son importante destination, Arrête :

article 1er ; la bibliothèque dite de la Commune est mise à la disposition de l'Institut national des sciences et des arts, en execution des lois du 3 brumaire et du 15 germinal an IV ;
art. 2 ; ... le présent arrêté ne sera point imprimé."

(Tisserand, op. cit., pp. 116,117)

Les ouvrages furent alors transportés au Louvre, où siégeait l'Institut ; les académies du palais Mazarin ont encore à l'heure actuelle la garde des collections

rassemblées par MORIAU. AMEILHON obtint de terminer sa carrière à l'Arsenal, et mourut en 1811. Aucun texte législatif n'autorisait le Directoire à disposer des bibliothèques des municipalités (1). La Ville, traitée comme un ci-devant factieux et émigré, perdait sa bibliothèque. Elle devait la perdre, 74 ans plus tard, dans des circonstances plus dramatiques.

Sept ans après, en effet, Paris retrouve une bibliothèque dans les mêmes circonstances que celles qui permirent la fondation de la plupart des bibliothèques municipales de provinces importantes. Les fonds considérables, provenant des biens confisqués des contre-révolutionnaires, alimentèrent en premier lieu les bibliothèques des éphémères écoles centrales. Après la suppression de ces écoles, le gouvernement consulaire, par arrêté du 8 pluviôse an XI (29 janvier 1803), confia aux villes ces collections, qui, tacitement, restèrent des biens nationaux. Par arrêté du 4 germinal an XII (25 mars 1804), le premier préfet de la Seine, FROCHOT, officialisa la reconstitution de la bibliothèque de la Ville, et donna ce titre à la bibliothèque de la 3^e école centrale, installée précisément rue Saint-Antoine, dans l'ancienne maison Saint-Louis-la-Culture. Le même jour, FROCHOT nomma bibliothécaire Pierre NICOLEAU, ancien président du Directoire exécutif de la Seine, qui s'était lui-même chargé de constituer cette collection en puisant dans les dépôts provenant de nombreuses institutions religieuses : couvents des Minimes, de Saint-Magloire, de Picpus, de la Couture- . . . Saint-Gervais, des Cordeliers, des Chartreux, des Carmes, et surtout de l'abbaye Saint-Germain-des-Près.

(1) V° "Bibliothèques", in tome III du Répertoire de droit administratif / par Léon Becquet et Paul Dupré. - Paris : P. Dupont, 1885. Qui parle à ce propos de spoliation

Chassée de ces locaux par la création du lycée Charlemagne, la bibliothèque végète dans l'ancienne hôtel des Vivres, situé sur le même trottoir de la rue Saint-Antoine, au n° 101, en face de l'actuelle rue Malher. L'Empereur considérait qu'elle faisait double emploi avec d'autres dépôts. Sous la Restauration, en 1817, elle est accueillie près de l'Hôtel de Ville, dans les anciennes dépendances de l'église Saint-Jean-en-Grève ; puis de nouveau elle doit émigrer, en 1837, quai d'Austerlitz, pour faire place aux travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Après une décennie de transfert provisoire, elle regagne la partie nouvellement édifiée sur l'emplacement de l'église Saint-Jean.

Les crédits augmentèrent alors, et se firent plus réguliers. Elle bénéficia de la sollicitude du baron HAUSSMANN. Après la mort de NICOLEAU en 1810, la bibliothèque fut placée sous la responsabilité des ROLLE, père et fils. Le père, Pierre-Nicolas, né en 1770, substitut au directeur de l'école polytechnique, puis administrateur dans la Côte-d'Or avant de prendre la charge de bibliothécaire de la Ville, laissa cette place à son fils, Jacques-Hippolyte, en 1830. Celui-ci, né en 1799, ancien élève de la jeune école des Chartes, avait déjà entamé en 1826 une carrière de journaliste. Lorsqu'il prend sa retraite en 1866, le sous-bibliothécaire, Prosper BAÏLLY, se trouve à la tête d'une bibliothèque de plus de 100 000 volumes et 200 manuscrits. Délibérément encyclopédique, elle ne dédaigne pas des ouvrages sur l'histoire de Paris et des raretés précieuses. Elle a recueilli un don d'une dizaine de milliers de volumes venant de quelques états de l'Union nord-américaine, que lui avait obtenu Alexandre VATTEMARE (1). Le joyau de la collection, le missel dit de Juvénal des Ursins, fut cédé à la Ville, pour près de 36 000 francs, par Ambroise FIRMIN-DIDOT, membre du Conseil municipal. Ce manuscrit, exécuté de 1446 à 1457 pour Jacques, fils du

(1) Sur cet homme qui mit son charme personnel au service de la cause de la fraternité intellectuelle internationale, voir : DARGENT (J.L.). - "Alexandre Vattemare, fondateur de l'Agence européenne des échanges". - Bull. des bibliothèques de France, 9^e année, n° 8, août 1964, pp. 333-339.

prévôt des marchands Jean JUVENAL DES URSINS, était décoré de 140 miniatures, dont une représentait la procession de l'Hôtel de Ville, et dont plusieurs figuraient des vues du Paris médiéval.

Malgré ses richesses, la bibliothèque ne rendait pas tous les services qu'on pouvait en attendre. A la fois bibliothèque publique et bibliothèque administrative, elle ne remplissait aucune de ces fonctions de façon satisfaisante. Mal gérée, mal logée, sous un toit en zinc sujet aux changements de température et aux infiltrations des eaux de pluie, dans une grande salle fermée au public à chaque réunion, vin d'honneur, examen organisés par l'administration municipale, la bibliothèque n'accueillait plus, vers 1850, qu'une quinzaine de lecteurs par jours, alors que sous Louis-Philippe il n'était pas rare d'en recevoir quatre-vingts. Jules COUSIN, alors sous-bibliothécaire à l'Arsenal, pose sa candidature le 11 mars 1870, et entre en fonction le 18 septembre. Sa déception fut grande devant ce dépôt inopérant et d'inégale valeur, qu'il qualifia de bibliothèque d'Augias. Mais avant que tout projet de réorganisation soit envisagé, la deuxième bibliothèque de la Ville subit un sort fatal.

Le 25 mars 1871, les membres de la Commune prennent possession de l'Hôtel de Ville. COUSIN, rallié aux Versaillais, quitte Paris le 1er avril. Dans la sanglante guerre civile qui mit fin à la Commune, plusieurs graves incendies éclatèrent dans la capitale. Le feu prit à l'Hôtel de Ville le 24 mai, et consuma entièrement le bâtiment. Le toit s'effondra ; les livres brûlèrent à ciel ouvert sur des charpentes en fer qui firent gril, et se réduisirent en cendres. Il arrive assez souvent que les incendies qui ravagent les bibliothèques, entament difficilement les livres compressés sur les rayons, et que l'on puisse extraire des ruines quelques reliques mal carbonisées. Tel ne fut le cas après ce désastre ; seuls furent épargnés les quelques volumes sortis par des emprunteurs, et le fonds ^{américain} déposé momentanément à la mairie du 16^e arrondissement.

Pour la deuxième fois la Ville perdait sa bibliothèque.

Le préfet FAY veilla diligemment à sa reconstitution, et nomma en 1872 une commission ad hoc. La commission proposa de repartir sur des bases totalement nouvelles, plutôt que de s'engager dans la voie du remplacement pur et simple de l'ancienne bibliothèque. Elle préconisa la séparation en deux secteurs totalement distincts ; un dépôt historique et un dépôt administratif.

Le premier dépôt devait se consacrer uniquement à l'histoire de la capitale. Jules COUSIN renouvela, dès le mois de juin 1871, l'offre qu'il avait faite lors de sa candidature de mars 1870, de céder sa bibliothèque personnelle riche de 6 000 livres et 10 000 estampes concernant exclusivement l'histoire parisienne. L'intention de COUSIN imposait donc cette spécialité auquel la municipalité souscrivit. Les collections sont immédiatement placées à l'hôtel Carnavalet, sous la garde de leur donateur. La bibliothèque accueillit le public en 1874, avec 18 000 volumes. Le Service des Travaux historiques de la Ville de Paris y trouva tout naturellement son siège. Le musée municipal d'histoire fut rattaché à ce dépôt sous un même directeur : le conservateur des Collections historiques de la Ville. Une remarquable collection sur l'époque révolutionnaire, ~~xxx~~ donnée en 1881 par Alfred de LIESVILLE, vint encore enrichir tant la bibliothèque que le musée. Durant cette période l'histoire de Paris se confondit si étroitement avec la chronique événementielle de la France entière, que la bibliothèque put se faire de l'histoire de la Révolution une spécialité secondaire, qui en ce domaine la place au premier rang en France, sans pour autant s'écarter de sa mission initiale.

Pourvue de crédits substantiels et réguliers, et de crédits exceptionnels quand une occasion d'achat intéressant se présentait, la bibliothèque prospéra. Vite à l'étroit dans les murs de l'hôtel Carnavalet,

avec, en 1885, 70 000 volumes, 50 000 estampes, 20 000 médailles, elle est détachée du musée, en 1898, et logée dans le pâté de maisons voisin, à l'hôtel dit de Le Peletier de Saint Fargeau. Elle prend de 1917 à 1941 le titre d'"Institut d'histoire de géographie et d'économie urbaine de Paris". Il redevient urgent d'élargir ses locaux à la fin de l'entre-deux-guerres. Or la Ville avait acquis en 1928 l'hôtel Lamoignon, siège de la première bibliothèque municipale, qui se prêtait à une réinstallation plus spacieuse. Un programme de rénovation du bâtiment fut arrêté en 1941, mais les évènements n'étant guère favorables le projet fut différé et les nouvelles installations ne furent inaugurées que le 30 janvier 1969, sous la présidence d'André MALRAUX.

Des installations sans commune mesure avec celles du XVIII^e siècle. A la veille du transfert la bibliothèque comptait 400 000 volumes, ou, pour être plus réaliste, les livres, manuscrits, plans, photographies, estampes et documents divers occupaient ^{quel} quatre kilomètres de rayonnages. Son caractère de dépôt de conservation l'a amené à recevoir les dons les plus prestigieux faits à la Ville, même s'ils n'entraient pas dans le cadre strict de l'histoire de Paris. Ainsi en fut-il des papiers de MICHELET, de la "bibliothèque George SAND", du manuscrit original de l'Education sentimentale et des notes de lectures et de voyages de Gustave FLAUBERT. Ces documents ont trouvé, rue Pavée, des locaux fonctionnels, des magasins spacieux, une installation à leur mesure.

Le pendant à la bibliothèque historique devait être dans l'esprit du préfet FAY, une bibliothèque strictement réservée à l'usage de l'administration parisienne. De 1887 à 1890, la bibliothèque administrative quitte le pavillon de Flore pour l'Hôtel de Ville reconstruit. Je n'insisterai pas sur son histoire. Si elle sait entrouvrir ses porte à ceux qui le lui

demandent, elle n'est pas à proprement parler une bibliothèque publique, et ne prétend pas l'être. Les bibliothèques historique et administrative ne furent jamais réunies dans un même service municipal avant 1968. Par contre, sauf de 1945 à 1961, bibliothèque administrative et bibliothèques populaires ou de lecture publique de la Ville furent placées sous la tutelle d'un même bureau, dont le chef était souvent le conservateur de l'administrative.

La forme que prit la "troisième bibliothèque de la Ville" fut déterminant pour la structure de la lecture publique dans la capitale. Avec l'incendie des fonds d'Etat provenant des confiscations révolutionnaires, l'Etat perdait face à la Ville l'argument juridique qui lui permit de placer sous sa tutelle ou sous son contrôle les bibliothèques municipales de province. Le réseau parisien de bibliothèques municipales s'est donc constitué à l'écart de tout avis ministériel. De plus, ni l'Administrative, ni l'Historique ne purent, au contraire de ce qui se passait en province, remplir le rôle de bibliothèque centrale à l'ombre de laquelle s'organisaient les bibliothèques populaires. L'exemple de certaines ville de province donne à penser que les bibliothèque de lecture publique à Paris y ont peut-être gagné en possibilité de développement. Tandis que des villes, comme Aix-en-Provence^{ou Carpentras} ont à s'acquitter de tâches de conservation d'intérêt national, les efforts de la Ville de Paris pour ses bibliothèques ne furent pas accaparés par la charge d'un fonds ancien qui excédait ses moyens et sa mission. Toutefois un établissement central à même de satisfaire des exigences auxquelles les bibliothèques de quartier ne peuvent, seules, faire face, fait encore défaut au réseau parisien.

II - LES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES

Rue Christine, un certain QUILLAU fit l'essai en 1761 d'un cabinet de lecture. L'expérience ne fut pas concluante. Il fallut attendre le retour des Bourbons, après l'intermède napoléonien, pour que ces établissements fissent florès et pullulassent sur la rive gauche et autour du Palais-Royal. Disposés dans des échoppes modestes, à l'échelle de celles des bouquinistes, ces cabinets pourvoyaient, moyennant une contribution, les petits-bourgeois, employés, jeunes oisifs, en fictions échevelées et bovarystes. Les journaux à 40 francs l'abonnement et les feuilletons leur portèrent un coup fatal.

Il faut plutôt chercher dans une autre direction les prémices de la bibliothèque populaire. Il s'agissait dans l'esprit de ses promoteurs d'une entreprise d'une toute autre trempe, d'une oeuvre de moralisation qui devait disputer sa clientèle au feuilleton, au livret de colportage, au cabaret, à la rue, en offrant un choix réduit et sévèrement sélectionné, quelques centaines de titres tout au plus, de livres honnêtes et sérieux, à l'employé, à l'ouvrier, et promettant aux plus méritants une promotion sociale mesurée, et à tout le moins les préservant du déclassement. Pour les classe dirigeantes, comme pour l'élite ouvrière sortie des écoles professionnelles, les almanachs poussiéreux et obscènes, les opuscules dont les personnages amoraux faisaient rêvasser les lingères au monde frelaté et irréel des marquises du Faubourg Saint-Germain, toute cette littérature où le pire cotoit toujours le meilleur et l'avilit, ne pouvait qu'avoir une influence délétère sur les individus et sur la société toute entière.

Une aussi haute oeuvre de bienfaisance, d'éducation morale, civique et professionnelle, attira beaucoup de bonnes volontés, au même titre que les cours du soir, ou l'enseignement mutuel. Parmi les initiatives des notables on note la création, sous la 2^e République, de la Société des bibliothèques communales, présidée par le duc de DOUDEAUVILLE, pour doter

toutes les communes de France et tous les arrondissements de Paris d'une bibliothèque. Une circulaire aux préfets, insérée au Moniteur du 31 mai 1850, comprend un extrait des statuts et un catalogue des 100 volumes considérés comme base de toute bibliothèque. Malgré cet appui officiel, la Société n'a pas seulement ébauché la réalisation de son projet, du moins à Paris. François DELESSERT présenta un projet plus élaboré. Membre d'une famille de "bourgeois conquérants" typiques de ce siècle, petit-fils d'un genevois venu à Lyon, et fils de l'inventeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie et de la banque d'escompte, député de Paris puis du Pas-de Calais sous le règne du roi-bourgeois, Louis-Philippe, il donne lecture d'un programme de bibliothèques populaires à une réunion d'administrateurs de la Caisse d'épargne, dont son frère Benjamin était le fondateur et lui le président. Ce projet, publié au Moniteur universel du 18 février 1837, prévoyait la création d'une bibliothèque par arrondissement (Paris en comptait alors 12), fonctionnant grâce aux cotisations des abonnés, mais se proposant de ne réaliser aucun bénéfice. Pour ces grands bourgeois, toute leur action, tant sur le plan privé que sur le plan professionnel, économique, social ou éducatif, était liée ; il s'agissait de la même oeuvre morale, de moralisation et bénie dans ses fruits. En somme l'Épargne et la Lecture concouraient au même but.

L'Etat eut quelques idées velléitaires sur la question. Lazare CARNOT, le premier ministre de l'instruction publique de la 2^e République, avait l'ambition de couvrir la France, et Paris, de bibliothèques populaires. Le gouvernement sortait à peine des fureurs des barricades. Ces vues ne survécurent pas au retour à l'ordre.

Après la Révolution de 1830, dans le cadre du mouvement de promotion du monde ouvrier, des manufacturiers, des municipalités (dont celle de Paris), les Frères des écoles chrétiennes, et surtout des associations fondées pour donner aux ouvriers les connaissances qu'imposait le progrès technique, mirent sur pied des cours du soir. La plus connue de celles-ci,

l'Association polytechnique, lancée avec des vues saint-simo-niennes par des anciens élèves de l'école polytechnique en 1831, ouvrit ses cours en 1833, au faubourg Saint-Antoine avec une centaine d'auditeurs. C'est à partir de cette association que furent menées les expériences les plus fécondes.

En 1837 PERDONNET, président de l'Association, institue à la Halle-aux-draps une bibliothèque où les ouvriers qui suivaient ses cours pouvaient emprunter des ouvrages, et les élèves "sollicitaient l'honneur de venir à tour de rôle remplir les fonctions de bibliothécaire". En 1861 un ouvrier lithographe, à la tête d'un groupe d'élèves de l'Association, fonde la Société des Amis de l'instruction, qui reçoit l'appui de PERDONNET et du colonel FAVE, professeur à l'école polytechnique, puis directeur de l'école en 1866.

La Société ouvrit^{it} sa première bibliothèque populaire dans le 3^e arrt. Les dépenses de fonctionnement furent couvertes par les cotisations des membres, qui de plus participaient aux choix des livres, et pouvaient les emporter à domicile. Le succès fut immédiat, et à la fin de la décennie 2 000 abonnés empruntaient 500 livres par mois. Les organisateurs décidèrent d'établir une bibliothèque dans une petite ville et dans un village pour démontrer que ce type d'institution pouvait fonctionner dans des conditions totalement différentes. Vernon, dans l'Eure, et Hortes, dans la Haute-Marne, furent choisis et leur bibliothèque ouvrit en décembre 1861. Six mois suffirent pour s'assurer du succès de l'entreprise, et le mouvement des bibliothèques populaires fut lancé dans toute la France. Les Amis de l'instruction ouvrirent une bibliothèque dans le 18^e arrt. en 1862, suivie par d'autres dans les 5^e, 9^e, et 8^e arrt., et dans la banlieue, à Vincennes, Choisy-le-Roi, Ivry, etc., qui furent toujours prospères à la fin du siècle ; les plus vivaces à Paris fermèrent leurs portes il y a tout juste 5 ans. Dès leur débuts, elles reçurent des municipalités une petite subvention régulièrement allouée. Sur l'exemple des Amis de l'instruction, des sociétés similaires défendirent la cause de la propagation de la lecture, et essaimèrent des bibliothèques populaires. La plus célèbre, la Société Franklin, fut patronnée

par l'élite de la politique, de l'administration et de l'industrie.

S'inspirant de ces bibliothèques ouvrières, le maire de Popincourt, Frédéric LEVY, franchit un nouveau seuil en 1865. Né dans la Nièvre en 1811, ce commerçant en bois de chauffage, maire de 1858 à 1870, animé par des opinions philanthropiques, voulait en créant une bibliothèque dans chaque arrondissement, "contribuer au développement de l'instruction des ouvriers et des employés pour permettre à ces hommes défavorisés de s'élever dans l'échelle sociale" (Rapport qu'il adresse en 1868 aux fondateurs de la bibliothèque). Installée à la mairie avec quelques 2 000 volumes, dont 600 provenaient de dons, et le reste fut acheté partie avec la souscription des fondateurs, partie avec la subvention de la Ville. Tous les jours, sauf le dimanche, la bibliothèque était ouverte gratuitement aux habitants de l'arrondissement, mais uniquement pour la lecture sur place, et à l'exclusion des mineurs de 16 ans et des femmes. Toutefois la tolérance s'instaura rapidement de laisser les instituteurs et... les institutrices de l'arrondissement emprunter des livres "dans le but de les encourager à compléter leur instruction". Du fait de ces limites, la bibliothèque ne rencontra que peu d'écho dans le public. LEVY avait pourtant réussi à intéresser à son projet quelques notabilités. A l'entrée de la salle on pouvait lire, gravés dans du marbre blanc, 57 noms ; parmi eux des commerçants, des banquiers, un architecte, des entrepreneurs, des éditeurs (Belin et Hachette). En tête de la liste des fondateurs figuraient les noms du ministre Victor DURUY, et du préfet HAUSSMANN.

Bien qu'on ait eu recours à des locaux et des crédits de l'administration parisienne, on ne pouvait guère parler d'une initiative de la Ville, en raison de son caractère isolé et local, mais l'idée attira l'attention du baron HAUSSMANN. Alexandre de SAINT-ALBIN, attaché à la bibliothèque de la Ville depuis 1844, lui soumit un projet tendant à multiplier ces bibliothèques populaires de mairie. Le plan convainquit HAUSSMANN. Il chargea SAINT-ALBIN lui-même de la réaliser, le nommant, le 22 novembre 1866,

inspecteur des bibliothèques d'arrondissement. Ce pluriel était encore une anticipation puisque seule la bibliothèque du 11^e arrt. avait été inaugurée. SAINT-ALBIN fixait à onze le nombre de bibliothèques souhaitables. Il obtint que l'on réserve dans plusieurs mairies, rebâties dans la foulée des grands travaux parisiens, une pièce pour la future bibliothèque. Ce fut cependant par le 20^e arrt. que l'on commença. La vieille mairie était trop étroite pour loger une bibliothèque, mais un commis des postes avait proposé au maire du 20^e arrt., dès 1862, ses collection, à la condition d'en être nommé bibliothécaire. La bibliothèque ouvrit en janvier 1869 dans un ancien atelier. Réservée à la lecture sur place, sans catalogue, elle végéta avant de fermer dans l'attente de sa réinstallation dans la nouvelle mairie. Le commis "avait trouvé dans cette combinaison une petite position, et même un logement éclairé, chauffé et gratuit qu'il occupa jusqu'en 1874" (E. de Saint-Albin, op. cit., p. 13). Le ~~xxxxxxxx~~ bilan n'en fut pas moins bien mince quand HAUSSMANN quitta la préfecture. Le Conseil municipal aurait décidé, le 15 oct. 1870, d'entreprendre une grande politique de bibliothèques (A. Trapenard, art. cit., p. 219). Durant la tourmente de la guerre, du Siège, du changement de régime politique, A. de SAINT-ALBIN fut mis à la retraite d'office, le 1^{er} décembre 1870. L'auteur dramatique Jules CLARETIE, futur académicien, fut appelé à le remplacer mais n'exerça jamais cette fonction. Le poste d'inspecteur des bibliothèques fut supprimé ; les rapports de SAINT-ALBIN disparurent dans les incendies de 1871.

Cependant ces évènements ne firent pas complètement oublier les bibliothèques. Sur la lancée de l'action de SAINT-ALBIN, le maire du Temple ouvrit, pendant le Siège, une bibliothèque qui fut subventionnée par la Ville à partir de 1872. Au même moment, le maire de Reuilly rassembla lui aussi un millier de volumes. Il se singularisa en adjoignant un service de prêt à domicile, à la lecture sur place, et inaugura sa bibliothèque le 1^{er} janvier 1872. Six mois plus tard s'ouvrait la bibliothèque de la mairie

du 10^e arrt. Il s'agissait cette fois-ci d'une bibliothèque populaire libre fondée dix ans auparavant par la Société municipale de secours mutuels du Faubourg Saint-Denis. Son programme était celui des Amis de l'instruction et de leurs épigones. "Notre bibliothèque mutuelle est fondée principalement pour servir toutes les bonnes aspirations vers l'instruction morale, littéraire et les sciences appliquées à l'industrie qui existent d'une manière si heureuse et si prononcée chez les ouvriers parisiens. Quelques uns d'entre eux ont eu la première pensée de sa création, ils la soutiennent par leurs cotisations et par le concours personnel qu'ils donnent à son administration. Elle devra faire une concurrence sérieuse aux publications oiseuses ou mauvaises dont la librairie à bon marché nous inonde; Elle offrira à nos sociétaires malades, aux convalescents, d'agréables ou d'utiles distractions pendant les heures de leur repos forcé. Tous les sexes, tous les ages y trouveront des livres à leur portée." A la suite des difficultés engendrées par les deux sièges, la Société céda en décembre 1871 sa bibliothèque à la Ville, qui l'installa dans la mairie à l'usage de tous les habitants de l'arrondissement, mais en lui gardant son caractère propre : contrairement aux habitudes de l'époque, elle fut organisée exclusivement en vue du prêt à domicile.

Dans le 4^e arrt., le président de l'Oeuvre des familles, qui était en même temps maire, invite l'association à abandonner son intention de créer un service de "prêt à domicile dans l'intérêt des familles et particulièrement des jeunes filles et des femmes", afin de collaborer à la création de la bibliothèque de l'arrondissement, qui ouvrit ses portes à la mairie le 15 novembre 1875, mais uniquement pour la lecture sur place. Trois jours plus tard, le maire de la Bourse inaugurait lui aussi sa bibliothèque. Quant à celle de la mairie des Batignolles, installée au large dans une salle spacieuse, ses collections étaient malheureusement si dépa^raeillées et défraîchies que l'on garda le

souvenir, raconte E. de SAINT-ALBIN (Op. cit., p. 27), d'un vieil habitué dont les bibliothécaires encourageaient l'assiduité par tous les moyens en leur pouvoir ; ils allaient même jusqu'à l'aider à payer les termes de loyer de son pauvre logement. La bibliothèque de Passy, enfin, avait été mise sur pied du temps d'A. de SAINT-ALBIN, par le maire BONNEMAIN, mais l'ouverture en fut différée à l'annonce de la déclaration de guerre, et encore retardée pendant neuf ans. Un érudit, ^{en 1871,} Edelestand Pontas du MERIL, l'avait engorgée par son legs considérable de 6.000 volumes choisis, mais impropres pour une bibliothèque populaire. Il fallut trouver des gens aptes à cataloguer des livres en sanskrit. D'autres dons remarquables, dont celui de Parent de ROSAN, enrichirent la bibliothèque, et la placent encore à part avec des fonds dignes d'une bibliothèque de conservation.

En somme, toutes ces bibliothèques fonctionnaient chacune selon des procédures et des horaires qui leur étaient propres, sans coordination, nées au hasards des legs, de la ténacité des maires d'arrondissement, de la pression des associations mutuelles. Elles n'obtinrent pas des résultats à la hauteur de la bonne volonté et de l'énergie de leurs promoteurs. Paris subventionnait, en 1879, 14 bibliothèques libres, qui s'étaient imposées en dépit des lois restrictives du droit d'association (avant 1901, la nomination du président et des membres du comité d'une bibliothèque libre à Paris devait être approuvée par le ministre de l'intérieur, son local et sa comptabilité étaient soumis au contrôle du préfet de la Seine). La Ville n'avait pas su reprendre le flambeau, lui donner de la force, quelques opérations velléitaires, au coup par coup, ne lui donnaient pas de politique en la matière. Ses bibliothèques avaient fourni en 1878, 37 331 livres pour une consultation sur place, et consenti 20509 prêts à domicile. Au Conseil, un élu, CASTAGNARY, pouvait s'élever le 20 décembre contre une proposition d'augmentation de crédits, en déclarant qu'"il comprendrait que le Conseil augmentât les subventions allouées aux bibliothèques

des Amis de l'instruction, dont les tendances libérales sont connues ; mais qu'il ne s'expliquait pas pourquoi on accorderait la même faveur aux bibliothèques des mairies organisées avec un esprit réactionnaire..." L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine éducatif et de la lecture populaire était une hérésie pour les libéraux et restait encore suspecte au yeux des républicains.

D'autres sensibilités cherchèrent à prendre en marche le train de la lecture populaire. L'intelligentsia catholique, ch^oquée par les évènements de la Commune, troublée dans sa conscience, s'efforça de gagner, ou regagner le monde ouvrier. En 1886, l'archevêque de Paris convainc une société savante, la Société bibliographique, fondée en 1868, de s'occuper de bibliothèques populaires, et la charge d'organiser l'oeuvre diocésaine des bibliothèques circulantes (i.e. de prêt à domicile) installées surtout dans les quartiers ouvriers de la capitale. La Société installe en quelques années 120 bibliothèques, et une démarche de l'Oeuvre des campagnes lui permet d'étendre son réseau à toute la France. Mais il s'agissait d'un combat d'arrière garde qui reproduisait en les amplifiant tous les défauts de la bibliothèque populaire : une poussière d'établissements, sans lien organique entre eux, ne comptant que 50 à 100 volumes, respirait le confiné, le bien-pensant, la rigueur didactique, et donna une bien triste image des bibliothèques catholiques, jusqu'à l'action vigoureuse, cinquante ans plus tard, de la Ligue féminine d'action catholique.

D'ailleurs, dans les années 80, les bibliothèques de la Ville changèrent radicalement d'aspect, grâce à un anticléricail notoire, républicain de la première heure, appelé en 1879 à la préfecture.

III - LA MISE EN PLACE DU RESEAU AU XIXÈ SIECLE.

Premier préfet de la Seine républicain, HEROLD a cinquante ans quand il s'installe au Pavillon de Flore (1), le 25 janvier 1879. Orphelin à 5 ans de son père, le compositeur du célèbre "Pré aux clercs", avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation à 25 ans, il s'engage sous le Second Empire dans les rangs républicains. Conseiller municipal de 1872 à 1876, il entre au Sénat, lors de sa création, pour y représenter la Seine. Dès sa nomination à la préfecture, il s'attaque à cette question des bibliothèques, a laquelle il paraît avoir porté un vif intérêt. Le conseiller Severano de HEREDIA, président de la commission du budget, et qui avait un grand ascendant sur le Conseil municipal, apporta au préfet le soutien sans lequel il n'aurait pu agir. Le rapport que prononça HEREDIA devant le Conseil le 10 juillet 1879, constitue un véritable manifeste de la réorganisation des bibliothèques municipales.

Le prédécesseur d'HEROLD, Ferdinand DUVAL, avait organisé, avant de quitter ses fonctions, un service central des bibliothèques. Il nomma, le 1^{er} février 1878, un inspecteur des bibliothèques des mairies d'arrondissement, Hippolyte PHILIBERT, et plaça, le 1^{er} juillet, dans les fonctions de chef de bureau de la bibliothèque administrative et des bibliothèques municipales, son sous-chef de cabinet, Edmond DARDENNE. Ces créations de postes ne doivent pas faire illusion ; la finalité en était la réorganisation de la bibliothèque administrative. DARDENNE, avec un seul employé, réunissait sous son autorité les bibliothèques française et étrangère de la Préfecture, la bibliothèque du Conseil municipal, ainsi que le service des traductions et du courrier échangé avec l'étranger, et, de façon annexe, les quelques bibliothèques de mairie. La véritable impulsion vint d'HEROLD qui mena rondement son affaire.

(1) Siège provisoire de la Préfecture en attendant la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

D'accessoire, les bibliothèques d'arrondissement devinrent la principale attribution du nouveau bureau. Celui-ci s'étoffe avec une rapidité qui brusque les habitudes administratives. Composé d'un chef et d'un employé en juillet 1879, le bureau est doté, dix-sept mois plus tard, de neuf agents dont un chef, un sous-chef et deux commis principaux. Dans son compte-rendu de 1882, DARDENNE pouvait se montrer ^{d'ores} et déjà satisfait. Les 20 arrondissements possédaient maintenant leur bibliothèque. Deux bibliothèques avaient été installées dans des écoles pour desservir des quartiers éloignés de leur mairie. Depuis son appel aux fonctions de chef du Bureau des bibliothèques, le nombre des emprunts avaient plus que décuplé. On en comptait moins de 30 000 en 1878, près de 60 000, dont plus de 20 000 à domicile, l'année suivante, plus de 350 000, 300 000 à domicile en 1882. La disparition soudaine et précoce d'HEROLD n'interrompit pas ces progrès. Sous l'administration de son successeur, POUBELLE, la Ville se couvrit d'un réseau de bibliothèques aux mailles serrées, logées dans les écoles. Les établissements scolaires connaissaient alors une vague de constructions, consécutives aux nouvelles lois sur la scolarisation obligatoire. En 1884, 40 bibliothèques prêtèrent 650 000 volumes dont plus de 500 000 à domicile. Cinq ans plus tard, elles furent plus de 60 à prêter plus d'un million de volumes dont moins de 150 000 sur place. En 1894 (POUBELLE venait de quitter la préfecture), 70 bibliothèques prêtaient plus de 1 500 000 volumes en consultation sur place, et plus de 1 600 000 en lecture à domicile ; et cela sans compter les prêts d'estampes et de partitions de musique. En 1901, la statistique atteint son maximum avec plus de deux millions de livres lus.

Une histoire des bibliothèques sous l'administration de POUBELLE ne se borne pas à un égrénage de création d'établissements ou à l'exposer du décollage d'un nouveau service. "Ce sont là des faits divers peu dignes des tablettes de Clio: Contentons nous donc de mention collectives et de vues d'ensemble" (E. de Saint-Albin, op. cit., p. 76). Quelques innovations, dans

cet essor uniforme, furent tentées ici ou là, dont certaines furent promises à une remarquable extension au siècle suivant.

Des particuliers furent à l'origine du prêt d'estampes et de partitions de musique. La Maison BRANDUS, éditrice de partitions, offrit quelques unes des ses productions reproduisant des oeuvres pour piano de Beethoven, Auber, Meyerbeer, etc., à la mairie du 2^e arrt., à condition de les mettre à la disposition des professeurs et des élèves de musique du quartier. De tels documents répondaient à un besoin certain, du fait de l'absence de musique enregistrée, et de la connaissance assez répandue du solfège. Les chanteurs de goulantes populaires dans les rues vendaient, par exemple, après leur numéro, des partitions en feuilles volantes. Cette nouveauté eut un rapide succès, vite imité dans les autres quartiers. De 300 en 1879, les prêts de musique passèrent à plus de 6 000 l'année suivante, et à 60 000 en 1888, pour dépasser les 80 000 en 1894. Le succès ne se maintint pas au siècle suivant par manque d'entretien des ^{collections} partitions. Les partitions coûtaient plus chers que les livres ; des lecteurs indéliçats arrachaient les arias les plus fameux. Quelques bibliothèques présentent encore à l'heure actuelle, reléguées dans un recoin, des épaves crasseuses de ces débuts glorieux, que presque aucun lecteur ne s'aventure à feuilleter.

La compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée fit aussi un don original, en 1872. Elle dota la bibliothèque de Reuilly d'une importante collection de gravures et de dessins relatifs à ses services et au matériel roulant. Elle proposa à la mairie de remplacer les pièces rendues hors d'usage par des prêts trop fréquents. Cette collaboration ne fut pas fructueuse ; même les employés de la Compagnie, habitant dans le quartier, boudèrent ces estampes, et l'expérience fut sans lendemain.

L'Administration, de son côté, mis sur pied deux expériences qui eurent un plus grand retentissement : les bibliothèques d'art industriel et les bibliothèques pour apprentis.

Deux bibliothèques d'art industriel ouvrirent en décembre 1885 ; une à la mairie du 2^e pour desservir la rive droite, l'autre au n° 80 du boulevard Montparnasse, au coeur du quartier des artistes. Elles offraient en prêt à domicile des gravures, planches, photographies d'art, et tout ce qui pouvait être source de modèle pour les artisans. Depuis quelques temps déjà, la Ville avait programmé l'ouverture d'une bibliothèque de ce type avec le legs d'Aimé-Samuel FORNEY. Cet ancien négociant, décédé le 3 janvier 1979, légua à la Ville 200 000 francs "pour la création d'écoles primaires municipales et gratuites, dirigées par des laïcs". Il laissait toute latitude à la Ville pour employer "tout ou partie du susdit legs à la fondation d'écoles laïques du soir pour les adultes des deux sexes, de bibliothèques populaires, et pour aider à la fondation d'écoles professionnelles". Trop modeste pour permettre la construction d'une école, cette somme fut affectée au budget des bibliothèques populaires bien moins fourni que celui des écoles. Afin de ne pas éparpiller ce capital et attacher le souvenir de la libéralité à une fondation particulière, le Conseil municipal décida de le consacrer à la création d'une seule bibliothèque professionnelle pour les ouvriers parisiens. Pour étudier des modèles de décoration, d'ameublement, d'art graphique, ou autres, un artisan devait se rendre à la Bibliothèque nationale, ouverte à des heures incommodes, et qui n'autorisait pas les décalques de ses collections. Le nouvel établissement s'ouvre au public, après quelques atermoiements, le 1^{er} mars 1886, dans un local attenant à une école, rue Titon, aux confins des 11^e, 12^e, et 20^e arrts. au coeur d'un quartier de fabriques.

Par cette création, le Conseil renouait étroitement avec la tradition des associations mutuelles de promotion ouvrière, à l'origine des bibliothèques populaires. De milieu modeste, le millionnaire FORNEY fut le prototype d'une ascension sociale par le travail. "J'espère que cet exemple sera suivi, disait POUBELLE à l'inauguration, et que partout les travailleurs comprendront, lorsque la fortune les aura favorisés, que ce qu'ils ont reçu ils ne le doivent pas seulement à eux-mêmes et qu'ils ont à rendre, à la

société qui leur a mis en main les instruments du succès, les avances qu'ils en ont reçues". La plus traditionnelle, la Forney fut dès le début la plus moderne ; elle est encore la plus originale des bibliothèques parisiennes. Installée dans une salle vaste pour l'époque, de 10 mètres sur 12, elle était accessible au public 71 heures par semaine, de 9h. à 17h., puis de 19h. à 22 h. tous les jours de la semaine, et le dimanche de midi à 17h. Le catalogue était rédigé sur des fiches à intercaler du type Bonnange, dont le talon à l'arrière permettait la mobilité des fiches tout en signalant les éventuelles soustractions frauduleuses. Les lecteurs pouvaient choisir eux-mêmes sur les rayons ou dans les portefeuilles, les livres et les dessins qu'ils désiraient consulter, à la seule condition, et pour les hommes seulement, les louis portefeuilles manipulés. Enfin, le prêt à domicile était largement consenti.

Sept bibliothèques, de 1887 à 1891, exploitent l'idée et ajoutent une section d'art industriel à leur fonds. Le nombre des emprunts (consultation sur place et prêt à domicile confondus) dans les trois bibliothèques de 1886 n'atteint pas 25 000, mais dépassent 125 000 dans les dix sections ou bibliothèques de 1894, dont plus de la moitié grâce à la Forney. Coupés de leur contexte populiste, ces sections n'eurent^{pas} une postérité brillante au 20^e siècle. Seule la bibliothèque Forney se distingue encore entre les deux guerres mondiales, à l'étroit dorénavant dans l'école de la rue Titon. Elle ne quittera cette rue mal connue et peu passante qu'en 1960, pour intégrer l'ancienne demeure des Archevêques de Sens et s'épanouir dans des bâtiments devenus à nouveau trop exigus pour elle. Maintenant promue l'une des trois grandes bibliothèques de la Ville, avec l'administrative et l'historique, la Forney a conservé de son passé une tradition de libéralisme et, à l'inverse des deux autres, pratique encore très largement le prêt à domicile. La Ville a hérité de l'idéologie des bibliothèques populaires une institution qui n'a nulle part ailleurs sa pareille.

Il est d'autres sections spécialisées, en revanche, qui connurent au 20^e siècle un avenir imprévu. La première bibliothèque d'apprentis, ouverte

le 20 février 1887, à l'école de la rue Béranger, était bien modeste avec ses "420 volumes bien choisis". Elle était annexée à un patronage laïc, qui, destiné aux apprentis et aux employés mineurs du 3^e arrt., ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (12 ans) sans atteindre celui du service militaire, dispensait à plusieurs centaines d'entre eux des cours complémentaires, des conférences sur l'histoire et sur les techniques, des leçons de musique, d'escrime, de gymnastique, tout en assurant une surveillance physique et morale des enfants pendant le repos des parents et des patrons. "L'apprenti est le plus souvent livré à lui-même de très bonne heure et exposé aux pires tentations, écrit E. de SAINT-ALBIN (op. cit., p. XX). Que faire les jours de fêtes, après qu'on a rangé l'atelier ? Il ne manque pas de camarades pour hâter le précoce épanouissement des instincts pervers. Cependant, comme il y a plus de coudolement intellectuel à la ville qu'au fond des campagnes, l'apprenti ne court aucun risque de perdre en totalité son instruction primaire, mais il s'agit d'en tirer un parti honnête et avantageux. Garçons et fillettes commencent malheureusement le plus souvent par se griser de feuilletons qui leur débauchent l'esprit. Peut-être, dans la rage de lecture qui les prend, certains liraient-ils plus volontiers des livres moins frivoles et mieux faits pour leur âge, mais où les découvrir et comment en prélever le prix sur leur modeste pécule ? A ce besoin répondent les bibliothèques dites d'apprentis et les sections pour la jeunesse". Seul pourtant le patronage du 17^e arrt. suivit l'exemple de celui du 3^e arrt. L'école de la rue Ampère abrita donc, elle aussi, en plus de sa bibliothèque pour adultes, une section pour adolescents. Le mot apprentis y était remplacé par ceux moins exclusifs de jeunes garçons et jeunes filles. Bien que restant réservés aux majeurs de 16 ans, quelques autres bibliothèques avaient fait une place à des ouvrages pour la jeunesse, que les parents pouvaient emporter. Comptés à part dans les statistiques des prêts par sujet, de 1901 à 1912, les prêts venant de ces fonds accusent un déclin parallèle à celui des prêts en général, mais se maintiennent à la proportion

non négligeable de près de 8% à 6,5% du total.

En 1916, les apprentis de la rue Béranger sont admis à choisir quelques livres pour adultes, mais à l'exclusion des oeuvres romanesques, littéraires et philosophiques, des documentaires sur la sociologie, l'économie, la médecine, la musique, les jeux et les sports, que dans leur jeune naïveté ils ne pourraient aborder avec la maturité souhaitable. Dans le premier catalogue(1899)dénombrant 600 volumes, les classiques y sont bien représentés(Jules Verne, Gustave Aymard, Fenimore Cooper...) à coté de chants et de récits patriotiques, de "Conseils aux ouvriers ^{pour} améliorer leur condition", et de "lectures morales". Dans le troisième catalogue(1929) apparaissent les Becassine et les Bicot. Orientées d'abord vers les garçons adolescents, ces sections firent une place de plus en plus belle aux filles, aux jeunes enfants, et à la littérature plus spécifiquement enfantine. "L'Heure Joyeuse" offerte par les Américains après la Grande Guerre donnera vraiment la mesure de la bibliothèque pour la jeunesse, devenue élément indispensable et fondamental de la lecture publique.

Nous nous arrêterons, avant d'aller plus loin, sur l'organisation de ce premier réseau. Le service central imposa une uniformisation et une coordination accrue des points de desserte, qu'il tâchait par ailleurs de multiplier. Les bibliothécaires furent tenus de remettre périodiquement des rapports sur leurs activités, et de se prêter à une inspection attentive.

Les opérations de classement devaient obéir à deux principes: un numérotage simple en une séquence unique, et un triple catalogage.

Inscrits sur un registre-inventaire, les livres, estampillés, se suivaient sur les rayons selon leur numéro d'entrée, sans tenir de leur sujet ou de leur format. Le même numéro pouvait toutefois resservir pour les ouvrages acquis en remplacement d'un livre détérioré ou perdu. Les adjectifs bis, ter... pouvaient être accolés pour les doubles ou triples exemplaires. Ce registre d'entrées servait aussi de catalogue topographique pour le récolement. Le bibliothécaire devait être en mesure de justifier à tous moments de l'absence d'un livre sur les rayons. Les sections de consultation sur place, toujours étanches par rapport aux sections de prêt, possédaient leurs propres registres. Un catalogue alphabétique d'auteurs, sur fiches mobiles, permettait au personnel de répondre aux demandes précises des lecteurs. Seul le catalogue méthodique était mis à la disposition du public. Il présentait en ordre alphabétique d'auteurs, les livres, distribués en 15 classes distinctes :

- Philosophie, morale.
- Economie politique et sociale, législation, administration.
- Histoire, biographies.
- Géographie, voyages.
- Littérature : prose, poésie, théâtre.
- Romans, contes et nouvelles, français et étrangers
- Enseignement, pédagogie ; langue française et langues classiques.; bibliothèques
- Sciences mathématiques.
- Sciences physiques et naturelles.
- Travail : agriculture, industrie, métiers et commerce.
- Sciences médicales, hygiène, économie domestique.
- Beaux-arts, jeux et sports.
- Musique.
- Langues vivantes, livres écrits en langues étrangères.
- Bibliothèque enfantine.

Les catalogues des livres en consultation sur place obéissaient aux mêmes principes de classement, les rubriques musicales et pour la jeunesse en moins, mais avec une série liminaire pour les répertoires, encyclopédies et dictionnaires. Quelque soit leur destination les livres n'étaient pas directement accessibles aux lecteurs, sauf, comme nous l'avons dit plus haut, à la Forney.

Les bibliothèques d'art industriel avaient mis au point un autre type de classement méthodologique en fonction de la matière travaillée. La Forney utilisait ce classement pour ranger sur les rayons les documents qu'elle présentait en libre accès. Dix classes se suivaient ainsi :

- Esthétique générale (peinture et arts décoratifs)
- Travail de la pierre (architecture, sculpture...)
- Travail du bois (charpenterie, menuiserie, ivoire...)
- Travail du fer (serrurerie, ferronnerie, armurerie...)
- Travail du bronze (cuivre, étain, plomb...)
- Travail de l'or et de l'argent (orfèvrerie, joaillerie, émaux...)
- Travail de l'argile (ceramique verrerie...)
- Tissu (tapisserie, costumes...)
- Sciences appliquées (mathématiques et physiques)
- Sciences morales et politiques (géographie, statistiques, législation...)

Ces dispositions avaient été reprises dans les "Instructions pour le classement et le fonctionnement des bibliothèques municipales" publiées par le service central parisien, dans le même esprit que l'instruction ministérielle du 30 décembre 1876 pour le classement des bibliothèques populaires, installées par l'Etat dans les écoles, ou subventionnées par le gouvernement.

Si on avait concédé que les livres ne soient pas rangés par formats, et alignés comme les grenadiers du roi de Prusse, ils étaient tous systématiquement recouvert de la même reliure noire, pleine toile, ainsi préservés des taches mais non de la poussière. Quelques essais de reliure en demi-veau furent abandonnés par économie. Seuls agrémentaient cet uniforme sévère le rondage au dos pour la cote, et l'estampille dorée aux armes de la Ville sur le plat.

Tous les habitants de l'arrondissement, de plus de 16 ans, étaient admis à emprunter gratuitement sur justification d'identité et de domicile. Nous avons vu que deux bibliothèques consentaient l'emprunt aux enfants de 13 à 16 ans. La Forney abaissait le seuil à 15 ans pour les jeunes apprentis, et accueillait des emprunteurs logeant ailleurs que dans le 11^e arrt. , et même en dehors de Paris intra muros. Chaque lecteur se voyait confié un livret numéroté, sur lequel étaient notés son nom, sa profession, son adresse, le règlement de la bibliothèque, le titre et le numéro du livre emprunté, la date de l'emprunt et celle du retour ; une colonne spéciale laissait la

place pour des observations éventuelles (état du livre emprunté, etc.). Deux registres conservés à la bibliothèque étaient affectés aux procédures de prêt : un registre numérique des lecteurs ; un autre où était noté, au fur et à mesure des prêts, les numéros d'ordre de l'emprunteur, et celui du volume emprunté. A la date du retour, on devait se reporter à la ligne correspondante pour la cocher. Une colonne était, là aussi, réservée aux observations. De plus ~~dans~~ les mairies du 2^e et du 4^e arrts. tenaient, au début, un troisième registre où était consignées les entrées et les sorties de tous les livres, inscrits dans le même ordre que sur le registre-inventaire. Cette complication n'a pas paru indispensable. Les lecteurs avaient droit à un seul volume par emprunt, pour quinze jours ; mais rien ne leur interdisait de s'inscrire dans plusieurs bibliothèques d'un même arrondissement. Cependant l'harmonisation, la complémentarité des acquisitions des bibliothèques d'un même arrondissement ne furent jamais envisagées. Les lecteurs faisaient leur choix sur le catalogue méthodique, généralement manuscrit. La mairie de la Bourse fut la première, en 1880, à faire imprimer son catalogue pour le distribuer à ses adhérents, ce qui lui valu de présenter à la fin du siècle le chiffre d'emprunt par rapport à la population desservie le plus honorable de toute la Ville.

HEREDIA avait affirmé devant le Conseil que ce n'était pas 30 000 volumes que devaient posséder les bibliothèques des mairies mais 200 000. Ce chiffre est atteint dès 1886, s'élève à 300 000 en 1894, et à 586 000 en 1907. Mais le nombre de points de desserte avait accru parallèlement. Sans compter les sections spécialisées au sein d'une bibliothèque générale, on dénombrait en 1894, en plus de la Forney ouverte à plein temps, d'une autre bibliothèque d'art industriel, et d'une réservée aux adolescents, 35 bibliothèques de prêt à domicile ouverte les soirs des jours de semaine de 20h. à 22h., et 2 heures

encore le dimanche matin ; quelques fois aussi se tenait une autre scéance de deux heures en fin des après-midi de semaine. 35 autres bibliothèques offraient aux mêmes heures un service de consultation sur place, à côté du prêt à domicile. Seule la bibliothèque de la mairie de Popincourt, la plus ancienne ouvrait dès 11h. du matin sa scéance de consultation sur place. Contrairement aux bibliothèques municipales de province, qui généralement fermaient quelques semaines pendant l'été, les portes des bibliothèques d'arrondissement parisiennes ne restaient normalement closes que douze jours par an (Jour de l'An, Mardi-Gras, Mi-Carême, fête nationale, dimanche et lundi de Pâques et de la Pentecôte, Ascension, Assomption, Toussaint et Noël). De 71 bibliothèques générales en 1894, on passe à 82 en 1907. Leur localisation avait moins obéi au cadre administratif territorial des "quartiers" (quatre par arrondissement), qu'à la répartition géographique de la population d'alors, et, dans une large mesure, au hasard des initiatives locales. Le 1er arrt. n'eut jamais plus de deux bibliothèques, le 20è arrt. en posséda six.

La Ville avait trouvé, en installant ses bibliothèques dans les mairies et les écoles communales, une solution économique quant au chauffage et au loyer. Avec l'extension des services administratifs et scolaires, le modeste local consacré à la lecture populaire allait lui être envié, disputé, voire rogné, de toute façon dans l'impossibilité absolue de s'étendre. Le voisinage du Bureau de bienfaisance donnait, dans les mairies, le ton de la bibliothèque elle-même. Le mobilier, des plus sobre, consistait en un fauteuil et un bureau pour le bibliothécaire, une table et quelques chaises pour la lecture sur place, un escabeau et une petite table pour le maniement des livres, une banquette ou deux pour le public à domicile et une barrière le maintenant à distance.

L'utilisation d'un personnel déjà en place dans les écoles, ou dans les bureaux des mairies fut une autre solution de facilité. Après leur longues journées de travail, ces employés municipaux trouvaient, le

soir, dans les fonctions de bibliothécaires, un complément à leur traitement. L'Administration voyait un avantage à pouvoir remplacer les agents négligents, sans risquer de leur supprimer leur source principale de revenus. Dans les écoles, le directeur ordinairement se réservait la charge de bibliothécaire. Le service central eut dans les premiers temps à lutter, dans les mairies, contre la pratique peu scrupuleuse de certains chefs de bureau qui sous-traitaient la charge à des employés subalternes en se gardant l'essentiel des émoluments. Afin de ne pas attiser les jalousies et de décourager les requêtes individuelles, le traitement fut uniformisé et fixé à 1 000 francs pour le bibliothécaire, que parfois il partageait avec un sous-bibliothécaire (1), et 300 francs pour l'appariteur. Le personnel de base pouvait être éventuellement étoffé dans les établissements les plus fréquentés. L'Administration avait pu apprécier le zèle, le bon caractère et la compétence de ces agents dans leurs fonctions principales, mais ne pouvait exiger d'eux une grande technicité bibliothéconomique ou bibliographique. On avait conçu des organes pour les contrôler, les conseiller, les prendre sous leur tutelle.

L'inspecteur, d'abord, rend de fréquentes visites aux bibliothèques pour y viser leurs registres, y compris le registre laissé réglementairement à la disposition des lecteurs pour qu'ils y consignent leurs remarques et propositions d'achat. L'activité des bibliothèques peut être suivie par les courts rapports d'inspection adressés au préfet. Le service central est doublé d'une "Commission centrale de surveillance", instituée par arrêté

(1) Ce partage, bien souvent inégal, amena à la longue une distinction entre différents grades de bibliothécaires, payés de 600 à 1 000 francs, et considérés comme les échelons d'une carrière. Les sous-bibliothécaires recevant, quant à eux, 400 ou 500 francs.

préfectoral du 14 juin 1882. Fonctionnant comme un conseil supérieur des bibliothèques, réunissant des élus parisiens, sénateurs, députés, maires ou conseillers, des fonctionnaires municipaux dont le chef du Bureau des bibliothèques et l'inspecteur, pour donner un avis sur toutes les questions concernant les bibliothèques, il permettait de confronter et concilier les vues de l'Administration et du Conseil, et de renforcer leur collaboration. Sa compétence s'étendait, comme celle de l'Inspection dès 1880, aux bibliothèques française et étrangère de la Préfecture, et aux bibliothèques communales ou subventionnées de Paris et de tout le Département de la Seine. Quatre sous-commissions se penchèrent plus spécialement sur les bibliothèques administratives, les bibliothèques parisiennes, celles de la banlieue, et enfin sur l'emploi du legs Forney.

Au niveau local, une commission de surveillance d'arrondissement réunissait dix à vingt membres, sous la présidence du maire. Une circulaire du 7 février 1880 invitait les maires à soumettre au préfet une proposition de liste, qui devait désigner, outre le maire, son secrétaire-chef, ses adjoints, les conseillers de l'arrondissement, le chef du Bureau et l'inspecteur, membres de droit, quelques habitants "dévoués à la cause de l'enseignement populaire". Ce sont ces commissions qui furent seules responsables et maîtresses des acquisitions. Chaque année, le bibliothécaire remettait un rapport à la commission locale, où il exposait la situation de sa bibliothèque, ses activités ; il y demandait décharge des livres perdus ou gardés par des lecteurs partis sans laisser d'adresse ; enfin il y soumettait une liste d'acquisitions, faite des titres des livres perdus ou hors d'usage dont le remplacement s'imposait, et, dans la mesure des crédits disponibles, de quelques livres récents, extraits de la proposition annuelle rédigée par le service central. Ces propositions, établies d'après les envois d'éditeurs, et le catalogue "idéal" de premier fonds, rédigé aussi par le service central, ne liaient pas plus les commission que les selections des bibliothécaires. Toutefois les élus locaux s'en tinrent généralement à

ces avis, et ignorèrent les registres de suggestions des lecteurs, qui leur étaient également communiqués. Les avis des commissions étaient obligatoires pour disposer sur les rayons les dons et legs privés. Les instructions prévoyaient encore que deux de ces notables procèdent personnellement au récolement des collections, et en dressent procès-verbal. Il va de soi que ces citoyens de choix négligèrent une telle tâche, qui incombait à l'inspecteur et au bibliothécaire. La prédominance des élus dans la gestion courante peut surprendre de nos jours, et faire craindre pour le nécessaire pluralisme des collections, mais elle soutenait des bibliothécaires peu préparés à leurs fonctions ; et la décentralisation du choix au niveau local préserva les bibliothèques populaires parisiennes des envois en nombre et des souscriptions gouvernementales pas toujours établies avec le discernement nécessaire.

Quelques problèmes furent soulevés lors de la mise en place du réseau. Aux années héroïques des premières créations, des maires d'arrondissement s'adressèrent au ministre de l'instruction publique pour sanctionner la nomination des commissions auprès de leurs bibliothèques, quelque en soit par ailleurs le nom : "Comité d'inspection et d'achat", "Comité des études", etc. Ils se conformaient en cela à l'article 38 d'une ordonnance royale très contestée, en date du 22 février 1839. Au mépris de l'autonomie communale et des limites de la tutelle gouvernementale, ce texte réglementaire revendiquait pour le ministère le pouvoir de nomination d'un comité compétent pour la confection des catalogues et l'utilisation des fonds. Ce texte vexatoire souleva l'hostilité de la municipalité parisienne, comme celle des autres municipalités françaises. Devant les prétentions renouvelées de l'Etat, la Ville fit valoir que, depuis l'incendie du 24 mai 1871, et la disparition des fonds confisqués

sous la Révolution, l'existence des bibliothèques municipales parisiennes ne devait rien à l'Etat (1). Le ministère se laissa d'autant plus convaincre par cet argument que la Ville, sous la conduite d'un préfet nommé à la discrétion du gouvernement, possédait sa propre Inspection et une organisation unique en son genre. Dès lors une sur-inspection était superflue. Une dépêche ministérielle du 24 janvier 1890 renonçait aux prétentions sur la nomination des comités de surveillance ; et le décret du 1er juillet 1897, qui réglait la tutelle de l'Etat sur les bibliothèques municipales des départements, ignorait les 80 communes de la Seine, placées sous l'autorité de la Préfecture. L'inspecteur général des bibliothèques et des archives de France, Bernard PROST, chargé en 1905, avec l'accord du préfet de la Seine, de veiller aux bibliothèques populaires de la Ville, mourut cette même année, et l'initiative fut sans lendemain. C'est à titre personnel que les inspecteurs généraux Camille BLOCH en 1920, et Pol NEVEUX en 1932, firent partie de la Commission centrale de surveillance des bibliothèques de Paris et de la Seine. Avec la suppression du poste d'inspecteur en 1948, le chef du Bureau des bibliothèques de Paris prit sur lui d'inspecter les bibliothèques suburbaines de la Seine. Ce n'est qu'à partir de 1964, au moment du nouveau découpage départemental de l'Ile-de-France, que les bibliothèques de la banlieue furent suivies par une Direction ministérielle. Paris, quant à lui a toujours gardé jalousement son autonomie, même, et a fortiori, après sa municipalisation en 1977.

A la même époque, on souleva une autre controverse, qui mettait en cause le fonctionnement et la conception même des bibliothèques populaires municipales. Nous avons déjà vu que le prêt à domicile ne fut pas admis dans les premières de ces bibliothèques. La peur du vol l'avait emporté.

(1) Y compris les municipales installées dans les écoles, qui ne doivent pas être confondues avec les bibliothèques scolaires définies par l'arrêté du ministre de l'instruction, Rouland, du 1er juin 1862.

UN DILEMME

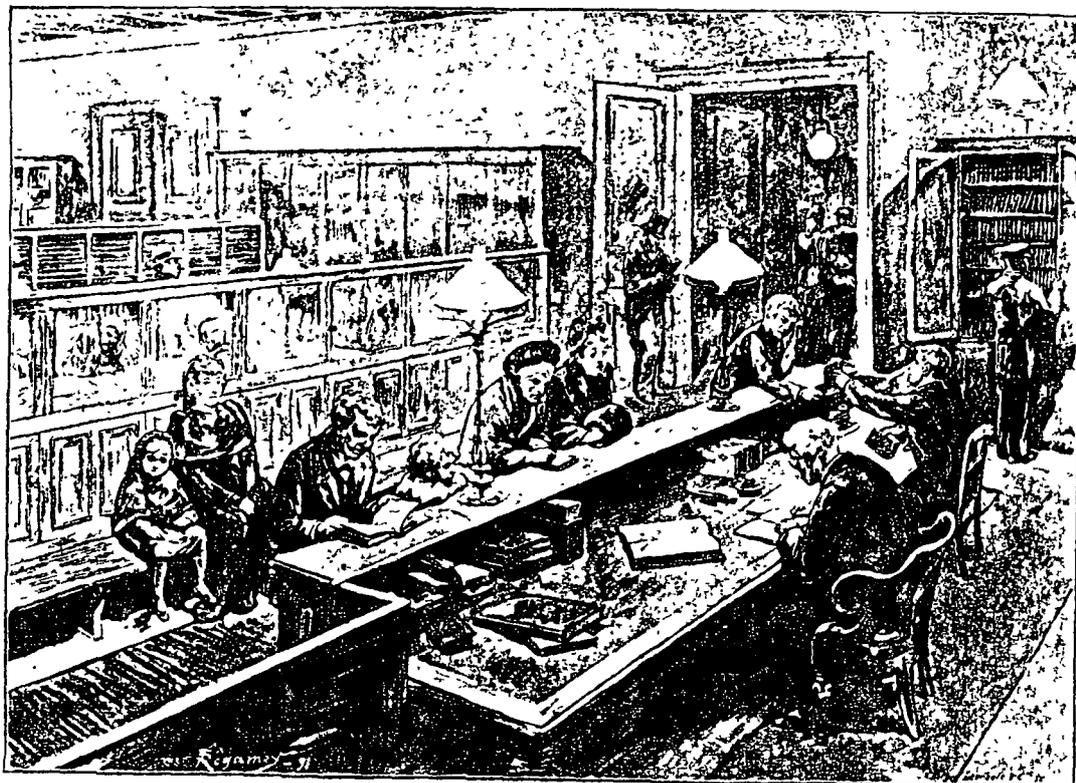


Salle de lecture sur place a la mairie de la Bourse.

LECTURE SUR PLACE

OU

PRÊT A DOMICILE



Seance de prêt a la maine du Luxembourg.

La Société de secours mutuels du Faubourg Saint-Denis, dans le 10^e arrt., et l'Oeuvre des familles dans le 4^e arrt. avaient imposé le prêt à domicile dans les bibliothèques de leur mairie. Le Bureau étendit l'expérience sous la pression du public ; la réussite nécessitait cette concession. Les sceptiques ne tenaient pas compte du respect quasi religieux de l'ouvrier pour le livre, pour la chose imprimée. Il fallut se rendre à l'évidence. En 1882, DARDENNE soulignait que, après les 363 322 prêts de cette année-là, 310 volumes ne regagnèrent pas les rayons, et parmi eux on comptait des livres rendus hors d'usage pour avoir été trop manipulés. Des réserves furent de nouveau émises lors de l'ouverture de la Forney. La valeur des collections fit craindre pour elles. Pendant quelques temps on plaça deux agents dans la salle pour surveiller les lecteurs. La division des ouvrages de prix en plusieurs tomes reliés séparément, et des recueils d'estampes en plusieurs planches prêtées une à une, se révéla bien plus efficace. En avance sur son temps, la Forney était la seule bibliothèque populaire française à proposer en prêt à domicile des ouvrages tels que Le Dictionnaire raisonné du mobilier français, par VIOLLET-LE-DUC.

Constituées tout d'abord avec les "rossignols" des fonds de consultation sur place, et avec les dons les plus négligeables, les collections du prêt à domicile furent ensuite l'objet d'acquisitions plus suivies et fournies. Tandis que les bibliothèques conservaient en 1888, 65 000 volumes pour la consultation sur place, elles en proposaient plus de 150 000 aux emprunteurs. Il faut ajouter qu'à cette même date les prêts à domicile furent plus de sept fois supérieurs en nombre aux consultations sur place. L'Administration n'a fait que suivre et entériner un succès qu'elle n'a pas suscité. Elle ne renonça qu'en 1895 à installer les salles de lecture qu'elle avait prévues, pour consacrer tout l'espace et les crédits disponibles aux service de prêt. La salle de référence et de lecture sur place se comprend dans les bibliothèques érudites ou de lecture publique ; elle appartient au passé ou à l'avenir des bibliothèques de ce temps.

Quelques esprits s'émurent, au moment du décollage du nombre des emprunts à domicile, des possibilités de contagion. Les années soixante-dix du 19^e siècle étaient aussi préoccupées d'hygiène, que celles du 20^e siècle le furent d'écologie. Les terribles épidémies de choléra et de tuberculose n'avaient pas encore quitté la mémoire des parisiens. Pour apaiser ces craintes on fit placarder dans chaque bibliothèque l'avis suivant :

"Le service central des bibliothèques a l'honneur d'informer Messieurs les emprunteurs que, dans le but d'éviter la transmission possible des maladies contagieuses par les livres prêtés, il s'est entendu avec le service d'assainissement pour que tout volume suspect fût immédiatement retiré de la circulation et désinfecté. Il prie instamment Messieurs les emprunteurs, dans leur intérêt personnel comme dans l'intérêt général du public, de vouloir bien, en rendant leurs livres, déclarer si quelques membres de leur famille est atteint de maladie contagieuse."

Enfin les recommandations insérées dans les livrets d'emprunteurs mettaient généralement en garde contre la pratique malsaine de tourner les feuillets avec un doigt mouillé. N'ayant constaté aucun incident, la méfiance s'évanouit d'elle-même. Il est une autre contagion dont la peur ne disparut pas si vite ; celle des mauvaises lectures.

La place de l'infra-littérature dans les bibliothèques publiques est toujours un débat d'actualité. Les esprits chagrins d'alors déploraient que les oeuvres de FLAUBERT ou de ROUSSEAU fussent entre toutes les mains. Nous sourions maintenant du scandale des échetiers de certaines gazettes du siècle dernier devant le spectacle affligeant d'enfants dévorant des livres à l'estampille de la Ville, ou d'ouvriers délaissant leur atelier, abandonnant leur famille à la misère, pour se livrer à ce vice impuni. Le problème des lectures oiseuses ou frivoles se posaient en des termes sensiblement différents des nôtres. Les bibliothèques se dégageaient mal de la "laïque" qui les avait fait naître. La bibliothèque libre subventionnée du 7^e arrt. distribua, en 1885, cinquante livrets d'adhérent gratuits aux élèves les plus méritants des écoles laïques du quartier. Les livrets d'emprunteur dans les municipales donnaient souvent des renseignements sur l'enseignement populaire, les cours gratuits du soir, l'adresse des

établissements scolaires. Nos sections enfantines connaissent de nos jours les mêmes difficultés à rompre avec la pédagogie scolaire sans se renier. Pour lutter contre les romans - car c'était bien eux l'ennemi - Gabriel HENRIOT, le dynamique inspecteur des bibliothèques de la Seine, que nous évoquerons au chapitre suivant, conseillait à ses élèves, dans les années trente, d'obliger le lecteur de roman à emprunter un livre documentaire en supplément. "A force d'emprunter des livres instructifs, disait-il (op. cit., p. 85), il s'y intéressera". Il n'y a pas si longtemps les élèves-bibliothécaires recevaient de tels avis. Des pressions de ce genre gonflaient artificiellement les statistiques, quand elles ne faisaient pas fuir le public. En fait, les romans ne représentaient vers 1900, qu'une bonne moitié des prêts, alors qu'en Angleterre, où les bibliothèques étaient déjà des modèles d'efficacité, les prêts des oeuvres d'imagination atteignaient, aux dires de l'alderman W.H. BAILEY qui s'en excusait, 85 %. (rapport du congrès de la Library Association of the United Kingdom, à Paris, en 1892). "Il sera toujours très difficile, geignait un instituteur-bibliothécaire du soir, de faire lire des ouvrages sérieux à des femmes de chambre, à des cuisinières, et même à des femmes du monde". Les bibliothèques populaires ne répondirent à cet engouement qu'en trahissant leurs idéaux.

Cet opportunisme, le consensus enfin acquis autour de la République, le succès des universités populaires entre 1898 et 1902 que concurrençaient difficilement les conférences de la bibliothèque Forney, quelque'en soit la raison, le Conseil municipal se désintéressa progressivement de ses bibliothèques. Au 19^e siècle les dépenses pour les bibliothèques populaires ne dépassèrent jamais 0,2 centime pour chaque franc des recettes de la Ville, tandis qu'elles dépassaient très largement le centime dans toutes les villes anglaises, et que Boston y consacrait 3,4 centimes. En 1909 Paris n'octroyait plus que 0,062 % de son budget pour son réseau de Bibliothèques. Quand les prêts accusèrent un net repli après 1901, le Conseil y vit la confirmation que l'on avait atteint le maximum des possibilités

de ce service ; et peut-être n'avait-il pas tort si on s'en tenait aux structures mises en place. Mary Wright PLUMMER, qui visita les bibliothèques de Paris, en souligna les déficiences, en 1901, dans le Library Journal : des horaires réduits, un personnel mal formé, pas d'accès aux rayons, les emprunteurs devant choisir sur des catalogues que l'on/^{ne}pouvait tenir à jour que parceque les collections ne l'étaient pas. Elle s'émervillait cependant du nombre de bibliothèques de quartier, mais cet éparpillement des points de dessertes et des moyens ne fut-il pas une des causes principales de leur léthargie au début du siècle suivant ?

Paris perdait au début du 20^e siècle son rôle de pilote, mais quelques bibliothécaires énergiques empêchèrent le service de sombrer et imposèrent quelques réformes qui firent honneur à la Ville.

IV - LA PREMIERE MOITIE DU XXÈ SIECLE

L'histoire de la lecture publique en France dans la première moitié du siècle est marquée par la personnalité de trois bibliothécaires, Eugène MOREL, Ernest COYECQUE et Gabriel HENRIOT. Ces trois chartistes bousculèrent les idées reçues et la bonne conscience de leurs collègues, pour faire triompher une idée moderne de la bibliothèque. Ils se succédèrent à la présidence de l'Association des bibliothécaires français, le premier en 1918-1919, le second en 1919-1920 et de 1923 à 1925, le troisième de 1925 à 1927. Si tous trois donnèrent une dimension nationale à leur engagement, les deux derniers, COYECQUE et HENRIOT, firent toute leur carrière à la Ville de Paris.

Ernest COYECQUE, né le 15 août 1864, entre à 19 ans à l'école des Chartes. Diplômé de cette école à 23 ans, il entre après un court passage à l'Arsenal, aux Archives de la Seine. Là, il se heurte à ses supérieurs qui ne partageaient pas ses vues sur la reconstitution de l'état-civil incendié en 1871. Il est muté en 1904 chef du Bureau des eaux, canaux et égouts, mais on continue à lui reprocher de garder un intérêt pour les archives. Le préfet DELANNEY, plus avisé, lui confie des responsabilités ~~plus~~ conformes à ses goûts et à sa formation, le nommant, en 1913, chef du Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris et du Département de la Seine, puis, trois ans plus tard, inspecteur de ces mêmes bibliothèques. Le secrétaire général de la Préfecture lui déclare, à son entrée en fonction, "les bibliothèques ! ça a bien marché comma ça jusqu'ici, ça n'a qu'a continuer de la sorte". Malheureusement pour la tranquillité de ce fonctionnaire, c'était mal connaître la détermination

de COYECQUE. Il avait déjà fait campagne au 19^e siècle pour la création de l'Association des bibliothécaires français, et retrouvait, par sa nouvelle affectation, un terrain de prédilection. Il écrit dans son premier rapport : "de la cité moderne (la bibliothèque) devient un organe actif, indispensable et fécond ; dans la vie sociale, elle joue son rôle au même titre que tous les autres services de la collectivité, Service de l'approvisionnement, des eaux (qu'il avait appris à connaître...), des transports, Service de l'hôpital, Service de l'incendie, et, sans aller chercher plus loin, Service de l'enseignement. La Bibliothèque municipale n'est-elle pas l'oeuvre postscolaire par excellence, celle qui prend l'adolescent avant même sa sortie de l'école pour l'accompagner durant toute sa vie, et ne l'abandonner qu'au seuil de la tombe. Seulement, il faut en convenir, tandis que la plupart des autres services publics se transformaient, se rénovaient pour satisfaire aux exigences sans cesse croissante d'une vie sociale chaque jour plus complète et plus intense, le Service de la Bibliothèque municipale incompris, négligé, oublié, restait à l'écart du progrès général. Dans son état actuel, il évoque volontiers les souvenirs archaïques d'un Paris qui n'est plus, les temps lointains où la ville buvait l'eau de sa rivière (...), où les pompiers couraient au feu traînant eux-mêmes leurs échelles et leurs pompes, où l'enfant enfermé huit heures et demi par jour dans une école malsaine et lugubre était, comme punition, odieusement battu et privé de nourriture. Le moment est venu de moderniser la Bibliothèque municipale, de ne plus la laisser dans la condition d'un parent pauvre..." (Les Bibliothèques municipales de Paris, p. 11)

A l'instar de MOREL, qui s'écriait en 1900: à bas les populaires !, COYECQUE ajoute (dans les préfaces à plusieurs catalogues de bibliothèque de quartier) "la bibliothèque n'est pas une institution de classe, elle n'a à être ni populaire, ni non-populaire, elle doit être librairie publique faite pour tous, ouverte à tous, que chacun a intérêt à fréquenter, dont personne ne peut prétendre n'avoir jamais besoin."

Ses conceptions d'avant-garde, notre chartiste s'efforça de les faire passer dans les faits. Partout l'électricité remplaça le gaz pour l'éclairage des locaux ; mais il ne fut pas toujours possible de prévoir une aération suffisante par les fenêtres. On porta une plus grande attention à la signalisation extérieure ; quelques affiches rappelèrent l'existence des bibliothèques municipales. COYECQUE regretta que la bibliothèque de la rue des Jeûneurs, à l'installation de laquelle il accorda, en 1914, un grand soin, ne fût pas située en rez-de-chaussée, directement sur la rue. Les locaux étaient déjà en place, il fallait s'accomoder de cet héritage.

BIBLIOTHÈQUE DU PASSAGE DE L'ANCRE
Salle de lecture



une salle de prêt comme bien d'autres

L'adoption de couleurs vives pour la toile des reliures, et l'extension du libre accès des lecteurs aux rayons rendirent les bibliothèques plus accueillantes à moindre frais. Le plaisir de fureter parmi les livres était encore rare ; les stalles des bouquinistes étaient presque les seules à l'offrir. Le lecteur, tenu à l'écart par une barrière, devait remettre au bibliothécaire une sélection de cotes tirées du catalogue ; parfois même

l'usager qui s'aventurait dans certains établissements devait frapper à un guichet vitré pour passer sa liste de numéros. Le jour où l'on supprima un de ces guichets "on vit une jeune femme, raconte COYECQUE (op. cit., p. 53), qui, malgré la plus gracieuse insistance, ne voulut jamais franchir la cloison, craignant de commettre une indiscretion, ou de tomber dans un guet-apens". Toutefois les livres restaient imperturbablement rangés par ordre d'entrée. Pour rendre plus opérant le libre accès il aurait fallu adopter un classement méthodique. Le catalogue méthodique ne possédait lui-même qu'un nombre réduit de rubriques, pas plus d'une quinzaine (cf. supra, f. 37). Séduit par les possibilités de la classification décimale mise au point par l'américain DEWEY, en 1865, COYECQUE n'estima pourtant pas opportun de l'imposer et s'en tint à l'ancienne classification, dans laquelle il introduisit quelques subdivisions supplémentaires, principalement sous la rubrique "littérature". "Agir avec méthode et par étapes" était son principe.

Les horaires reçurent aussi dans la mesure du possible quelques aménagements. Plusieurs bibliothèques, au lieu de deux séances de deux heures par jour, restèrent ouvertes trois ou quatre heures de suite. Ces arrangements adoptés en 1916, en dépit des restrictions dues à la guerre, à la Centrale du 14^e arrt. et rue Lacordaire, eurent un effet bénéfique immédiat sur le volume des prêts. Après la guerre, dix Centrales ouvrirent, le samedi, de 14 h. à 22 h. Le prêt était accordé avec plus de souplesse qu'auparavant. Les lecteurs, qui n'habitaient pas l'arrondissement mais y travaillaient, furent admis à emprunter des ouvrages. Toutefois, ce n'est que récemment que la Ville a définitivement abandonné toute restriction au prêt fondée sur le lieu de l'activité professionnelle ou de la résidence. Sur l'initiative de COYECQUE encore, les fonds destinés à la lecture sur place s'entrouvraient au prêt à domicile. La consultation de ces collections sous-exploitées, sans catalogues imprimés (sauf à la mairie de la Bourse), était réservée par faveur à quelques habitués honorés de l'estime du bibliothécaire. Une partie de ces ouvrages allèrent dorénavant alimenter les fonds de prêt à domicile. Cependant, abaisser

la barrière entre lecture sur place et à domicile, lecture distractive et instructive, supposait la généralisation du libre accès et le reclassement des fonds ; et donc des locaux plus vastes, un personnel mieux formé, une gestion qui prendrait en compte tous les aspects de la lecture. Les intentions de COYECQUE dépassaient ses moyens. La réfection des catalogues, du moins, put être entreprise sans quémander des majorations de crédits.

Un règlement de 1903 imposait aux bibliothèques de plus de 3 000 volumes la confection d'un catalogue. Avec une belle unanimité les bibliothécaires en concluèrent, en tout cas, qu'une collection de moins de 3 000 volumes ne devait absolument ^{pas} être inventoriée. COYECQUE attachait une grande importance à la rédaction et à l'impression d'un catalogue pour toutes les bibliothèques. Ce fut l'occasion de reprendre entièrement les opérations de catalogage où trop d'erreurs s'étaient accumulées. Les livres pilonnés étaient toujours mentionnés ; les notices trop abrégées étaient de peu d'utilité pour des lecteurs qui n'avaient pas accès aux rayons ; des romans se retrouvaient parmi les documentaires et vice-versa ; quelques perles s'étaient glissées : un certain CONSTANTIN se voyait attribué la paternité de l'ouvrage d'ECHARD, Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin ; La Sonate à Kreutzer de TOLSTOÏ, les oeuvres de TACITE (Taciti opera) furent classés comme des ouvrages de musique^{etc.} L'impression du catalogue de la bibliothèque de la rue Titon, refondu et rédigé en 1915, sous les conseils de COYECQUE, par le sous-bibliothécaire de la Forney voisine, sans être un modèle de rigueur, donna le signal d'envoi des publications, le plus souvent préfacées par l'inspecteur qui y exposait ses vues.

Le catalogage dirigea l'attention vers la qualité des fonds et leur adéquation aux besoins du public. Pour constituer le fonds de départ de la bibliothèque de la rue des Jeûneurs, on tint compte de la proximité de la Bourse et de la présence d'une société d'entraînement militaire au sein de l'école. Les 1 800 volumes sélectionnés comprenaient des études sur le commerce et les finances, sur le sport et des cartes d'état-major. COYECQUE

favorisa l'acquisition de dictionnaires et d'encyclopédies, afin de ne pas enfermer et limiter les fonctions de la bibliothèque à celles d'un comptoir de prêt. Il encouragea l'abonnement aux périodiques ; c'était reconnaître à la presse son rôle social et culturel éminent. Les magazines permettaient d'attirer les lecteurs sans tomber dans la démagogie d'une médiocre et proliférante littérature à succès. "Il faut donner aux gens le droit de lire sans boire", lança-t-il un jour en boutade, faisant allusion à la lecture des journaux dans les cafés.

De plain-pied avec l'actualité, grâce à ses revues, la bibliothèque se devait de secouer son image de lieu éternel, statique et poussiéreux. C'est pourquoi l'inspecteur préconisa l'élimination des ouvrages vieillissés, démodés ou périmés, et l'exposition des nouveautés. Pour guider le choix des bibliothécaires et leur faciliter la tâche, il continua la publication d'une liste annuelle d'acquisitions recommandées, mais non imposées. Aux commentaires des nouveautés les plus remarquables, la liste joignait une bibliographie sur un sujet donné, pour aider à la reconstitution des fonds. La première année furent analysés les ouvrages de référence ; la seconde année, les livres sur l'histoire, les monuments et les musées de Paris et de ses environs ; la troisième, les livres sur l'art et l'artisanat ; la quatrième, les livres de musique, etc. Imprimée au recto des feuilles seulement, cette liste pouvait être découpée, et les notices intégrées aux fichiers. Elle jouait donc aussi le rôle d'un catalogage centralisé rudimentaire

COYECQUE souhaitait réveiller l'activité des comités de surveillance, en élargissant leur composition, et en les ouvrant, aussi bien au niveau central que local, à des instituteurs-bibliothécaires, des techniciens de la bibliothéconomie, et à toute personne entourant la bibliothèque de sa "sympathie éclairée et agissante", disposée à promouvoir et étendre les activités de celles-ci, bref, à rendre les mêmes services que de nos jours les "Associations d'Amis". Un membre de chaque comité était invité à rendre

un rapport sur les propositions d'acquisitions de la bibliothèque, comme le faisaient les élus au siècle dernier.

Les nombreux pamphlets et rapports de COYECQUE, souvent acerbes et véhément, ne respirent^{PAS} la satisfaction idéalisante, courante dans les brochures administratives. Il a toujours cherché à avoir une idée claire des objectifs et des moyens de sa mission ; il a ressenti d'autant plus durement la pesanteur de son administration et l'indifférence qui l'entourait.

Appelé à contribuer à l'effort de guerre et de solidarité sacrée, le Bureau des bibliothèques lança un service de prêt aux ambulances militaires qui remporta un succès mitigé. Par contre, la distribution des doubles, des ouvrages éliminés, des vieux numéros de magazines, aux poilus des tranchées, fut très appréciée des soldats et des autorités militaires.

Une des conséquences au moins de cette terrible guerre fut heureuse, et apporta à COYECQUE un soutien inespéré. Le mouvement de sympathie pour la France meurtrie chez ses alliés américains fut à l'origine d'importantes répercussions sur les bibliothèques. Les dons et les bonnes volontés se proposèrent un peu partout aux Etats-Unis pour participer à l'oeuvre de reconstruction de l'Europe. C'est ainsi que des Quakers fondèrent une bibliothèque pour enfants à Clermont-sur-Argonne, près de Verdun ; que la Fondation Carnegie se préoccupa de la reconstruction de la bibliothèque de Reims, disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1917.

La plus importante de ces oeuvres de bienfaisance, le "Comité américain pour les régions dévastées", connue sous son sigle C.A.R.D., assumait la reconstruction de quatre cantons de l'arrondissement de Soissons, dans l'Aisne, proches du sinistre Chemin des Dames, autour du château de Blérancourt, qui abrite maintenant le musée de la coopération franco-américaine. Le Comité fournît aux paysans des semences et du matériel

agricole, se chargea de la reconstruction des fermes, des habitations, des églises, des écoles et des hôpitaux, institua des services sociaux, dispensaires, coopératives, foyers, et, à la demande des habitants, une douzaine de bibliothèques. Le succès de celles-ci, installées dans des écoles selon des formules traditionnelles, incita le Comité à tenter l'expérience. Il confie à Miss Jessie CARSON, de la New York Public Library, assistée de quatre de ses adjointes, la création d'un service de bibliothèques gérées selon les normes en usage outre-atlantique. La première bibliothèque ouvrit dans un baraquement en avril 1919. On invita à l'inauguration de la plus grande, celle de Soissons, MOREL, et, en tant que président de l'A.B.F., COYECQUE.

Les deux "compères" ne cachèrent pas leur admiration. "Depuis huit longues années, je cherchais à faire comprendre aux autorités parisiennes la nécessité d'une meilleure organisation des bibliothèques municipales, multipliant rapports, brochures, articles de propagande; maintenant il allait me suffire d'inviter ces messieurs de Paris à prendre le train de Soissons pour venir voir une bibliothèque modèle, sur le type de laquelle il faudrait peu à peu transformer les municipales parisiennes, enlisées dans une formule désuète et déficitaire" (1). Miss CARSON prit note de l'intérêt de l'inspecteur parisien, et COYECQUE eut la surprise, quelques semaines plus tard, d'être informé que le C.A.R.D. était disposé à offrir une bibliothèque similaire à la Ville de Paris. La Ville devait fournir le terrain, une somme symbolique de 10 000 francs, payer les dépenses d'éclairage, de chauffage et de gardiennage, et surtout s'engager à maintenir l'institution les années suivantes. Le Comité, pour sa part, prenait en charge la formation du personnel,

(1) COYECQUE (Ernest). - "L'Oeuvre française d'une bibliothécaire américaine, Miss Jessie Carson." - Rev. des bibliothèques, 1924, pp. 257-260.

le finacement du baraquement, de son ameublement, des acquisitions et du fonctionnement pendant un an. COYECQUE se dépensa aussitôt pour trouver un endroit vacant, et fixa son choix sur un terrain vague de la rue Fessart, à Belleville, jouxtant une école et sa bibliothèque de quartier, assez fréquentée quoiqu'elle fût misérablement installée. Sur l'intervention politique d'André TARDIEU, président d'honneur du C.A.R.D., la Ville accepte l'offre, et le préfet JULLIARD donne la primeur de ses sorties officielles à la remise solennelle de la bibliothèque par l'ambassadeur des Etats-Unis, le 2 novembre 1929.

Une bibliothèque de 4 000 livres rangés selon la classification décimale de DEWEY, librement accessibles aux lecteurs, dotée d'un ameublement fonctionnel, et d'une section spéciale pour les enfants, assurant, tous les jeudis, une "heure du conte" pour son jeune public, délaissant les vénérables registres de prêt pour un système plus expéditif de cartes, ouverte de 14 h. à 19 h., et plus tard le soir quand la nécessité s'en fit sentir. En 1922, à Paris, c'était révolutionnaire. L'affluence dépassa tout ce qui s'était vu, les prêts décuplèrent et s'élevèrent à plus de 100 000 pour 1923, dont plus du tiers du fait des enfants. Le personnel, professionnellement qualifié, recevait un salaire spécial.

Les réalisations modèles laissées par le C.A.R.D. justifiaient la fondation du Comité français de la bibliothèque moderne qui milita dans tout le pays. Cette entreprise était "enveloppée d'une vivifiante atmosphère de conviction et d'espérance créée par la joie des Américains de partager leur réussite" (Marguerite Gruny, art. cit.). Alors que les villages du Soissonnais laissèrent périr leurs bibliothèques après le départ des Américains, l'administration parisienne maintint sur sa lancée la rue Fessart, qui servit quelques temps d'exemple pratique pour tous les bibliothécaires. La bibliothèque des cheminots de Lens, entre autres, s'en inspira. Reconstituée dans des bâtiments en dur, en 1932, la bibliothèque Fessart présentait 8 000 livres et 40 périodiques pour adultes au rez-de-chaussée, 2 000 livres

pour enfants dans la salle du 1er étage.

COYECQUE n'en resta pas là et exploita autant qu'il était possible la générosité et la compétence missionnaire des Américains. Un groupe de femmes new-yorquaises, sous le nom de "Milicia of Mercy", avait édité pendant la guerre un ouvrage, The Defenders of democracy, destiné à soutenir le moral des soldats, des marins et des infirmières engagés en Europe. Après l'Armistice, ces femmes dynamiques et patriotes se cherchèrent une oeuvre éducative ; et c'est ainsi que le "Book Committee on children's libraries" offrit à la Ville de Bruxelles, en 1919, une bibliothèque modèle pour enfants : l'"Heure Joyeuse". COYECQUE, vivement intéressé, assisté par Mlles GRUNY et HUCHET, qui avaient accompli des stages dans les bibliothèques enfantines d'Angleterre et de Bruxelles, amena le Comité à renouveler son offre pour Paris, "en hommage au courage des enfants français pendant la guerre". Le Conseil municipal accepte cette seconde proposition américaine, le 4 décembre 1922, et deux ans plus tard les Poulbots du Quartier Latin eurent leur bibliothèque, rue Boutebrie, qui accorda le prêt à domicile en 1927.

Les principes de gestion ne différaient pas de ceux de la rue Fessart, mais on y donna aux enfants un rôle particulièrement actif et responsable. Ils participaient à la préparation des expositions, à des jeux ou des exercices sur le fonctionnement de la bibliothèque et les subdivisions de la classification, jouaient des pièces de leur cru, rédigeaient un journal. Tous les mois, on élisait deux "chefs", un garçon et une fille, qui aidaient les lecteurs dans leurs recherches et les bibliothécaires à tenir la salle en ordre, qui veillaient à ce que les règles soient observées et donnaient à la fin de leur mandat un rapport oral devant l'assemblée des adhérents. Le "Conseil des anciens chefs" s'assurait de la compétence des candidats qui désiraient assister les bibliothécaires dans les opérations de prêt. Ces chefs en culotte courte et jupette se montrèrent souvent plus stricts que les bibliothécaires, mais les enfants prirent conscience des contingences d'une

institution qui, d'une certaine façon, leur appartenait un peu. C'est pourquoi, après un des récolements, on constata la disparition de cinq livres seulement, dont un de valeur qui fut spontanément remplacé par une collecte volontaire des enfants eux-mêmes.

Quand ouvre l'Heure Joyeuse parisienne, COYECQUE était déjà à la retraite. IL n'abandonna pas toute activité pour autant et continua à lutter pour la cause des bibliothèques publiques. En 1953, âgé de 89 ans, il se déplaça encore pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Boulogne-sur-Seine ; il s'éteignit le 15 janvier de l'année suivante.

Il n'ignorait pas les limites de son action pour les bibliothèques de Paris. Il avait laissé avant de quitter ses fonctions un plan de réformes en trois phases (Pour que le peuple lise). Tout d'abord il conseillait de confier la direction centrale à des techniciens ; il s'était trop heurté à l'incompréhension des administratifs, à l'amateurisme des littéraires. Encore fallait-il assurer la formation professionnelle. Dans le même temps il convenait d'examiner avec un oeil/^{critique}la distribution des points de desserte : leur répartition n'était pas toujours rationnelle ; COYECQUE d'autre part mettait en doute la nécessité d'un aussi grand nombre d'établissements. Dans un second temps, l'action devait porter sur la refonte du réseau, sur la qualité des catalogues et des fonds, sur la mise en valeur de la lecture sur place et des fonctions de référence et de renseignements de la bibliothèque, et enfin sur l'aide au lecteur. COYECQUE se faisait, sur ce point, une haute idée ^{rôle du}du bibliothécaire, véritable "professeur de livre". Une telle conception mériterait d'être précisée et nuancée, mais elle avait le mérite de sortir le bibliothécaire de ses travaux d'écriture et de distribution mécanique. Une troisième et dernière phase aurait été consacrée à la division de Paris en six districts -ou plus- de contrôle. Dans chaque district la

bibliothèque centrale, dirigée par des bibliothécaires convenablement formés, aurait assuré un contrôle technique des petits établissements à mi-temps. Enfin deux grandes bibliothèques de consultation sur place -qui ne sont pas sans évoquer la Bibliothèque Publique d'Information-, aux deux extrémités de la Ville, Porte Maillot et Porte de Vincennes, aurait desservi la capitale et sa banlieue. Sans doute les propositions de COYECQUE ont un peu vieilli, mais elles soulignent avec une rigueur et une clairvoyance exceptionnelles les points faibles du réseau municipal du début du siècle.

Depuis longtemps la Bibliothèque nationale ne pouvait plus être la bibliothèque centrale de consultation sur place pour les Parisiens. "Jusqu'en 1858 l'entrée de la bibliothèque était absolument libre. Cette facilité d'accès offrait de graves inconvénients. Un grand nombre de visiteurs n'avaient d'autre but que de passer le temps dans une salle chauffée, et les bulletins de demande dénotaient la plus profonde ignorance. L'un désirait le Roland furieux d'ARISTOTE, un autre l'Annuaire de la noblesse, le troisième les Milles de Jean JAC, etc. De tels lecteurs, bruyants et grossiers, incommodaient les travailleurs sérieux. On décida, pour satisfaire aux légitimes plaintes de ces derniers sans porter atteinte au principe de la publicité de la bibliothèque, d'annexer au département des Imprimés une salle de lecture (...) distincte de la salle de travail réservée aux personnes autorisées. La salle de lecture forme ainsi une véritable bibliothèque d'environ 20 000 volumes, dans lesquels les Belles-Lettres et l'histoire occupent la plus large place"(1). Simulacre de bibliothèque nationale, concédée sans conviction pour la tranquillité des érudits, la salle publique de la Nationale déclina lentement mais inexorablement. Plus de 60 000 lecteurs y entrèrent en 1899 ; ils étaient moins de 15 000 en 1930. La salle ferma en 1938.

(1) RICHOU (Gabriel), Traité de l'administration de bibliothèques publiques, pp. 164-165, cit. par Noé RICHTER, Les Bibliothèques populaires.

COYECQUE fut le premier à souligner le manque d'une bibliothèque centrale. Il était toujours attentif aux nouveautés dans la profession. Les ancêtres du bibliobus urbain, le tram de Munich et la camionnette de Dresde, lui donnèrent des idées pour Paris. L'aide américaine dans le domaine des bibliothèques conçue et menée à bien par des femmes posa la question de la place des collègues féminins. Les bibliothèques de quartier, toutes installées dans des écoles pour garçons et dirigées par des instituteurs, COYECQUE désirait aussi en voir dans les écoles pour filles, sous la responsabilité d'institutrices ; il souhaitait même un personnel en partie féminin dans les bibliothèques centrales. Les professionnels semblaient prêts à accepter ces nouvelles recrues, du moins en deça de certaines limites, dans les bibliothèques de quartier et les sections enfantines. Ne dit-on pas encore aujourd'hui spontanément la bibliothécaire, mais le magasinier et le conservateur.

L'opinion de COYECQUE évolua sur quelques points. A la fin des années vingt, l'impression des catalogues lui parut moins indispensable. Leur mise à jour était délicate ; le coût de l'impression pouvait être mieux utilisé à la maintenance, à l'Hôtel de Ville, d'un catalogue collectif de toutes les municipales de Paris.

Après son départ COYECQUE fut remplacé par le chef du Bureau, Paul GSELL, un estimable poète et critique littéraire, mais qui était loin d'avoir l'esprit combatif de son prédécesseur. Les Nouvelles littéraires publient en 1931 des articles virulents (Charensol, art. cit) contre lui. L'inspecteur parlait de son personnel sous-qualifié comme de "fonctionnaires zélés et disciplinés dont nous n'avons qu'à nous louer", se réjouissait des ouvrages de circonstance écrits par des hommes influents, qui encombraient les rayons. "Nous possédons les cadres nécessaires pour un parfait fonctionnement" surencherissait le rapporteur de la Commission du

budget des bibliothèques. Les Nouvelles littéraires appelaient de leurs vœux le remplacement de l'inspecteur bientôt à la retraite par un jeune technicien.

En fait le passage de COYECQUE ne fut pas sans lendemain, et l'idée de réformes nécessaires fit son chemin. Plusieurs articles proposèrent des enquêtes et un plan de réformes, aussi bien dans la presse professionnelle (Michel Prévost, art. cit.), que dans la presse d'information générale (reportage de Mlle Claudine Decourcelle dans l'Intransigeant). Les bibliothécaires des centrales d'arrondissements s'étaient réunis au sein d'une association professionnelle en 1928 (1) pour réfléchir sur ces questions et promouvoir la revendication professionnelle. La nomination, en 1931, du bibliothécaire de la Forney, Gabriel HENRIOT, au poste d'inspecteur, qu'il occupera jusqu'en 1944, plaçait la rénovation des bibliothèques parisiennes sous de meilleurs augures.

HENRIOT avait déjà donné des preuves de ses capacités. Né en 1880, il entre à 25 ans à la Bibliothèque historique de la Ville. Mobilisé en 1914, il reste toute la durée de la guerre au front. A son retour on lui confie la Bibliothèque Forney, qu'il administre de son mieux, tâchant de mettre en valeur ses 30 000 ouvrages techniques et ses 250 000 estampes, nouant des contacts avec des écoles professionnelles et d'autres bibliothèques, rêvant d'en faire un véritable centre d'information sur le commerce et les techniques, ainsi que sur les possibilités artistiques et industrielles offertes par les colonies. La bibliothèque restait ouverte 65 heures par semaine, mais "malheureusement, avant d'arriver jusqu'aux rayons où s'étagent livres et documents, il faut découvrir l'indécouvrable rue Titon. Il faut d'abord parvenir à l'école communale où est établie la bibliothèque, suivre un interminable couloir, suivre un escalier, en haut duquel s'ouvre,

(1) A.B.F. Chronique, n° 4, décembre 1928, p. 213.

à droite, la salle de lecture" (1). Les travaux de l'Hôtel de Sens, où la bibliothèque devait être relogée, ne reprir^{nt} qu'en 1929 avec un perfectionnisme qui se prolongea pendant ~~pendant~~ trente ans.

Avant sa nomination à l'inspection, il s'était préoccupé activement de la formation professionnelle. Lorsque le C.A.R.D. fonde une école de bibliothécaires à la Bibliothèque américaine de la rue de l'Elysée, en 1924, HENRIOT est tout naturellement un des conférenciers, avec MOREL et COYECQUE. Reprise par l'American Library Association, en 1926, cette école prend une envergure de plus en plus internationale ; la proportion des français parmi les auditeurs diminue. MOREL ne parvint pas à convaincre l'inspecteur GSELL d'envoyer des bibliothécaires parisiens suivre les cours de la rue de l'Elysée. Faute d'être reprise par des universités américaines ou des autorités françaises, l'Ecole ferme en 1928. Avec l'accord du Conseil municipal, HENRIOT assure un cycle de formation à la Bibliothèque Forney (2). L'"Ecole municipale de bibliothécaires" comblait une lacune nationale, et accueillait des élèves extérieurs aux municipales parisiennes. A partir de 1934 le programme fut plus nourri, les cours visèrent plus haut. Mais découragé par le peu d'intérêt, pour son action pédagogique, du Conseil municipal, qui persista à recruter du personnel non-qualifié, et lui refusa des crédits pour son école, HENRIOT abandonna, en 1936, le cadre municipal, et se tourna vers la Ligue féminine d'action catholique. La Ligue avait sollicité son aide l'année précédente pour créer une école de bibliothécaires à l'Institut catholique de la rue d'Assas. Par ce biais HENRIOT fut un des principaux artisans du renouveau des bibliothèques catholiques, qui prirent une appellation qui lui était chère : "les bibliothèques pour tous". Il concentrait

(1) Gabriel HENRIOT, Bibliothèque pour artisans, p. 127, cit. par BARNETT, p.140.
(2) Le contenu de l'enseignement a été publié dans : Bibliothèques pour tous, trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques, op. cit.

son action sur ce domaine encore déconsidéré. Après avoir proposé, en tant que président de l'A.B.F., la création de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, au congrès de Prague de 1926, il démissionna de la F.I.A.B. sept ans plus tard, lui reprochant de ne s'intéresser qu'aux bibliothèques d'étude.

Une fois inspecteur, son action principale concernait les fonds. Beaucoup des 500 000 volumes des municipales parisiennes étaient défraîchis racornis. Les bibliothécaires se retenaient encore de rebuter les livres avant leur complète déliquescence. Depuis 1875, c'est à dire à peu près depuis la constitution des municipales, la qualité du papier qu'utilisaient les éditeurs étaient très nettement inférieur à celui des livres plus anciens. Jaunis, cassants, brûlés par la crasse et le gaz d'éclairage, une partie des fonds n'étaient plus guère présentable, à supposer qu'ils ne soient pas démodés. La réputation d'éternité faite au livre avait la vie dure. D'ailleurs les crédits d'achat furent souvent insignifiants. En 1928 ils passèrent uniquement en dépenses de reliure et de réparation, et l'année n'avait rien d'exceptionnel. Par contre, à la veille du deuxième conflit mondial, grâce à l'action d'HENRIOT, les deux tiers des 700 000 volumes avaient moins de dix ans d'âge.

Pour aider les bibliothécaires à faire leur choix, le service central envoyait dès 1924 une liste mensuelle de livres conseillés, basée sur les services de presse des éditeurs et les pages littéraires des journaux. Les bibliothèques furent toutes abonnées aux Livres du mois et à la Bibliographie de la France. Parfois le Bureau leur envoyait d'office des livres qu'il avait apprécié et dont l'achat en nombre était avantageux. Cependant l'achat, comme le choix, restait décentralisé, de même que les trains de reliure. Le catalogue de la nouvelle bibliothèque de la rue Saint-Martin, avec ses 4 000 titres, dont 500 livres pour enfants, 1.500 romans ou nouvelles, et 540 ouvrages de littérature, avait été particulièrement soigné par HENRIOT, et servait de référence pour les achats de fonds. HENRIOT se défia

par la suite des "bibliothèques idéales", qu'emporterait volontiers l'honnête homme sur une île déserte, et qui méconnaissaient l'aspect pratique des acquisitions dans les municipales. Celles-ci répondaient mieux à leur mission avec des collections, certes moins unanimement satisfaisantes et reconnues, mais constamment ouvertes sur les idées et les styles.

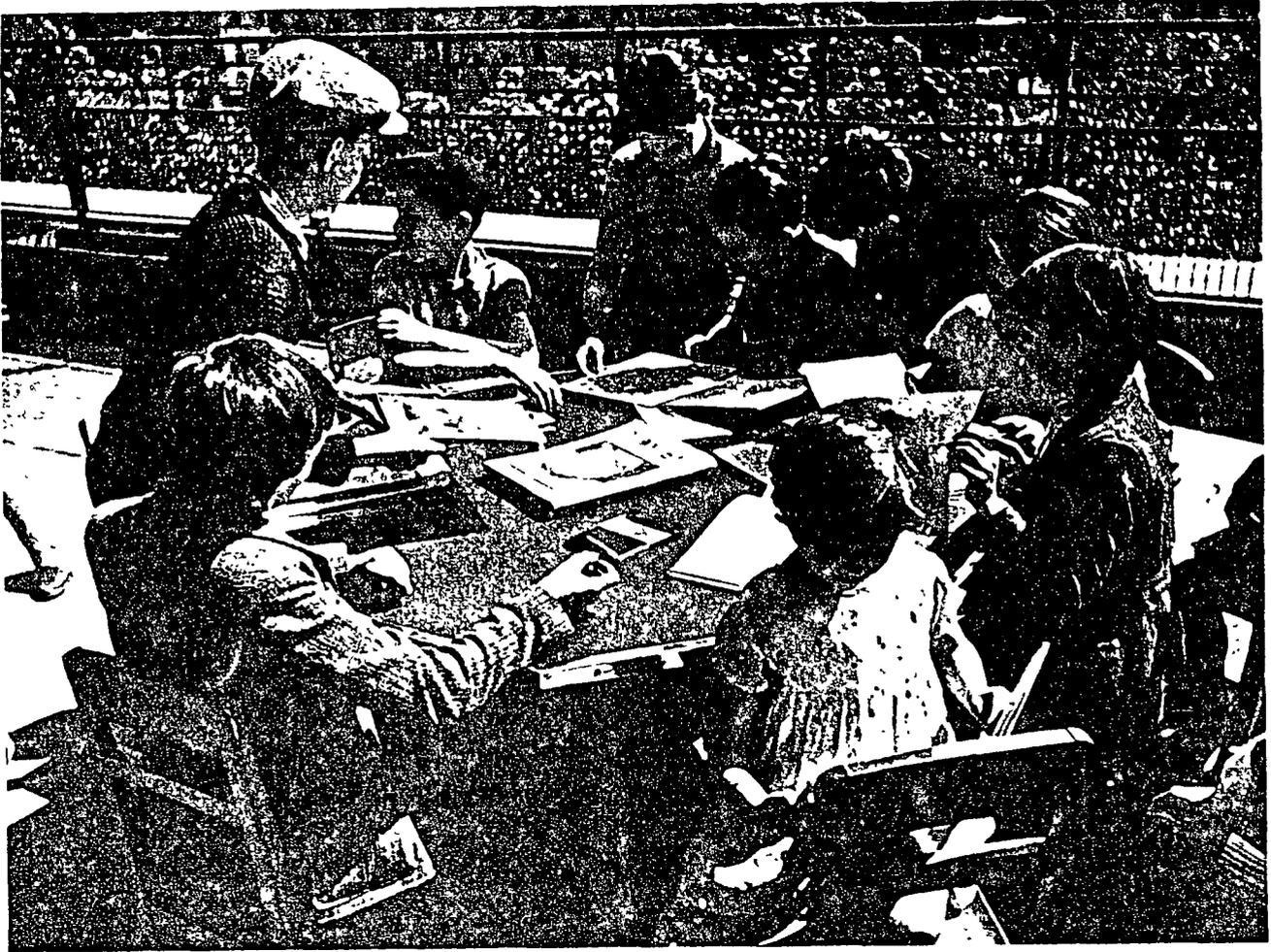
En dépit de ce renouvellement plus rapide des collections, HENRIOT partageait l'opinion de GSELL, qui fut aussi celle de COYECQUE dans les premiers temps, sur les catalogues imprimés. Il aurait souhaité revenir à la gratuité, mais ces catalogues étaient dorénavant vendus pour une somme modique, afin de couvrir les frais d'impression, et n'étaient rentabilisés que sur deux ans au minimum. Ces catalogues suivaient la classification Dewey, et chaque fois que cela était possible les collections furent reclassées selon cette formule, contestable, HENRIOT en convenait, mais qui avait le mérite d'être internationalement reconnue. De toute façon le libre accès aux rayons devint la règle.

La majeure partie des établissements offraient maintenant quelques livres réservés aux enfants. La centrale du 14^e arrt. , rénovée, disposait d'une petite salle pour les plus jeunes, à l'instar de la bibliothèque offerte par le C.A.R.D. Le service central~~é~~ avait acheté plusieurs séries de 500 livres pour enfants, qu'il fournissait aux bibliothèques, avec les fiches de catalogue. Une nouvelle bibliothèque pour enfants et adolescents ouverte rue Sorbier, à Ménilmontant, en 1936, dépassa l'Heure Joyeuse avec plus de 40 000 prêts. Cette dernière, heureusement disposée autour d'un jardin, restait l'établissement pilote en France, où étaient éprouvées les nouveautés de la littérature enfantine et les activités d'éveil. Une liste sélective de 500 titres, Beaux livres, belles histoires, rédigée par Mlles GRUNY et LERICHE, de

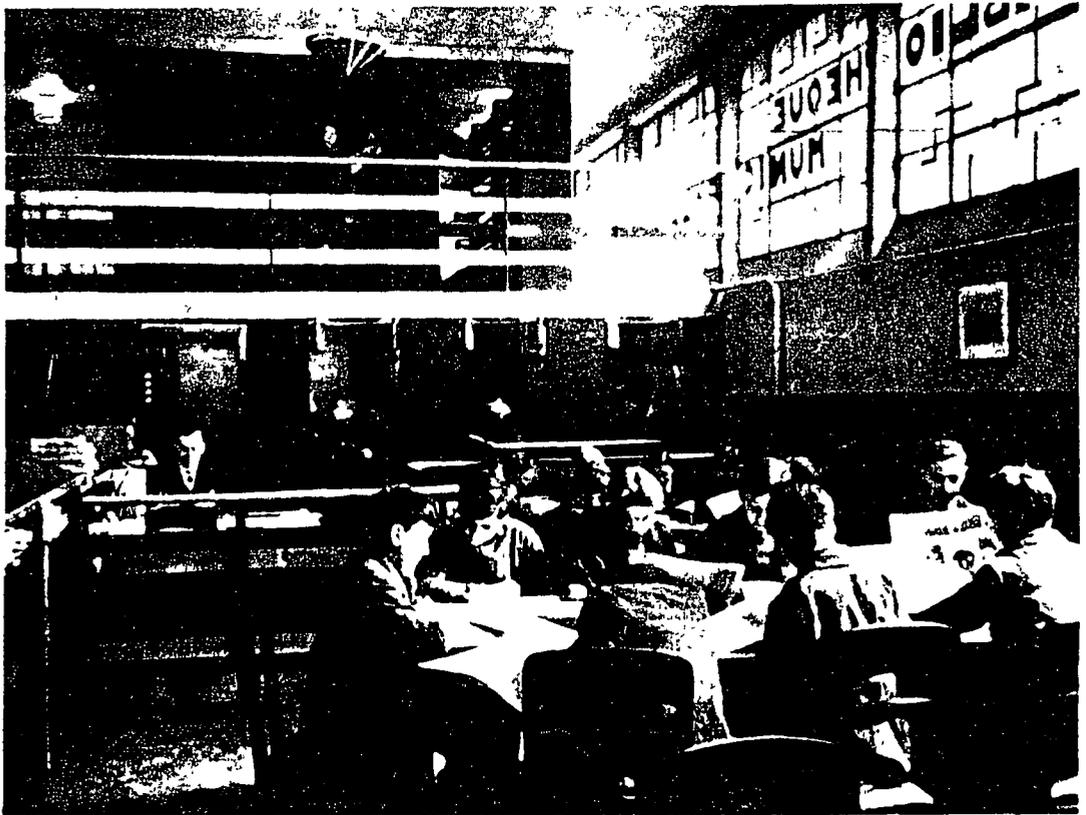
l'Heure Joyeuse, fut publiée, avant la guerre, par les soins de la Bibliothèque nationale. Actuellement la "Joie par les livres", service de l'Etat, avec son centre de documentation, rue Louvois, et sa bibliothèque pilote à Clamart, dans les Hauts-de-Seine, a repris ce rôle d'intérêt national, mais l'Heure Joyeuse a conservé ses fonds anciens de littérature enfantine, qui constituent une documentation originale et exceptionnelle.

Un rôle plus ingrat de surveillance incombait à HENRIOT ; il l'exerça sans joie, mais sans complaisance. Il lutta contre le laisser-aller d'un vieux service, combattit l'absentéisme, stigmatisa les renfrognés, découvrit l'altération des statistiques. "Je vous prie d'enlever d'urgence la pancarte Entrée interdite aux chômeurs qui figure sur la porte de l'ascenseur, et de me rendre compte de l'exécution de cet ordre", écrit-il séchement à une bibliothécaire en 1937.

Le chef du Bureau, René CHAPOUILLE, pour sa part, se chargea plus spécialement des aménagements des locaux. Le réseau ne fut pas sensiblement modifié, mais une dizaine de centrales et une quarantaine d'annexes dans les écoles se refirent une nouvelle jeunesse. Le déménagement en rez-de-chaussée des centrales des 5^e et 8^e arrts. porta à sept le nombre de bibliothèques de mairie accessibles sans monter d'escalier. L'aménagement de la centrale du 14^e arrt. dans l'annexe de la mairie, particulièrement réussi, avec une salle d'une capacité de 15 000 volumes, et une petite salle pour les enfants donnant sur une terrasse où l'on pouvait venir lire aux beaux jours, fit grimper les prêts de 27 000 à 108 000 par an. Plus modestement, la bibliothèque de la rue Saint-Martin prêtait 24 000 livres, là où l'ancienne bibliothèque du passage de l'Ancre, qu'elle remplaçait, n'en prêtait que 6 000. La transformation complète de la centrale du 11^e arrt., en grande partie selon les normes du C.A.R.D., se distingua des autres rénovations. Placée sous la direction d'un professionnel formé à l'école de la rue de l'Elysée,



BIBLIOTHEQUE ENFANTINE DE LA CENTRALE DU 14^e ARRONDISSEMENT
Terrasse



Ancienne bibliothèque du passage de l'Ancre,
transférée, 211, rue Saint-Martin

elle prit la tête des bibliothèques parisiennes, dépassa même la rue Fessart, par l'importance de ses prêts. Il n'en demeure pas moins que la municipalité ne demanda ~~pas plus~~ à son service central que de faire du neuf avec du vieux.

Aux jours les plus sombres, la Ville se décida enfin pour une réforme d'envergure. Pendant la mobilisation de la "drôle de guerre", les bibliothèques fermèrent plusieurs mois. Après l'invasion du pays la plupart des établissements rouvrirent leurs portes, mais avec des collections amputées des oeuvres subversives ou "enjuivées", par la tristement célèbre liste OTTO. La liste mensuelle des acquisitions conseillées ne reparut pas pour ne pas avoir à complaire à l'Occupant. En 1941, fut créé le corps d'agents spécialisés, réclamé depuis si longtemps, et recruté par concours. Des raisons de "régénération nationale" justifiaient des réformes, préparées bien avant le Désastre. Dix centrales ouvrirent à plein temps, et l'ensemble des prêts dépassa les deux millions, pour frôler les trois millions à la veille de la Libération. Ils diminuèrent de nouveau à la Libération, et le retour du pays à son activité normal, mais en se maintenant bien au dessus des meilleures performances de l'Avant-Guerre.

Avant de tourner cette page de l'histoire des municipales parisiennes, il convient de signaler deux dons remarquables dont bénéficia le réseau. Un imprimeur, Edmond MORIN, offrit ses livres, brochures, périodiques et documents divers sur l'art typographique, à la Ville, qui les logea à la centrale du 6^e arrt. A l'étroit, ils furent transférés, en 1926, à côté de la bibliothèque de la rue Huyghens, où ils sont restés depuis. Mal exploitée et mise en valeur, on a toujours envisagé de verser la "Bibliothèque des arts graphiques" aux fonds de la Forney, mais celle-ci, saturée, surseoit toujours à la réception de la donation MORIN.

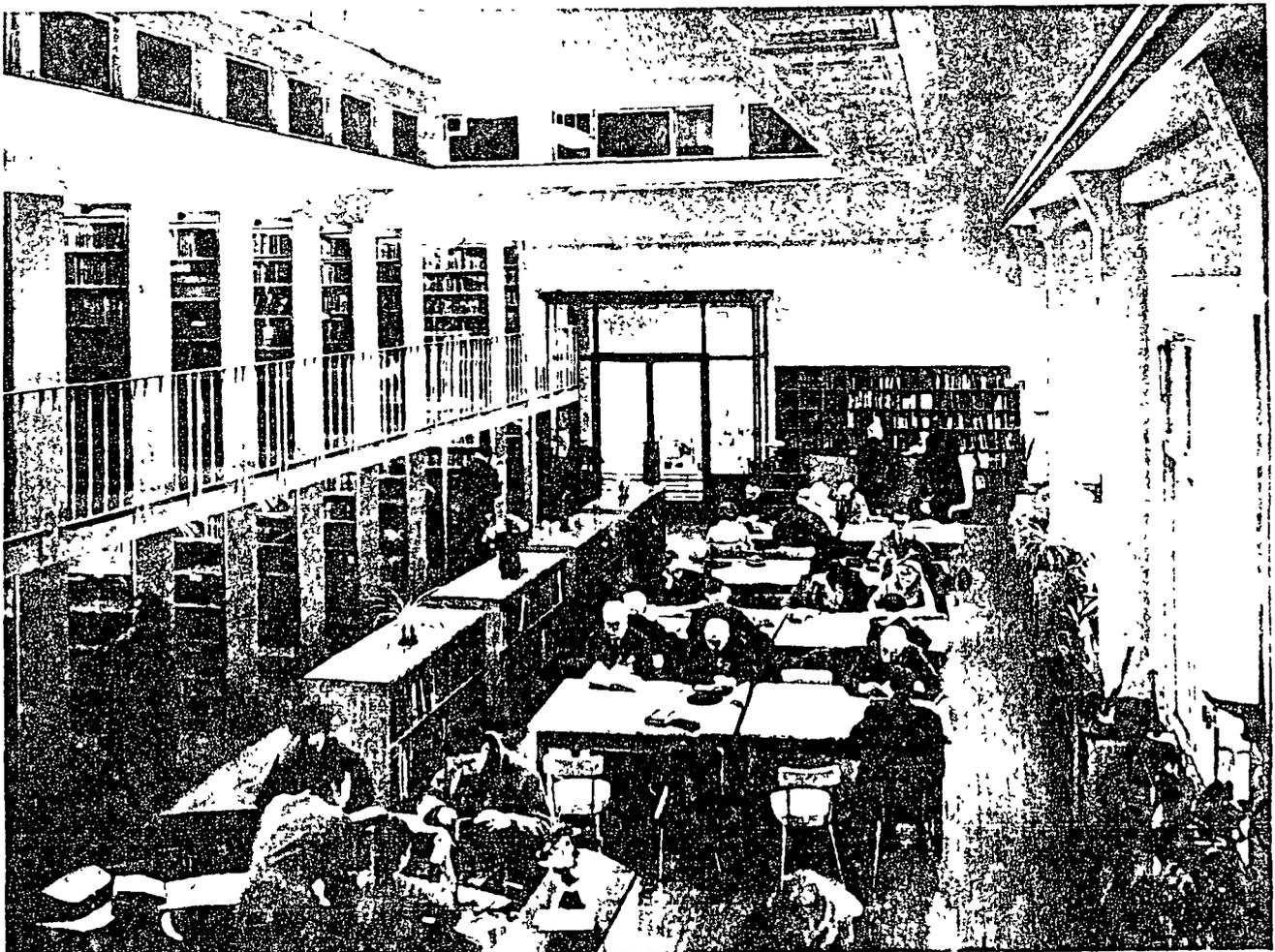
La Ville tira un meilleur parti du don que lui fit Marguerite DURAND.

Féministe active, qui milita avec courage pour des causes dont la légitimité n'allait pas encore de soi, DURAND, née en 1864, abandonna, en 1888, une brillante carrière de comédienne, premier prix du Conservatoire, pensionnaire de la Comédie française, pour se consacrer au journalisme. Elle fonda, en 1894, le premier quotidien entièrement rédigé par des femmes, qui parut jusqu'en 1905, et pendant le Grande Guerre. Patriote, La Fronde fit campagne pour l'entrée des femmes à l'École des Beaux-Arts, leur accès à la licence en droit et leur inscription au barreau, le droit de s'asseoir pour les vendeuses des grands magasins, l'amélioration de la condition des ouvrières et des enfants. Elle fit don d'un lion du Soudan au Muséum en 1910, et de sa bibliothèque de documentation féministe unique en son genre, à la Ville en 1931. Le lion malheureusement n'est plus, mais la bibliothèque vit encore, à la mairie du Panthéon, et propose ses documents en consultation sur place.

V - UNE RENOVATION PLANIFIEE

Les premières années après la Libération, les bibliothèques enregistrèrent à Paris un ralentissement des prêts ; mais la courbe remonte dès 1948, atteignⁿ le cap des trois millions en 1953, où ils se maintiennent pendant 15 ans. Les réformes de 1941 eurent un effet prolongé. La marge de manoeuvre de la Ville était réduite par des reconstructions et des équipements qui apparaissaient prioritaires. Quelques améliorations de locaux, dont la plus remarquable à la Centrale du 15^e arrt., ne modifièrent pas fondamentalement le réseau des bibliothèques. Cependant celui-ci ne présentait plus tout à fait le même visage

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU 15^e ARRONDISSEMENT



qu'Avant-Guerre : un personnel féminisé et plus qualifié, un libre-accès banalisé, une quinzaine de Centrales ouvertes à plein temps, avec des sections pour les enfants dans les 3^e, 4^e, 11^e, 13^e, 16^e et 17^e arrts., mais aussi rues Pierre-Budin, Sambre-et-Meuse et Saint-Martin ; une salle leur étant depuis longtemps réservée à la Centrale du 14^e arrt. et rue Fessart. La bibliothèque spéciale pour la jeunesse, rue Sorbier, alignait, en 1964, 85 852 prêts. Un public plus jeune, donc, et aussi plus "embourgeoisé" ; les bibliothèques y perdaient définitivement un complexe d'oeuvre de bienfaisance destinée aux défavorisés, mais le public ouvrier, dans les sections "adultes" du moins, ^S et encore celui qui prend le moins spontanément le chemin de la bibliothèque municipale.

Au moment de l'élaboration du V^e plan quinquennal (1966-1971), la Ville était en mesure de débloquer des crédits d'investissement spécifiques pour ses bibliothèques. Une enquête de 1966 faisait apparaître que la superficie des bibliothèques municipales de Paris était de 92 m². Cette donnée retint l'attention du Conseil de Paris qui entreprit un vaste programme de rénovation. Le souci du Conseil est contemporain des travaux de la Commission interministérielle sur la lecture publique, qui présenta son rapport en 1967, au Premier ministre, Georges POMPIDOU. Ne pouvant envisager l'extension des bibliothèques dans le cadre des mairies et des écoles, le Conseil se proposa la construction de "bibliothèques de secteur", de 600 m² pour remplacer les bibliothèques de quartier, et, dans les arrondissements les plus peuplés, de bibliothèques de plus de 1 000 m². La surface des bibliothèques centrales oscillait à cette date entre 100 m² et 300 m², celle des bibliothèques de quartier entre 30 et 150 m².

Les crédits pour la création d'une vaste bibliothèque avaient déjà été inscrits au IV^e plan (1961-1965). Construite rue Hermel, derrière la mairie du XVIII^e arrt., sur cinq niveaux de plus de 1 500 m² au total,

pour remplacer l'ancienne centrale de 90 m², la nouvelle bibliothèque-discothèque remporta un rapide succès. Au centre du quartier le plus densément peuplé de la capitale, la centrale du 18^e arrt. prêtait 145 000 livres en 1966, avant son transfert l'année suivante, et 319 000 documents (disques compris) en 1968. Une bibliothèque-discothèque d'une taille comparable ouvrit en juillet 1972, rue Buffon, dans le 5^e arrt. Sa situation dans la ville, au centre d'un quartier mal desservi par les bibliothèques, n'est pas mauvaise ; en revanche, son emplacement dans une rue peu passante, bordée par le Jardin des Plantes, la Seine et les voies ferrées de la gare d'Orléans-Austerlitz, est bien moins heureux. L'utilisation des locaux clairs et aérés, donnant sur le jardin, et des collections judicieusement choisies et équilibrées de la rue Buffon, démarra plus lentement que rue Hermel, puisque les prêts ne s'élevèrent en 1973 qu'à 56 020. Ils ont maintenant presque quadruplé, et le succès est assuré à long terme, mais l'emplacement des bibliothèques ne saurait être traité avec trop de soin ; les débuts des deux premières grandes bibliothèques de la Ville le prouvent.

Les normes minima de surface ne viennent pas d'un fétichisme du mètre carré, mais du mûrissement des expériences de métropoles étrangères, et de l'extension des fonctions de la bibliothèque. Les sections enfantines sont aujourd'hui considérées comme essentielles, avec leur atelier pour les activités d'animation leur coin de l'"heure du conte". Chez les adultes, un public plus exigeant peut sélectionner parmi des collections élargies d'au moins 15 000 volumes, 60 000 dans les plus grands établissements. Le personnel doit pouvoir traiter les collections dans des bureaux adaptés. Les discothèques, enfin, ont acquis droit de cité. C'est une des intentions les plus remarquables du Conseil d'avoir voulu donner aux nouveaux supports la place qui leur revenait.

Pour traiter de cet aspect nouveau et encore peu exploré, la Ville préféra s'en remettre à une association plutôt qu'aux rigides structures administratives, et s'adressa en 1966, à la "Discothèque de France". Cette association, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DAUDRËX, apporte des conseils techniques et discographiques à toute organisation désireuse de créer une discothèque de prêt, reproduisant, un siècle plus tard, ce qu'entreprit -toute proportion gardée- la Société Franklin pour les bibliothèques populaires. Une convention passée entre la Ville et la Discothèque de France, approuvée par le Conseil en décembre 1966, et prenant effet au 1er janvier suivant, créait la "Discothèque de Paris", et disposait que le conseil d'administration de cette nouvelle association réunirait cinq représentants du Conseil, deux de la Préfecture, trois de la Discothèque de France et trois personnalités diverses. Aux termes de l'accord, "...la Discothèque de Paris, dont le but est l'organisation de prêts de disques aux Parisiens, assure le fonctionnement de la discothèque centrale de Paris ; elle s'engage à organiser, à la demande de la Ville de Paris, les discothèques d'arrondissement au fur et à mesure de leur création : contrôle des installations, choix des disques, mise en place des fichiers-catalogues, formation du personnel engagé par la Ville de Paris dans ces discothèques...". La Ville mit à la disposition de la Discothèque de Paris un local de 350 m², sis au rez-de-chaussée et au premier étage d'un splendide immeuble, rue François-Miron, ceinturant l'ancien charnier de l'église Saints-Gervais-et-Protais. Dans ce cadre exceptionnel, au centre de Paris, visible de la rue de Rivoli, l'Association installa la discothèque centrale, dite "discothèque Couperin", qui offrait, en prêts à domicile, près de 15 000 disques, plus de 1 000 partitions de poche et 600 ouvrages sur la musique. Elle prêta annuellement, tout le temps de son ouverture, entre 150 et 200 000 disques.

Dès lors, toutes les créations de bibliothèques municipales, à l'exception de celle de la rue de Flandre, firent une place à l'écoute et au prêt des disques. On pensa que, de même que dans les sections de livres lectures sur place et à domicile se complètent harmonieusement, les discothèques devraient avoir un petit auditorium à côté des bacs à disques, mais la place de ces sections, nouvelles venues, fut calculée au plus juste, et les discothèques les plus prêtes durent placer des bacs dans leur auditorium, allant même, comme à la rue de la Glacière, jusqu'à renoncer à celui-ci. D'ailleurs la consultation des disques n'est guère comparable à celle des livres ou des périodiques ; la nature de la place qui doit lui être faite, et de la forme qu'elle doit prendre (sur bande ou sur disque, avec casques individuels ou en salle) ne sont pas encore évidentes.

Au premier étage du 6 rue François-Miron, le service central des discothèques de la Ville de Paris assurait le choix des disques, leur achat, leur contrôle et leur équipement en vue du prêt, établissait les fiches de catalogues et leurs "vedettes", maintenait un catalogue collectif, fournissait le matériel, étudiait les projets et plans des futures discothèques, établissait le fonds de base en collaboration avec le conservateur de l'établissement en préfiguration. C'est là que les discothécaires accomplissaient leur stage préliminaire. Enfin, au cours de "visites techniques", le personnel du service central venait sur place dans les quartiers pour aider ou conseiller les discothécaires. La discothèque Couperin faisait imprimer son catalogue que l'on pouvait consulter dans les discothèques de quartier. Les adhérents qui le désiraient, obtenaient sous vingt-quatre heures un prêt inter-discothèques.

Malheureusement la discothèque Couperin ferma en 1975, et répartit ses collections dans les différentes discothèques de la Ville. Le prêt inter-discothèques fut abandonné. En revanche les discothécaires reçurent une meilleure information discographique. Pour choisir parmi la large sélection

de la Discothèque de Paris, qui est bien sûr la même que celle de la Discothèque de France,^(*) et fut un moment éditée par la revue Sillon, ils ont la possibilité de venir écouter les disques au service central, avant l'achat. Enfin toutes les discothèques sont abonnées à Harmonie et à d'autres revues discographiques. Pour sensibiliser les emprunteurs aux contraintes dues à la fragilité du support, on exige la vérification de leur "tête de lecture", tous les ans pour les "diamants", tous les 6 mois pour les "saphirs".

La structure associative de ce service public permet de demander aux emprunteurs une cotisation annuelle de 5 francs et 1 franc par semaine de prêt de chaque document. Cette participation modique ne fut augmentée qu'en 1979 et fixée à 2 francs pour financer le renouvellement des collections. Il n'empêche que la subvention de la Ville a toujours représenté les deux tiers du budget de l'Association. Forte de la souplesse de son fonctionnement, la Discothèque de Paris a édité une partie des expositions itinérantes destinées aux bibliothèques de la Ville, qu'elle a ensuite louées, après leur circulation dans le réseau parisien, à des bibliothèques provinciales. Ce rôle est maintenant dévolu à l'Association pour le développement de l'animation culturelle de Paris (A.D.A.C.), autre association de la loi de 1901, placée sous la tutelle du Conseil, mais ne limitant pas le champ de ses activités aux bibliothèques.

Les discothèques de Paris placent la capitale à un rang honorable parmi les métropoles de tous les pays. Le caractère plus éphémère et fragile des supports, l'absence de grossistes sur le marché du disque, la nouveauté et l'originalité du service obligèrent la Discothèque de Paris à tenter des formules inédites qui inspirèrent le service des bibliothèques proprement dites.

(*) Soit un quart de la production déposée à la Phonothèque nationale

Au moment même de la mise en place de la Discothèque de Paris, Monsieur Guy BAUDIN, conservateur à la bibliothèque "Ménilmontant", à la mairie du 20^e arrt., proposait la création d'un service technique central des bibliothèques. Il était influencé notamment par l'expérience de la Centrale d'achat des bibliothèques publiques allemandes, l'Einkaufszentrale für Öffentliche Büchereien (E.K.Z.) (1). Créée dans la zone occidentale, après la guerre et le partage du pays entre les armées victorieuses, la Centrale, quoiqu'appartenant à des collectivités locales, prit la forme d'une GmbH (2), société commerciale à responsabilité limitée. Elle fournit aux bibliothèques, selon les règles du marché privé, outre quelques autres services, 1 500 à 2 000 titres par an, sélectionnés parmi les 25 000 à 30 000 titres annuels de la production allemande. Elle vend ainsi, chaque année, près d'un million d'exemplaires reliés, équipés et catalogués, "prêts à mettre sur les rayons" ; et ceci en même temps que leur sortie en librairie.

Le Service technique des bibliothèques de la Ville fonctionne aussi comme une centrale d'achat, mais dans un cadre institutionnel, et avec des objectifs et des moyens sensiblement différents de ceux d'E.K.Z. Monsieur BAUDIN proposa à la Direction des Affaires culturelles de la Jeunesse et des Sports, les chiffres de 1 000 m² de locaux pour le traitement de 80 000 volumes par an. Le projet fut accepté mais réduit dans ses ambitions. A la suite d'une décision d'expropriation la Ville acquit en 1969, pour une période limitée, un pavillon de 500 m² de planchers, au n° 107 de la rue Vercingétorix, où elle logea le nouveau service. Celui-ci ne devait traiter au départ que 20 000 volumes. En fait, dès la première année de fonctionnement (oct. 1971-oct. 1972) il en traita près de 30 000 pour le compte de 30 bibliothèques. Durant la septième année de fonctionnement (1978/79) toutes les bibliothèques reçurent au total plus de 70 000 volumes, soit environ 3 000 titres. La réinstallation du service à la fin de l'année

1979 dans des locaux fonctionnels de 1 000 m² en rez-de-chaussée, rue du Théâtre, lui donneront un nouvel essor.

Le Service se charge aussi de préparer à l'avance une partie des fonds des nouveaux établissements, afin de ne pas différer leur mise en service. C'est le seul cas où la sélection du S.T. ne procède pas d'un choix coopératif. Avec une périodicité qui varie de 15 jours à un mois, les représentants d'un quart des établissements desservis, soit une quinzaine de personnes, se réunissent à tour de rôle rue Vercingétorix pour discuter de acquisitions. Les absents envoient, sur fiches classées par éditeurs, leurs propositions d'achat. Les bibliothèques du soir n'ont toutefois pas part à cette présélection. Un titre est retenu quand il recueille dix suffrages, parfois même huit quand leurs défenseurs se montrent opiniâtres ou persuasifs. La liste ainsi dressée est envoyée aux bibliothèques qui y cochent leurs commandes définitives. Pour que cette coopération fonctionne valablement il fallait que les choix soient simultanés. On s'en remit donc à la partie "Annonces" de la Bibliographie de la France, puis, quand le Bulletin du Livre tendit à plus d'exhaustivité, on adopta cette revue qui recensait plus rapidement les nouveautés. La fusion des deux publications en 1979 impose maintenant Livres-Hebdo.

Le choix des livres pour enfants opéré selon le même principe, se fonde sur les excellentes critiques de la Revue des livres pour enfants. La "Journée par les livres" organise des séances spéciales d'examen des ouvrages à l'intention des bibliothécaires de la Ville. Ceux-ci ont encore la possibilité de consulter les collections de l'Heure Joyeuse, Mais les libraires -qui n'ont pas la clientèle de la Ville- ne voient pas toujours d'un bon œil que leur magasin soit transformé en centre de sélection pour les bibliothèques municipales.

Le choix des livres pour adultes atteint difficilement la même perfection. Le dilemme se situe entre la rapidité et la simultanéité des choix, d'une part, et leur examen critique, d'autre part. Les notices de Livres-Hebdo sont très nettement insuffisantes pour se décider en connaissance de cause sur tel ou tel titre. Les critiques dans la presse paraissent souvent avec retard, en tout cas avec des délais imprévisibles. La consultation en librairie peut compléter l'information, mais elle nécessite du temps, et n'est pas satisfaisante pour tous les livres. Il serait intéressant que le Bureau des bibliothèques négocie auprès des éditeurs, dont il est un assez gros client, le dépôt de livres en office.

Quelque soit la rapidité des choix, il existe un délai incompressible entre la recension d'un ouvrage dans Livres-Hebdo et sa livraison à la bibliothèque. Ce temps d'attente tient surtout à la nécessité de relier ou de renforcer les livres. Les éditeurs ont de plus en plus la fâcheuse habitude de massicoter le dos des livres, ce qui rend particulièrement délicat le travail du S.T. La décision de plastifier le livre ou de le faire passer entre les mains du relieur, est prise sans critère rigide, selon sa solidité, la durée probable de son succès, sa fréquence de consultation, sa cotation (en "usuel" par exemple), l'importance de la bibliothèque. Bien que la facturation à l'unité de la reliure soit imputée au budget de chaque bibliothèque fournie, et que son coût fasse en moyenne doubler le prix de l'ouvrage, la décision est prise sans consultation préalable des responsables des bibliothèques de quartier pour ne pas retarder encore la livraison.

Sans être du travail d'art, la reliure du S.T. ne s'applique pas à des séries assez importantes pour être traitée de façon industrielle. C'est pourquoi, faute de pouvoir embaucher des ouvriers-relieurs qui se satisfassent de cette tâche hybride, le S.T. confie

une bonne partie de ses trains de reliure à six maisons extérieures, ce qui rend plus difficile encore de s'en tenir aux délais fixés. Le Service arrive à livrer au bout de deux mois les bestsellers, les livres d'actualité, et en général ceux qui sont attendus avec le plus d'impatience, mais d'autres titres peuvent attendre jusqu'à sept ou huit mois après leur sélection. La tentative d'instaurer systématiquement deux "vitesses" de traitement, en 1979, apporta plus de confusion que d'amélioration. En fait les moyens du S.T. n'ont pas suivi l'intensification de ses services ; mais il est très probable qu'une augmentation prochaine d'effectifs permettra d'utiliser au mieux les possibilités des locaux de la rue du Théâtre.

Le S.T. assure maintenant le traitement des trois-quarts des livres achetés par les bibliothèques de prêt, les leur fournit équipés et accompagnés d'un jeu de fiches de catalogue. Les bibliothèques les plus importantes ne peuvent se contenter de la sélection du S.T., et achètent directement, sans passer par lui, une bonne moitié de leur fonds. Les petites bibliothèques - à l'exception des bibliothèques du soir - gardent la faculté de faire de même. La centralisation des achats a permis à la Ville d'obtenir des éditeurs une remise importante. Pendant quelques mois après la libération des prix des livres par la loi Monory, l'année dernière, les bibliothèques municipales parisiennes n'ont plus eu communication des prix de cession des éditeurs ; les bibliothécaires, disait-on, ne sont pas des professionnels du livre ! Interloqués, ces "amateurs" s'en sont tout de suite plaints auprès du Cercle de la Librairie qui fit droit à leur revendication.

Cette nouvelle donnée du Marché entraîne par ailleurs des re-négociations avec les diffuseurs. Depuis quelques années déjà la Ville ne passait plus un marché exclusif avec Hachette, et passait par plusieurs diffuseurs. Cette multiplicité des fournisseurs permet

d'obtenir des remises plus importantes, allant jusqu'au tiers ou jusqu'à la moitié du prix au détail, mais ne facilite guère la tâche des petites bibliothèques qui doivent fractionner leurs commandes directes ^{et qui} s'en remettent d'autant plus au S.T. Pour pallier ces contraintes et pour permettre aux "bibliothèques de secteur" de ne pas toujours courir après la nouveauté, de réassortir, rééquilibrer leurs fonds, le S.T. envisage de réunir les bibliothécaires autour d'un thème afin d'envoyer des listes de commandes de livres anciennement parus. Une première expérience en ce sens a été menée pour les bandes dessinées.

Sans revenir aux "catalogues idéaux" d'Avant-Guerre, le S.T. publia, à l'instar de l'A.B.F., des listes selectives sur un sujet donné, telles celles rédigées par Mlle LAGARDERE pour la classe 600, ou par Mme DOUAULT, du Muséum national d'histoire naturelle, pour la classe 500 de la classification décimale. Le S.T. publie d'ailleurs de nombreuses bibliographies annexées aux expositions itinérantes ; la plus consistante de ces bibliographies, Enquête sur le roman policier, fut diffusée par le circuit commercial. L'imprimerie et le labo-photo du S.T. lui ont permis de confectionner des rapports, enquêtes, brochures, catalogues, affiches, travaux de ville de toutes sortes. Ce matériel sert principalement à mettre en valeur les "animations" dans les bibliothèques. Les fonctions du S.T. ne peuvent être limitées à celles d'une simple centrale d'achat, et font partie d'une politique plus globale. La finalité avouée du S.T. n'est pas la centralisation des tâches pour elle-même, mais d'être un instrument qui prélude à la rationalisation de la lecture publique dans la capitale, et qui en premier lieu doit libérer les bibliothécaires d'une partie des travaux répétitifs, et soutenir le développement des activités d'"animation". L'appel en mars 1973 de Monsieur BAUDIN, conservateur-en-chef du S.T., à la tête du Bureau des bibliothèques témoigne de cette cohésion d'ensemble.

Le budget de la Ville pour les opérations d'investissement dans les bibliothèques passait de 4 647 830 F dans le cadre du IV^e plan, à 22 153 720 F dans le cadre du plan suivant, sans compter les coûts du transfert à l'hôtel Lamignon de la Bibliothèque historique. Afin de ne pas gâcher cet effort et de discerner les données propres à fonder un programme d'optimisation des investissements, le Bureau des bibliothèques, en collaboration avec le Service organisation et informatique du Secrétariat général de la Préfecture, mena pendant 18 mois une enquête sur l'impact de ses services auprès des Parisiens, en 1975-76. Des données démographiques et sociologiques, fournies par une agence entretenant une banque de données urbaines, des sondages dans les fichiers de lecteurs actifs, et auprès de lecteurs fréquentant les bibliothèques, dont le dépouillement et l'interprétation furent confiés à un organisme extérieur, étayèrent cette étude. Le personnel fut aussi invité à faire part de ses réflexions sur son expérience pratique. Souhaitée par le Conseil, cette enquête sur les bibliothèques, unique en France par son ampleur et sa rigueur, aboutit à un schéma directeur d'implantation, soumis par le préfet en 1976 à l'Assemblée municipale.

Le Schéma directeur confirmait les options de 1966 quant aux normes de grandeur des nouveaux établissements. Sur 600 à 1 000 m² pour les "bibliothèques de secteur", sur 1 500 à 2 500 m² pour les "bibliothèques dominantes", les points de desserte ont un rayon d'action de 600 mètres ; au delà de 800 mètres l'attrait est considérablement moindre. Cette donnée, propre à Paris, ne se retrouve pas forcément partout ailleurs. Mme BOUTRY-CHOILLOT infirme dans son étude (3) l'hypothèse d'une distance kilométrique objective, qui ferait obstacle à l'accès de la bibliothèque, en s'appuyant sur l'analyse de la fréquen-

tation de la bibliothèque d'Antony. Divers éléments entrent en jeu pour corriger notablement les effets dissuasifs de la distance : lieu des marchés et des commerces de détails, trajets des déplacements quotidiens obligatoires, qui font parler d'une "distance psychologique". L'extrême densité de la population parisienne, de ses services publics, transports en commun, lieux de résidences et de travail, points d'attractions commerciales, impose malgré tout un maillage régulier et assez serré de la ville.

La principale nouveauté parmi les propositions d'implantations du Schéma directeur concerne les bibliothèques enfantines intersticielles. Il est un fait que les usagers les plus assidus de la bibliothèque municipales, les ménagères et surtout les enfants, sont en même temps ceux qui se déplacent le moins volontiers pour l'atteindre. Selon les conclusions de l'enquête, il est souhaitable que les enfants disposent d'une bibliothèque à moins de 300 mètres de leur domicile. Une telle décision privait une partie des bibliothèques enfantines de l'étroite collaboration avec les sections pour adultes, et rendait plus délicat le problème du passage d'une section à l'autre à l'âge de l'adolescence (12-16 ans) ; mais elle permettait de desservir tous les enfants de la capitale sans engager la Ville dans des constructions de bibliothèques comportant les trois sections -"adultes", jeunesse, discothèques-, trop rapprochées pour être rentables quant à la fréquentation générale. L'expérience pratique enseigne que le public des discothèques est, en revanche, celui qui accepte les déplacements les plus longs.

Le texte définitif du Schéma directeur propose un certain nombre de points idéaux pour l'implantation de bibliothèques, autour desquels les nouvelles constructions ne pourront être envisagées que dans un rayon de 150 mètres pour les bibliothèques-discothèques, et de 100 mètres pour les bibliothèques enfantines intersticielles. On a tenu compte, pour dresser cette carte-programme des obstacles naturels les plus considérables : le fleuve, les lignes de chemins de fer, les hôpitaux, les esplanades, etc. Sont inscrites sur cette carte 16 bibliothèques

intersticielles, 25 bibliothèques de secteur, et 14 bibliothèques dominantes. Le cas de 3 autres bibliothèques, Villette, Javel et Bercy, est réservé en attendant les décisions concernant les opérations d'urbanisation dans ces quartiers périphériques.

La desserte des quartiers périphériques est d'ailleurs un des points les plus délicat qu'eut à résoudre le Schéma directeur. Après la démolition des fortifications en 1924, des lotissements ont accueilli une population nombreuse jusqu'au limites extrêmes de la capitale. Il est difficile à la Ville d'instituer pour cette population des équipements qui ne fassent pas double emploi avec ceux des communes limitrophes. La bibliothèque enfantine "Champerret", rue Curnonsky, par exemple, porte ombrage à un établissement similaire de la Ville de Levallois-Perret. Inversement, les habitants des immeubles situés entre les boulevards extérieurs et l'héliport se sont plaint amèrement d'être, en règle générale, mieux desservis par les services municipaux d'Issy-les-Moulinaux que par ceux de Paris. C'est pourquoi on suggéra la circulation d'un bibliobus sur les boulevards extérieurs. Mais, étant donnée la densité de la population concernée, la recherche d'une coopération inter-communale serait peut-être une voie plus fructueuse.

Le Schéma directeur a retenu dans la mesure de l'acceptable les structures déjà en place, conseillant ici ou là quelques rénovations, mais a proposé la fermeture, à plus ou moins long terme, d'établissements mal situés, tant anciens que modernes (bibliothèques-discothèques de l'avenue de la Porte de Clignancourt, et de la rue du Colonel-Rozanoff, dite "Saint-Eloi"). La difficulté à obtenir des locaux convenablement situés, et suffisamment grands amène à se satisfaire de solutions qui ne sont pas parfaites pour des raisons diverses : locaux peu visibles (bibliothèque Vandamme, 80 avenue du Maine), donnant sur des rues peu fréquentées (bibliothèque Saint-Fargeau, rue du Télégraphe, bibliothèque Plaisance, rue Ridder), construits sur plusieurs niveaux pour les plus grandes bibliothèques, obligeant à multiplier les postes de surveillance.

Le Schéma directeur ne s'est pas intéressé qu'aux implantations, et émit des vœux sur la gestion du service. Dans ses considérations, il inclut le rôle du Service technique et de la Discothèque de France dans la centralisation des tâches techniques ; de plus le S.T. possède un centre de documentation professionnelle à l'usage du personnel. Pour harmoniser l'utilisation des fonds, un dépôt central, rue Titon, reçoit les livres éliminés des bibliothèques, pour éventuellement les redistribuer, ou les prêter à la demande. En effet le Schéma directeur prévoyait, sinon une spécialisation, une dominante dans les fonds de quelques bibliothèques de quartier, qui pallierait l'absence de bibliothèque centrale. Le Conseil avait souhaité qu'une bibliothèque de 6è arrt. se consacre plus spécialement à la philosophie et à la littérature, mais aucun programme d'envergure n'a encore été lancé dans le quartier. Une expérience a été tentée, rue Lancry, où la bibliothèque conserve, classé à part, un fonds sur le sport. Une généralisation de ce système suppose la création d'un catalogue collectif dont la base pourrait être le fichier des livres traités par le S.T., et conservé rue du Théâtre.

La transformation du quartier des Halles a fait espérer l'affectation de locaux plus spacieux pour une bibliothèque de prêt aux fonds plus riches que ceux des autres municipales, et plus ouverts aux nouveaux médias. La vicissitude des grands travaux, le succès du Centre Pompidou, ont fait un peu oublier le projet de la médiathèque municipale de prêt, qui aurait pourtant avantageusement complété la B.P.I., et structuré le réseau municipal en lui donnant un centre.

Le plan de 1976 remettait à une date ultérieure l'utilisation d'un système de prêt automatisé, pour éviter le suréquipement, et avec l'espoir de trouver la formule la plus adéquate, qui permettrait aux Parisiens d'emprunter, avec la même carte, dans toutes les bibliothèques de la Ville. Avec le point de dessert le plus prêteur de France (la bibliothèque-discothèque Clignancourt, rue Hermel, qui atteint presque les 400 000 prêts annuels), l'installation d'un système

automatisé dans quelques uns des établissements, avant l'achèvement des constructions projetées par le Schéma directeur, ne semble pas précocce. Encore moderne il y a 60 ans, le système "Newark", utilisé à Paris, ne répond plus aux exigences du service, et serait utilement remplacé partout où le nombre des prêts dépasse 80 000 par an.

Dans le domaine de la gestion, l'efficacité ne tient pas ~~pas~~ seulement à la définition des objectifs, mais au contrôle régulier de l'avancement des résultats. Le formulaire des rapports, constamment adapté, ne correspond pas point par point à celui envoyé par les bibliothèques municipales de province à la Direction du livre. Plus complètes qu'au niveau national, les statistiques de la Ville prennent parfois en considération des données différentes de celles de la Direction. Par exemple, c'est la population avec les "comptes doubles" (élèves-internes, hospitalisés, militaires) qui est prise en considération à Paris ; le chiffre moyen de prêt par habitant en est légèrement majoré -environ de 4 à 5 %- par rapport aux chiffres nationaux (4). Le contrôle des résultats se fait au moyen de rapports établis tous les deux ans par les responsables d'établissements -les années où n'a pas lieu le recensement des collections-. Cette périodicité fut estimée insuffisante, et on dressa des "tableaux de bord" pour chaque bibliothèque, comparant les résultats, enregistrés tous les mois, avec les moyens. Cette attention suivie aux résultats permet de souligner sans délai les écarts et de pressentir les évolutions futures. Tous les agents impliqués dans les processus, quelque soit leur niveau de responsabilité, ont accès à ces tableaux synoptiques. L'intention est excellente mais les effets sont limités par le mode de saisie des données. Tant qu'un système automatisé des prêts n'offrira pas la possibilité de croiser les paramètres, et d'obtenir des renseignements plus raffinés, la Ville devra recourir à des enquêtes lourdes, à partir de sondages, et longues à exploiter. Une autre enquête, comparable à celle qui a précédé l'élaboration du Schéma directeur, fut menée l'année dernière mais l'analyse des résultats

n'est pas encore achevée.

La centralisation des tâches techniques, déjà opérée pour le livre et le disque, les planificateurs de 1976 souhaitent aussi la voir appliquée aux activités d'"animation". L'animation, soulignait le Schéma directeur, fait doubler les prêts des bibliothèques enfantines. Les sections pour adultes, et les discothèques n'ont pas une expérience aussi riche et systématique en ce domaine, mais il est probable qu'une animation tendant à mieux présenter les collections, et visant une meilleure utilisation des documents par le public, y auraient des effets aussi bénéfiques. L'enquête s'est penchée sur plusieurs éléments susceptibles d'influencer sur la fréquentation et les prêts (horaires, accueil, hauteur des livres sur les rayons, type de reliure, etc.), et concluait à l'importance déterminantes de ceux-ci. Le conseil individuel et l'aide directe au lecteur doivent être un recours toujours possible, mais la disponibilité limitée du personnel l'oblige à ne pas se cantonner à cette action. Pour des présentations plus méthodiques et collectives, la centralisation ou la coordination des moyens deviennent envisageables.

Les programmes d'animation dans les bibliothèques de quartier sont repris dans un calendrier mensuel largement distribué par le Bureau. Les expositions itinérantes sont élaborées selon les mêmes principes coopératifs qui président au choix des livres. Chaque année les agents qui ont des propositions à soumettre sont réunis autour du chef de service pour fixer les sujets des prochaines expositions. La liste est ensuite diffusée auprès du personnel. Les bonnes volontés intéressées par un des thèmes retenus se constituent en équipes de quatre à six personnes, pour rédiger les textes et la bibliographie destinée à être distribuée au public, assurer le choix de l'iconographie et de la mise en page, ou plutôt en "panneau". Le Bureau des bibliothèques compte organiser prochainement des tournées de conférenciers ou de conteurs.

Pour que ces manifestations aient un impact effectif sur l'utilisation de la bibliothèque, il est indispensable qu'elles ne soient pas imposées au niveau local, et qu'elles n'étouffent pas les initiatives des bibliothécaires. Pour appuyer les animations spécifiques à une bibliothèque, et qui ne gagnent pas à être répétées dans tous les quartiers de la capitale, le personnel peut, bien sûr, puiser dans les richesses des bibliothèques spécialisées (Forney et historique), utiliser -comme nous l'avons déjà vu- l'imprimerie et le labo-photo du S.T., ou s'adresser à la cellule audio-visuelle, logée à la bibliothèque de la rue Faidherbe. Créée en 1976, elle se charge de faire circuler un matériel de projection et des montages audio-visuels pour les animations locales.

La centralisation du matériel et des tâches répétitives revient à libérer le personnel pour la partie "intelligente" de ses fonctions. Pourtant elle ne s'est pas faite sans appréhension de la part de bibliothécaires en place, craignant de se voir dépasséder justement de tout ce qui sortait de la routine ; craintes infondées mais prétentions bien légitimes, étant donné le niveau de formation exigée des bibliothécaires. Au concours de bibliothécaires-adjoints, de plus en plus sélectif, ont été introduites trois options : "adultes", jeunesse et discothèque. La Ville a obtenu de l'ancienne Direction des bibliothèques et de la lecture publique que ses élèves-bibliothécaires accomplissent leur scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires, à Villeurbanne. Le concours de recrutement reste toutefois distinct de celui des fonctionnaires de l'Etat, du cadre "scientifique", afin que les meilleurs éléments, attirés par une nomination dans la capitale, ne désertent pas le service de l'Etat. Inquiétude probablement excessive puisque les bibliothèques de l'Etat, ou classées offrent des possibilités professionnelles au moins aussi intéressantes.

Ces derniers mois, des bibliothécaires se sont fait l'écho de prétendus projets de rétablissement d'anciennes mesures de tutelle :

contrôle des bibliothèques moyennes par les responsables des plus grandes, et constitutions de comités de notables locaux auprès de chaque établissement pour mener la politique d'acquisition. Alarmes irréalistes, eu égard au discernement du Conseil et à sa motivation pour la lecture publique. Le juste contrôle des instances politiques sur l'administration ne saurait prendre des formes aussi mesquines. Le chef du Bureau assume la responsabilité vis-à-vis du Conseil, en contre-signant les bons de commandes de livres, et les demandes de crédits pour des animations locales. Les buts culturels du service excluent des acquisitions les ouvrages notoirement médiocres ou vulgaires, mais aucune pression n'a jamais été exercée quant au pluralisme global des collections, ou aux orientations momentanées destinées à combler les lacunes. Les pouvoirs politiques parisiens et les chefs de service ont fait preuve jusqu'ici d'une remarquable confiance dans la compétence et le civisme de ses agents.

Toutefois les abonnements aux quotidiens doivent se prendre sur une liste bloquée de sept titres, judicieusement répartis entre les différentes familles d'opinion; les récentes transformations de la presse inciteront vraisemblablement à modifier un ou deux titres (Le Figaro, l'Aurore, la Croix, le Monde, le Matin, l'Humanité, Libération). La plupart des bibliothèques ne pouvant se permettre de s'abonner à autant de quotidiens, ne présentent que des revues hebdomadaires ou mensuelles. Le Conseil s'est aussi réservé la possibilité d'attirer l'attention des bibliothécaires sur une partie de la production éditoriale, en disposant d'une faible proportion des crédits d'achat. La liste des ouvrages ^{achetés} par le Conseil est distribuée aux bibliothèques, et les livres sont ensuite répartis en tenant compte des demandes de chacun.

La centralisation des tâches permet à la Ville de fixer les normes minima^{les} de personnel (10 agents dans les bibliothèques de secteur, 20 agents dans les bibliothèques dominantes) en dessous des normes de

la Direction du Livre (§). Cette orientation est justifiée par les conclusions de l'enquête préliminaire au Schéma directeur, qui insistent sur le fait que le renouvellement constant des collections d'une bibliothèque est un des éléments les plus attractifs pour le public. Le budget de fonctionnement est passé de 2 227 540 F en 1961 à 6 972 600 F en 1968, et 38 388 644 F en 1978 ; soit en francs constants une multiplication par trois de 1961 à 1968, et par quatre et demi de 1961 à 1978. Cependant la part de ce budget consacrée au personnel était respectivement de 1 220 810 F, 3 859 410 F, et 28 335 680 F, pour un nombre d'agents qui passait de 142 à 629. La qualification du personnel lui permet de remplacer momentanément, ~~voire~~ au pied levé, des collègues absents pour congés de maladies ou toutes autres raisons imprévisibles. D'autant que souvent, du fait de l'aggravation du chômage, et de l'emploi d'agents en dessous de leur niveau de qualification, l'ensemble des tâches est spontanément mené en équipe, sans que la responsabilité soit diluée ou que l'on fasse référence à des pratiques "autogestionnaires". Les bibliothécaires, notamment dans les sections jeunesse, investissent beaucoup de patience dans un travail d'animation, ou des aménagements de longue haleine. Interrompre brutalement et fréquemment un personnel exigeant professionnellement, à la moyenne d'âge assez peu élevée, risquerait d'accroître sa tendance à l'instabilité. Déjà la fréquente mutation des conservateurs a nui gravement, par exemple, à la qualité et la cohérence de quelques catalogues-matières. Pour faire face à des besoins urgents et provisoires sans faire appel au personnel des bibliothèques de quartier, une équipe de catalogage, et une autre d'aide-relieurs pour les réparations, circulent dans les bibliothèques. Elles sont loin de répondre à tous les besoins, et doivent aussi préparer des collections pour les bibliothèques en préfiguration, mais elles rendent des services appréciables.

Dans le dernier quart du 20^è siècle, la planification amplifie les effets de l'effort sans précédent de la municipalité. Toutefois on ne doit pas idéaliser les circonstances qui entourent la réorganisation des bibliothèques parisiennes. Le Schéma directeur s'est fixé l'objectif raisonnable de 5 millions et demi de prêts de livres par an. Son achèvement devrait se situer aux alentours des années 1990. Déjà le chiffre de 4 millions de prêts est atteint et la moitié des points de desserte envisagés existent réellement. Mais des difficultés de toutes sortes font craindre non un essoufflement, mais un ralentissement des progrès de la lecture publique à Paris. Alors que, malgré les constructions récentes, les crédits d'entretien des équipements restent stationnaires, la qualité des bâtiments modernes est très inégale. De nombreuses réparations doivent être entreprises dans des établissements datant de moins de 10 ans, et risquent d'atténuer leur aspect pimpant et élégant qui a fait en partie leur succès, de les vieillir précocement. Le vol est le principal inconvénient du libre accès, mais reste le plus souvent dans des limites supportables. Un système antivol ne pourrait être envisagé que dans un grand établissement central, susceptible d'être plus touché par le chapardage, et où, en même temps, l'anonymat rendrait moins délicat un contrôle toujours pénible. En revanche le réseau a déploré de graves pertes de matériel, des ensembles de haute-fidélité principalement, à la suite de cambriolages. La diminution de la sécurité est la rançon de l'ouverture, en dehors du cadre scolaire ou administratif, de locaux plus accueillants. D'autre part plusieurs bibliothèques doivent faire face à des tumultes d'adolescents, qui ont pris, dans un établissement du 12^è arrt., une tournure violente et une gravité qui malheureusement n'est pas inconnue de beaucoup de bibliothèques de banlieue ou de province. Aussi fâcheuse est la remise en cause de certains programmes. Le projet "Villette-Vellefaux" a été reporté, le projet "Charonne"

considérablement réduit. Même des réalisations en voie d'achèvement ne sont pas à l'abri d'un abandon. Le local en construction de la section enfantine de la bibliothèque "Maine" a été affecté à l'agrandissement du conservatoire municipal du 14^e arrt. Il s'agit là de ralentissements qui s'expliquent par les contraintes budgétaires mais ne vont pas à l'encontre des orientations définies par le Schéma directeur. La conjoncture et les réglemets économiques ont eu un effet préjudiciable sur le prix des disques d'abord, des livres ensuite, dont les bibliothèques parisiennes ne sont pas seules à pâtir.

Néanmoins, toutes ces difficultés, qui ne sont pas propres à la capitale, peuvent être surmontées puisque "la substitution généralisée de la technicité à l'empirisme", souhaitée par COYECQUE, est enfin entrée dans les faits pour les bibliothèques de la Ville.

-
- (1) Cf. Guy BAUDIN, "Les Bibliothèques publiques en R.F.A.", Lecture et bibliothèques, n° 11 ; et Raymond BERARD & Alain DUBREUCQ, La Coopération entre bibliothèques en R.F.A., note de synthèse sous la dir. de M. COMTE, E.N.S.B., 11^e promotion, 1975.
 - (2) Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 - (3) Marie-Thérèse BOUTRY-CHOILLLOT, Problèmes de sociologie de la lecture et bibliothèques publiques, méthode d'enquête, application : les prêts à la bibliothèque municipale d'Antony, Thèse de doctorat de 3^e cycle, université de Dijon, 1978, p. 706.
 - (4) Louis YVERT, "Les statistiques des bibliothèques municipales", Bull. des bibliothèques de France, n° 6, juin 1971, pp. 309-350.
 - (5) FRANCE. Livre (Direction). - Bibliothèques municipales, construction, équipement, février 1976, 19 f., 21 x 30 cm. - Tiré à part du B.B.F., n° 3, mars 1977, pp. 75-117.

CONCLUSION

Les bibliothèques municipales parisiennes n'ont pas toujours eu des moyens à la hauteur des ambitions, du rôle et des besoins de la capitale, mais le service a été le plus souvent dirigé par des responsables conscients de leur mission, et il s'est trouvé à toutes les époques au sein du Conseil municipal des élus très attachés à promouvoir une politique de la lecture populaire ou publique. C'est pourquoi projets, rapports, enquêtes, statistiques, définitions d'objectifs et justifications idéologiques abondent, et constituent une source unique pour l'histoire de la lecture publique en France. Issu de cette longue histoire, le réseau actuel est encore en mutation ; sa rénovation -ne serait-ce que pour des raisons de rentabilité- doit être menée à son terme dans un délai d'une dizaine d'années. La proximité de la Centrale du 10è arrt. et de la bibliothèque-discothèque de la rue de Lancry est un de ces multiples points de détail qui soulignent les imperfections du réseau.

L'utilisation de nouveaux supports, des vidéogrammes notamment, se généralisera peut-être dans un proche avenir. Il ne s'agit pas d'être attentif à ces nouveautés comme à une mode, par "parisianisme", mais il serait dommage que les bibliothèques n'offrent pas à leur public des documents contenant une part appréciable de son univers culturel, parcequ'elles auraient pris un retard sur leur époque.

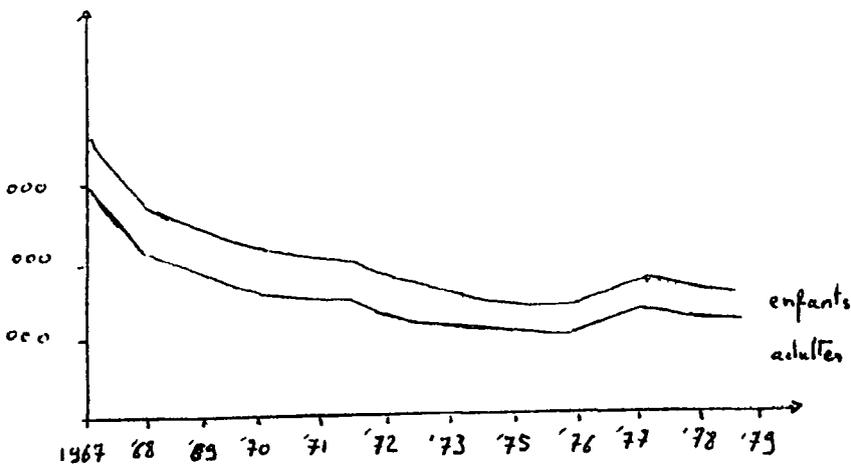
L'attitude prospective qui a présidé à l'installation des bibliothèques parisiennes, et l'extension récente de leurs fonctions, permettent de mieux situer leur mission. Les animations dans les bibliothèques ne peuvent qu'exceptionnellement rivaliser avec les musées, théâtres, salles de concert, cinémas de la capitale, et

même avec les prestigieuses expositions de la Bibliothèque nationale. A la différence des activités "d'ambiance", comme les "animations" organisées par la R.A.T.P., elles doivent toujours partir et revenir aux collections et à la lecture des documents. C'est pourquoi elles sont nécessairement accompagnées de bibliographies, destinées à tous leurs publics.

L'école est la première des institutions dont la bibliothèque eut à se démarquer. Il est ^{plus} courant maintenant d'envisager de développer, dans le cadre de la bibliothèque, des services de renseignement et d'information. Elle se doit de soutenir tous les types de lecture, et donc de répondre, à l'aide de ses documents, et dans la mesure de ses moyens, aux demandes précises de ses lecteurs, ou, du moins, de les orienter convenablement vers d'autres établissements. Cependant elle ne peut rivaliser avec les centres de documentation qui se sont multipliés ces dernières années. Quelquefois se cache, sous ce nom usurpé, le service d'accueil d'une institution qui ne donne de renseignements que sur elle-même ; mais le "Centre d'information et de documentation jeunesse", quai Branly, ou le "Centre interministériel des renseignements administratifs", qui répond par téléphone, par exemple, ont un mode de fonctionnement sensiblement différent de celui d'une bibliothèque.

Les bibliothèques municipales ont encore à se situer par rapport à d'autres bibliothèques de Paris. Un réseau de bibliothèques universitaires, qui connut un nouvel essor dans les années soixante, en même temps que les municipales, ainsi que de nombreux autres établissements d'étude et de recherche, accueillent à Paris le quart des étudiants et la moitié des chercheurs de France. Par ailleurs, les bibliothèques municipales ne sont pas les seules à s'occuper de lecture publique. Nous avons déjà fait allusion aux "bibliothèques pour tous". Moins bien implantées à Paris que dans d'autres départements, du Nord aux Bouches-du-Rhône, elles complètent les faiblesses du réseau municipal dans les 6^e, 7^e et 16^e arrts.

Prêts des "bibliothèques
pour tous" à Paris



Orientées avant tout vers les nouveautés et les fictions, fondées sur le bénévolat (les statistiques par point de desserte accusent des sautes brusques qui s'équilibrent globalement), ces bibliothèques ne peuvent prétendre assurer un service public, mais sont souvent plus attrayantes et dynamiques que les bibliothèques du soir dont la Ville a hérité du siècle dernier.

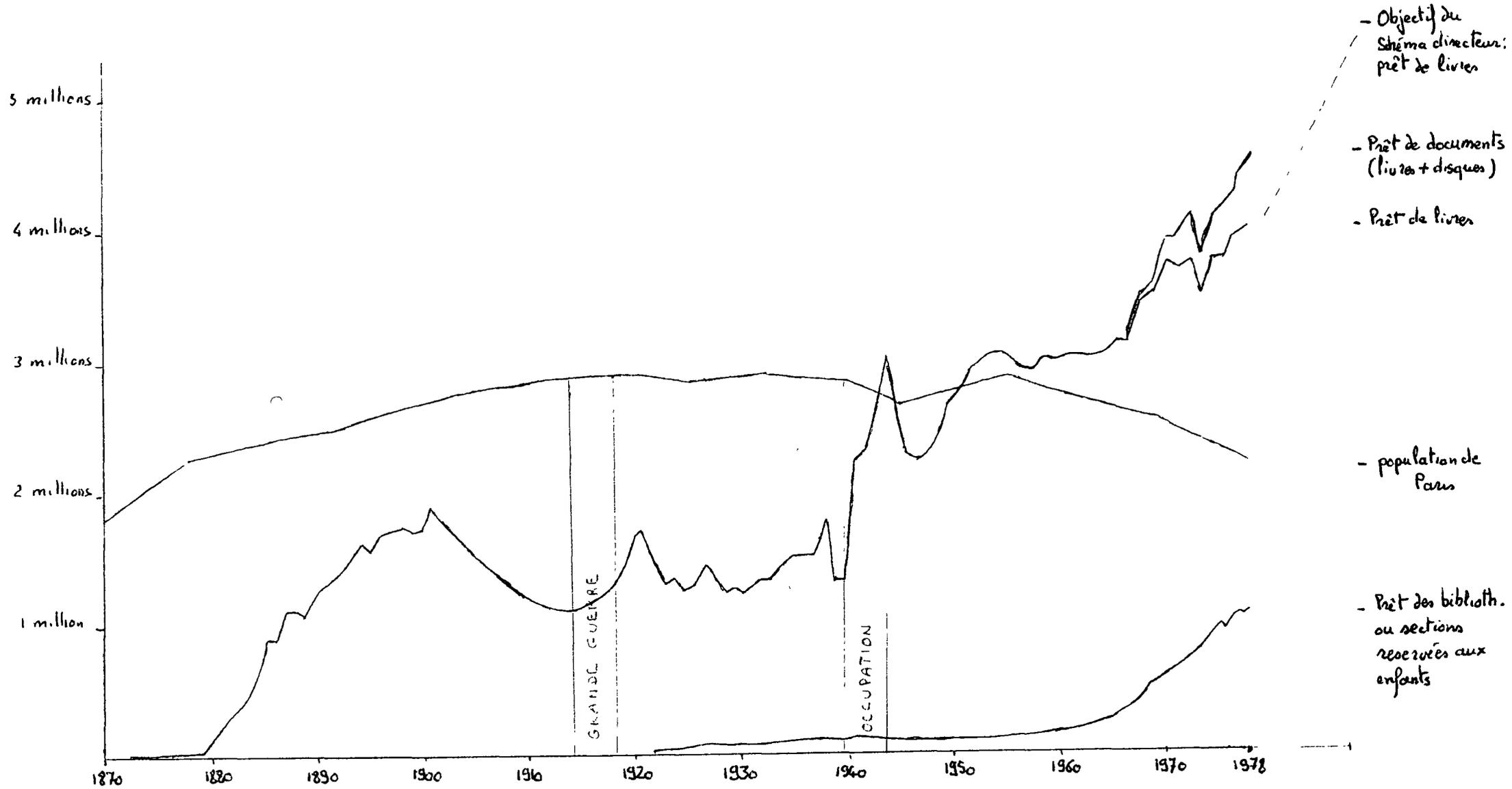
Plus difficile à évaluer, l'activité des bibliothèques installées près des lieux de travail n'en est pas moins importante, particulièrement à Paris, où se rassemblent un grand nombre d'administrations et d'entreprises. Parmi les plus importantes de ces bibliothèques, citons celles de la S.N.C.F., des usines Renault, des banques. La Ville montre elle-même l'exemple puisque le Bureau gère une bibliothèque pour le personnel, au centre administratif du boulevard Morland. La lecture publique gagne certainement à ces créations, mais le manque d'harmonisation et de liens organiques ou fonctionnels du réseau municipal avec ces bibliothèques, ainsi qu'avec la B.P.I., risque d'entretenir un éparpillement des ressources, et retarder la complète rationalisation de la lecture publique à Paris. L'objectif d'un réseau est de combler, en ménageant des échelons intermédiaires, le fossé entre le "comptoir de prêt", et le centre de prestige, bien trop étonnant et intimidant pour être véritablement ouvert à tous, en dehors des promenades du dimanche.

GRAPHIQUES ET CARTES

- Je ne puis pas le savoir non plus, dit le géographe.
- Mais vous êtes géographe !
- C'est exact, dit le géographe, mais je ne suis pas explorateur. Je manque absolument d'explorateurs. Ce n'est pas le géographe qui va faire le compte des villes, des fleuves, des montagnes, des mers, des océans et des déserts. Le géographe est trop important pour flâner. Il ne quitte pas son bureau. Mais il y reçoit les explorateurs. Il les interroge, et il prend en note leurs souvenirs. Et si les souvenirs de l'un d'entre eux lui paraissent intéressants, le géographe fait faire une enquête sur la moralité de l'explorateur.
- Pourquoi ça ?
- Parcequ'un explorateur qui mentirait entraînerait des catastrophes dans les livres de géographie. Et aussi un explorateur qui boirait trop.
- Pourquoi ça ? fit le petit prince.
- Parce que les ivrognes voient double. Alors le géographe noterait deux montagnes, là où il n'y en a qu'une seule.

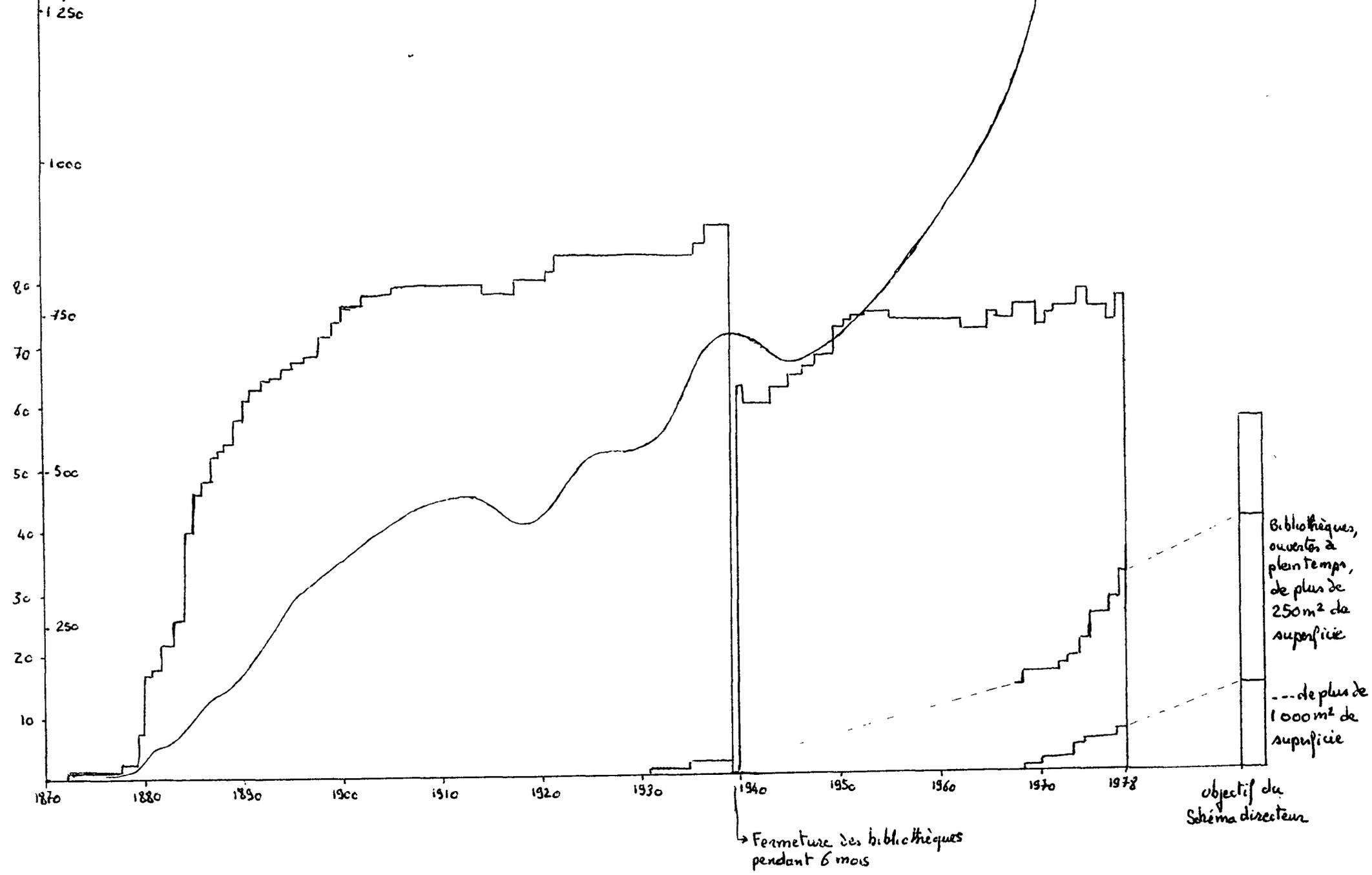
(Saint-Exupéry)

RÉSULTATS : le prêt à domicile



Bibliothèques de
tâ domicile

livres disponibles en prêt à domicile,
approximativement, en millions de volumes



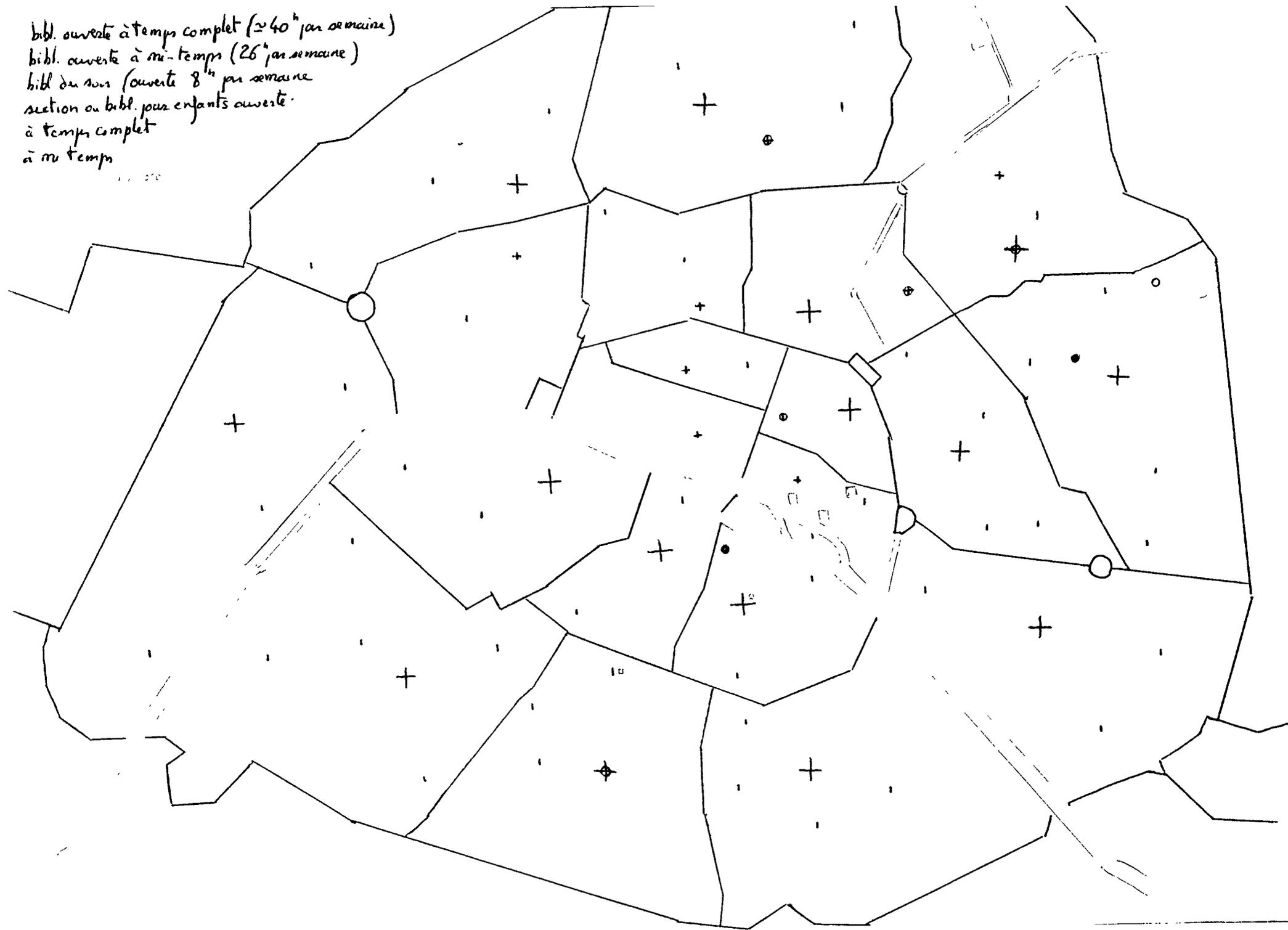
bibliothèque municipale de prêt à domicile
section de lecture sur place.
Section d'art industriel
Section pour adolescents.

fort. sections, et bois.

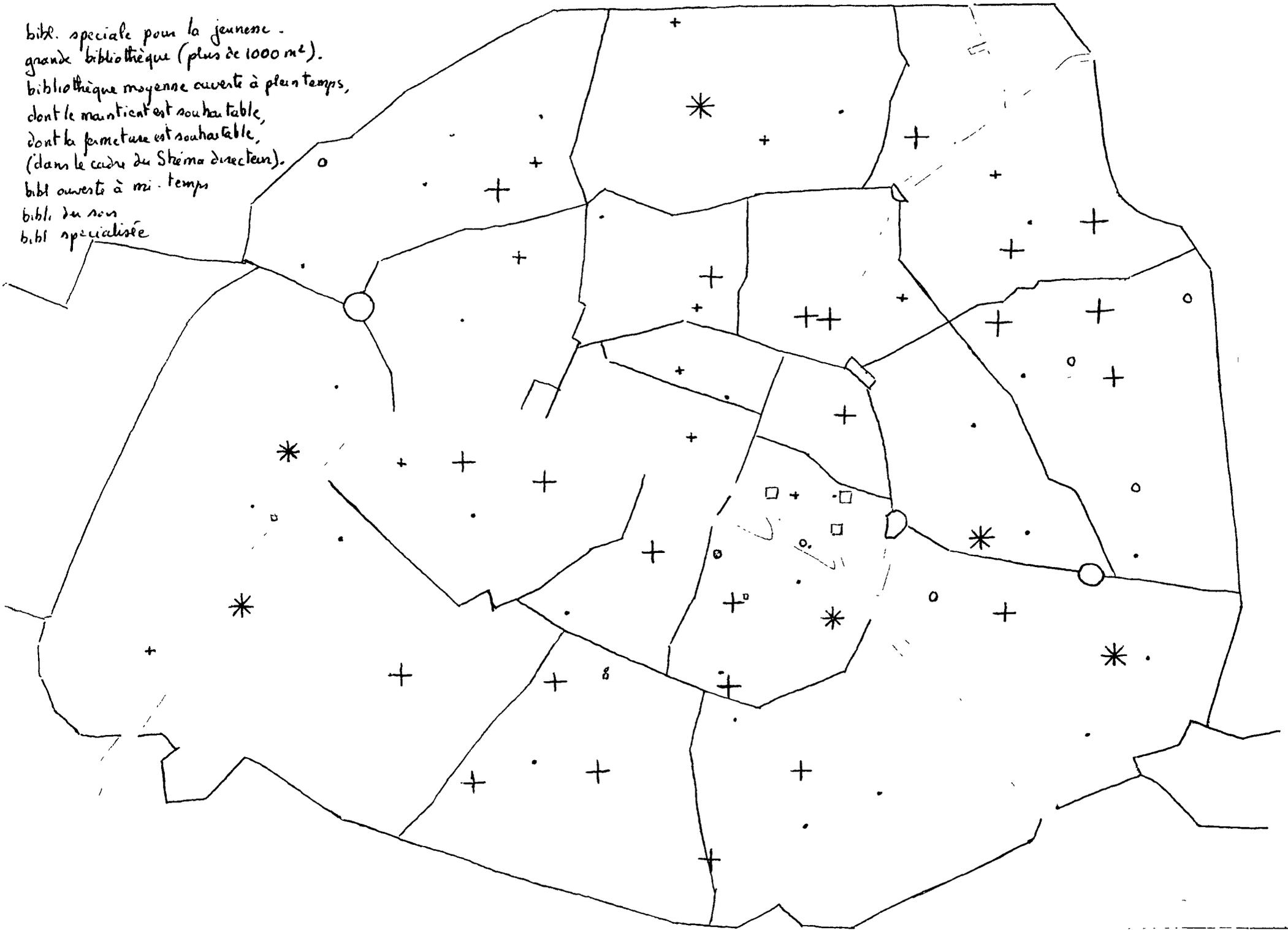
bl populaire libre subventionnée



bibl. ouverte à temps complet ($\approx 40^h$ par semaine)
bibl. ouverte à mi-temps (26^h par semaine)
bibl. du soir (ouverte 8^h par semaine)
section ou bibl. pour enfants ouverte
à temps complet
à mi-temps



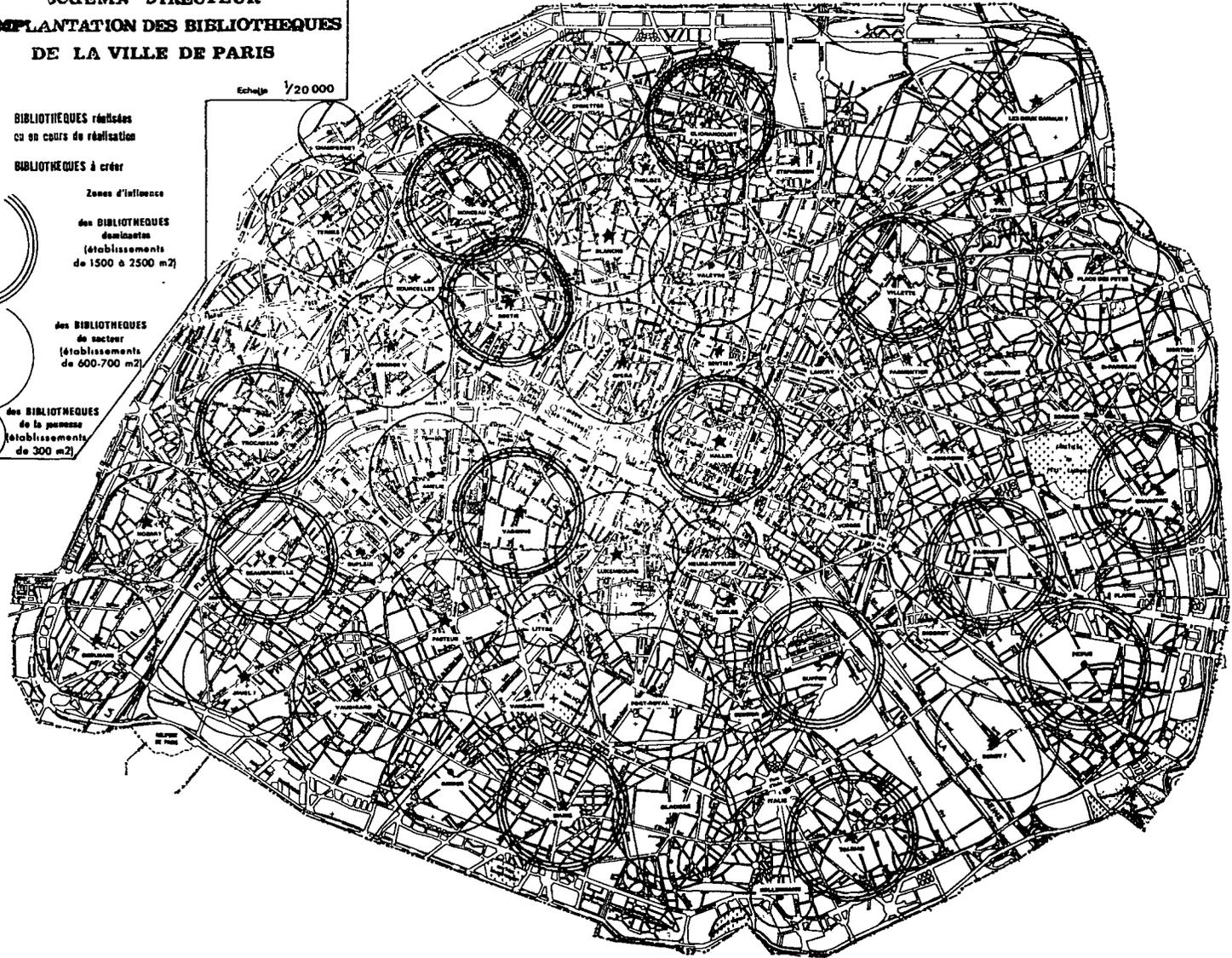
bibl. speciale pour la jeunesse.
grande bibliothèque (plus de 1000 m²).
bibliothèque moyenne ouverte à plein temps,
dont le maintien est souhaitable,
dont la fermeture est souhaitable,
(dans le cadre du Schéma directeur).
bibl ouverte à mi-temps
bibl. du son
bibl spécialisée



**SCHEMA DIRECTEUR
D'IMPLANTATION DES BIBLIOTHEQUES
DE LA VILLE DE PARIS**

Echelle 1/20 000

- BIBLIOTHEQUES réalisées
ou en cours de réalisation
- ★ BIBLIOTHEQUES à créer
- Zones d'influence
des BIBLIOTHEQUES
dominantes
(établissements
de 1500 à 2500 m²)
- des BIBLIOTHEQUES
de secteur
(établissements
de 600-700 m²)
- des BIBLIOTHEQUES
de la promenade
(établissements
de 300 m²)



ANNEXE

NOTE SUR LE PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS

De nombreux corps de fonctionnaires sont représentés parmi le personnel des bibliothèques. Sont attachés à ce service des agents qui ne lui sont pas spécifiques : attaché d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, agents de bureau, dactylos, agents de service, agents techniques de bureau, assistants, manœuvres, ouvriers, photographes, imprimeurs sur offset.

Sont spécifiques du service les relieurs, aide-relieurs, gardiens et magasiniers. Le corps des bibliothécaires, qui correspondait à l'ancien corps "scientifique", ne fait plus l'objet de recrutement. Les corps les plus représentés sont ceux de conservateurs, bibliothécaires-adjoints et d'adjoints administratifs de bibliothèque.

La carrière des adjoints administratifs de bibliothèque a été fixée par un arrêté préfectoral du 18 juillet 1970 ; celle des bibliothécaires-adjoints par arrêté du 29 septembre 1961, modifié à plusieurs reprises (arrêtés des 19.7.66, 8.6.71, 21.9.71, 5.9.73, 18.10.73, et enfin du 10.6.74) ; celle des conservateurs par arrêté du 8 août 1970.

Quelques agents ne sont pas recrutés directement par le Bureau des bibliothèques, mais, en accord avec celui-ci, sur contrat passé avec la Discothèque de Paris, ou l'Association pour le développement de l'animation culturelle à Paris.





95.455G